

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES
(E.I.S.M.V.)**

ANNEE 1996

N°5

**LA PROFESSION VETERINAIRE AU SENEGAL
ACTIVITES, MOYENS ET CONTRAINTES
FACE A LA PRIVATISATION****THESE**

présentée et soutenue publiquement le 25 mai 1996
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE
(DIPLOME D'ETAT)

par

Aly CISSE

né le 10 septembre 1966 à DAROU MOUSTY (Sénégal)

JURY

- Président du Jury : Monsieur Pape Demba NDIAYE
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
- Rapporteur de Thèse : Monsieur Charles Kondi AGBA
Maître de Conférences Agrégé à l'EISMV de Dakar
- Membres : Monsieur Emmanuel BASSENE
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
- Monsieur Louis Joseph PANGUI
Professeur à l'EISMV de Dakar
- Directeur de Thèse : Monsieur Cheikh LY
Maître-Assistant à l'EISMV de Dakar

ECOLE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES DE DAKAR
BIBLIOTHEQUE

LISTE DU PERSONNEL

Année universitaire 1995-1996

COMITE DE DIRECTION

1. DIRECTEUR
Professeur François Adébayo ABIOLA
2. DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Monsieur Jean Paul LAPORTE
3. COORDONNATEURS
 - . Professeur Malang SEYDI
Coordonnateur des Etudes
 - . Professeur Justin Ayayi AKAKPO
Coordonnateur des Stages et Formations Post-Universitaires
 - . Professeur Germain Jérôme SAWADOGO
Coordonnateur Recherche-Développement

I - PERSONNEL ENSEIGNANT EISMV

A. DEPARTEMENT SCIENCES BIOLOGIQUES ET PRODUCTIONS ANIMALES

CHEF DU DEPARTEMENT
Professeur agrégé ASSANE Moussa

SERVICES

1. ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

Kondi Mamadou	AGBA CISSE	Professeur agrégé Moniteur
------------------	---------------	-------------------------------

2. CHIRURGIE-REPRODUCTION

Papa El Hassane Mame Balla Ali	DIOP SOW KADANGA	Professeur Moniteur Moniteur
--------------------------------------	------------------------	------------------------------------

3. ECONOMIE RURALE ET GESTION

Cheikh Hélène	LY FOUCHER (Mme)	Maître-Assistant Assistante
------------------	---------------------	--------------------------------

4. PHYSIOLOGIE-PHARMACODYNAMIE-THERAPEUTIQUE

Alassane Moussa Adèle	SERE ASSANE KAM (Mlle)	Professeur Professeur agrégé Moniteur
-----------------------------	------------------------------	---

5. PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET MEDICALES

Germain Jérôme Jean Népomuscène	SAWADOGO MANIRARORA	Professeur Moniteur
------------------------------------	------------------------	------------------------

6. ZOOTECHNIE-ALIMENTATION

Gbeukoh Pafou Ayao Georges Alain	GONGNET MISSOHO NDJENG	Maître-Assistant Assistant Moniteur
--	------------------------------	---

B. DEPARTEMENT SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

CHEF DE DEPARTEMENT
Louis Joseph PANGUI

1. HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE (HIDAOA)

Malang Penda Mamadou	SEYDI SYLLA (Mlle) DIAGNE	Professeur Docteur Vétérinaire Vacataire Moniteur
----------------------------	---------------------------------	---

2. MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE PATHOLOGIE INFECTIEUSE

Justin Ayayi Jean Rianatou Mamadou Lamine	AKAKPO OUDAR ALAMBEDI (Mme) GASSAMA	Professeur Professeur Assistante Moniteur
--	--	--

3. PARASITOLOGIE-MALADIES PARASITAIRES-ZOOLOGIE APPLIQUEE

Louis Joseph
Kolman Dégnon

PANGUI
DJIDOHOUN

Professeur
Moniteur

4. PATHOLOGIE MEDICALE-ANATOMIE PATHOLOGIQUE- CLINIQUE AMBULANTE

Yalacé Yamba
Pierre
Fabien
Félix Cyprien
Mamadou Abibou

KABORET
DECONINCK
HARELIMANA
BIAOU
DIAGNE

Maître-Assistant
Assistant
Docteur Vétérinaire Vacataire
Moniteur
Moniteur

5. PHARMACIE-TOXICOLOGIE

François A.
Mireille Cathérine

ABIOLA
KADJA (Mlle)

Professeur
Moniteur

II - PERSONNEL VACATAIRE

- BIOPHYSIQUE

René

NDOYE

Pharmacie

Professeur
Faculté de Médecine et de
Université Cheikh Anta Diop
DAKAR

Sylvie

GASSAMA (Mme)

Pharmacie
DAKAR

Maître de Conférences Agrégée
Faculté de Médecine et de
Université Cheikh Anta Diop

- BOTANIQUE

Antoine

NONGONIERMA

Professeur
IFAN - Institut Cheikh Anta
Diop
Université Cheikh Anta Diop
DAKAR

- PATHOLOGIE DU BETAAIL

Maguette

NDIAYE

Docteur Vétérinaire -
Chercheur

Laboratoire National
d'Elevage et de Recherches
Vétérinaires
Hann DAKAR

- AGRO-PEDOLOGIE

Alioune

DIAGNE

Docteur Ingénieur
Département "Sciences des
Sols"
Ecole Nationale Supérieure
d'Agronomie
THIES

- SOCIOLOGIE RURALE

Oussouby

TOURE

Sociologue
Ministère du Développement
Rural
DAKAR

- HIDAOA

Abdoulaye

DIOUF

Ingénieur des Industries
Agricoles et Alimentaires
Chef de la Division Agro-
Alimentaire de l'Institut
Sénégalais de Normalisation
(ISN) DAKAR

III - PERSONNEL EN MISSION

- PARASITOLOGIE

Ph. DORCHIES

Professeur
ENV TOULOUSE
FRANCE

M. KILANI

Professeur
ENMV SIDI-THABET
TUNISIE

- ANATOMIE PATHOLOGIQUE GENERALE

G. VANHAVERBEKE

Professeur
ENV TOULOUSE
FRANCE

- ANATOMIE

A. H. MATOUSSI

Maitre de Conférences
ENMV SIDI THABET
TUNISIE

- PATHOLOGIE DES EQUIDES ET CARNIVORES

A. CHABCHOUB

Professeur
ENMV SIDI THABET
TUNISIE

- ZOOTECHNIE-ALIMENTATION

A. BEN YOUNESS

Professeur
ENMV SIDI THABET
TUNISIE

A. GOURO

Maitre de Conférences
Université de Niamey
NIGER

- DENREOLOGIE

J. ROZIER

Professeur
ENV ALFORT
FRANCE

A. ETTRIQUI

Professeur
ENMV SIDI THABET
TUNISIE

- PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET MEDICALES

P. BENARD

Professeur
ENV TOULOUSE
FRANCE

- PATHOLOGIE INFECTIEUSE

J. CHANTAL

Professeur
ENV TOULOUSE
FRANCE

M. BOUZGHAIA

Maitre de conférences
ENMV
SIDI THABET

3. BIOLOGIE

PHYSIOLOGIE VEGETALE

Papa Ibra	SAMB	Chargé d'Enseignement Faculté des Sciences UCAD
Kandioura	NOBA	Maître-Assistant Faculté des Sciences UCAD

4. BIOLOGIE CELLULAIRE - REPRODUCTION ET GENETIQUE

Omar	THIAW	Maître-Assistant Faculté des Sciences UCAD
------	-------	--

5. EMBRYOLOGIE ET ZOOLOGIE

Bhen Sikina	TOGUEBAYE	Professeur Faculté des Sciences UCAD
-------------	-----------	--

6. PHYSIOLOGIE ET ANATOMIE COMPAREES DES VERTEBRES

Cheikh Tidiane	BA	Chargé d'enseignement Faculté des Sciences UCAD
----------------	----	---

7. ANATOMIE ET EXTERIEUR DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Charles Kondi	AGBA	Professeur Agrégé EISMV
---------------	------	----------------------------

8. GEOLOGIE

A.	FAYE	Faculté des Sciences UCAD
R.	SARR	Faculté des Sciences UCAD

«Par délibération, la Faculté et l'Ecole ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation.»

*Je rends grâce à Allah le Tout
Puissant,
Prie sur son Prophète Mahomet
(PSL)
et dédie ce modeste travail ...*

- **A MON PERE MOCTAR CISSE (IN MEMORIUM)**

La mort vous a arraché de notre affection. La force de votre caractère et l'amour paternel que vous nous portiez resteront toujours gravés dans notre mémoire. Que la terre vous soit légère. Amen.

- **A MA MERE KHOUDA SALL**

Ce travail est le fruit de plusieurs années de sacrifices que vous avez consentis pour nous. Trouvez ici le témoignage de ma reconnaissance pour l'attention particulière que vous avez portée à mes études. Que Dieu vous garde encore longtemps parmi nous. Amen.

- **A MES FRERES ET SOEURS**

Que ce travail vous serve d'exemple de patience et de sacrifices. Tous mes encouragements.

- **A MES ONCLES ET TANTES**

- **A MES COUSINS ET COUSINES**

- **A TOUS MES PARENTS**, en particulier mon grand-père PAPE LESS HANE.

- **A MES TANTES :**

Maïmouna DIOP et Absa SEYE : ma profonde gratitude

Amina FAYE : Trouvez ici le témoignage de ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour moi.

- **A MA FUTURE COMPAGNE**

Ce travail est le tien : amour, fidélité et heureux ménage.

- **A MES AMIS DE L'ECOLE**

En particulier : Massirin SAVANE, Bocar SOW, Amadou NDIAYE, Mansour Malick NDIAYE, Dame TRAORE, Ibrahima LO, Yaya WATT, Ibrahima NDIAYE, Malick SENE, Adama AW, Matar Laba NDIAYE, Mama Balla SOW, NAMADINA, Daouda SECK, Imam THIAM, Mor SEYE, El Hadji NDIAYE, Serigne SALL, Issa KANE, etc.

- **A TOUS MES AMIS DU 41E**

Malick SOKHNA, Modou MBDOJ (Malko), Mbaye NDIAYE, Bouba THIARE, Pathé Hady BA.

- **A MES AMIS**

Abdoulaye SALL, Barda DIEYE, Amadou Kane NDIAYE, Malick CASSE, Mame Demba FALL, etc.

- **A LA 22e PROMOTION «SALAMATA KANE »**

- **A L'A.E.V.S.**

- **A L'A.E.V.D.**

- **AU PATS**

- **AU CONTRIBUABLE SENEGALAIS**

- **A L'AFRIQUE**

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont en particulier :

- A la Direction de l'Elevage : pour la disponibilité de son personnel
- A tous les professionnels vétérinaires interrogés lors de nos enquêtes : pour votre disponibilité et votre accueil.
- Au Docteur Ndéné FAYE de la Clinique Vétérinaire NDOUCOUMANE de Kaolack
- Au Docteur Bouna Alboury DIOP, Directeur Projet PARC SENEGAL
- Au Docteur Bousso DIOP du PRODEC
- A l'ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal
- A l'Eglise Evangélique Luthérienne du Sénégal
- A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

A NOS MAITRES ET JUGES

MONSIEUR PAPA DEMBA NDIAYE, PROFESSEUR A LA FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE DAKAR

Le respect profond que vous nourrissez envers les étudiants, votre sens du devoir et votre grande disponibilité font de vous un personnage de premier plan dans le milieu universitaire. Veuillez trouver ici l'expression de nos sincères remerciements.

MONSIEUR CHALES KONDI AGBA, MAITRE DE CONFERENCES AGREGE A L'EISMV DE DAKAR

L'intérêt que vous portez à ce travail et la disponibilité avec laquelle vous avez accepté de le rapporter nous honore. Vos grandes qualités d'enseignant et votre rigueur scientifique ont toujours suscité notre admiration. Hommage de reconnaissance et de gratitude.

MONSIEUR EMMANUEL BASSENE, PROFESSEUR A LA FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE DAKAR

Malgré un emploi du temps chargé, vous avez accepté de siéger dans notre jury de thèse. Veuillez accepter en retour nos sincères remerciements.

MONSIEUR LOUIS JOSEPH PANGUI, PROFESSEUR A L'EISMV DE DAKAR

Vos qualités scientifiques, votre disponibilité et votre sens de l'humour forcent l'admiration. Recevez, cher maître, l'expression de notre profonde gratitude.

MONSIEUR CHEIKH LY, DOCTEUR VETERINAIRE, ECONOMISTE AGRICOLE, MAÎTRE ASSISTANT A L'EISMV DE DAKAR

Vous nous avez confié ce travail que vous avez inspiré et dirigé avec une disponibilité constante malgré vos multiples occupations. Vos qualités scientifiques, votre simplicité, votre compétence et votre goût de la perfection dans le travail, ne nous ont guère échappé. Nous en garderons un souvenir instructif.

Acceptez nos remerciements et notre profonde reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour nous.

SOMMAIRE

PAGES

INTRODUCTION -----	1
PREMIERE PARTIE : LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DE L'ELEVAGE AU SENEGAL -----	2
CHAPITRE I : HISTORIQUE -----	3
1. PERIODE COLONIALE-----	3
1.1. Naissance du service de l'élevage -----	4
1.2. Attributions et moyens d'action des structures coloniales-----	5
1.3. Résultats-----	5
1.4. La modernisation du Service de l'Elevage (1945-1960)-----	6
1.4.1. Attributions-----	6
1.4.2. Organisation-----	6
1.4.3. Moyens humains-----	7
1.4.5. Moyens financiers -----	8
2. DE 1960 A 1986-----	9
3. DE 1986 A 1994-----	14
CHAPITRE II : L'ORGANISATION ACTUELLE DE LA PROFESSION VETERINAIRE AU SENEGAL -----	16
1. IMPORTANCE ACTUELLE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE -----	16
1.1. Place de l'élevage dans le PIB -----	16
1.2. Le potentiel en activités vétérinaires -----	18
1.2.1. En santé animale-----	18
1.2.2. Dans les industries agro-alimentaires -----	18
1.2.3. En restauration collective-----	18
1.2.4. Dans les sociétés de distribution alimentaire -----	18
1.2.5. En santé publique vétérinaire -----	19
1.2.6. En production animale-----	19
1.2.7. En activités connexes -----	19
2. LE MARCHE DES PRODUITS VETERINAIRES-----	19
2.1. Le marché des médicaments vétérinaires -----	19
2.2. Le marché des vaccins vétérinaires-----	23
3. COMPOSTANTES ET FONCTIONNEMENT DE L'ENVIRONNEMENT VETERINAIRE -----	24
3.1. Composantes de l'environnement vétérinaire -----	24
3.1.1. L'Etat-----	24
3.1.1.1. La Direction de l'Elevage-----	25
3.1.1.1.1 Attributions actuelles-----	25
3.1.1.1.2. Organisation de la Direction de l'Elevage -----	25
3.1.1.1.2.1. Les divisions techniques-----	25
3.1.1.1.2.2. Les bureaux -----	26

3.1.1.1.2.3. Les services régionaux -----	26
3.1.1.1.2.4. Les établissements spéciaux -----	26
3.1.1.1.3. Moyens d'actions actuels -----	26
3.1.1.1.3.1 Les moyens matériels et financiers -----	26
3.1.1.1.3.2. Les moyens humains -----	27
→ 3.1.2. Les sociétés et projets d'élevage -----	28
3.1.3. Les organismes d'aide -----	28
3.1.3.1. Les organisations non gouvernementales (ONG) -----	28
3.1.3.2. Les projets communautaires -----	29
→ 3.1.4. Les organismes de financement -----	29
→ 3.1.5. Les professionnels vétérinaires -----	29
3.1.5.1. Le secteur public -----	29
→ 3.1.5.2. Le secteur privé -----	29
→ 3.1.5.3. L'organisation des professionnels vétérinaires -----	31
→ 3.1.6. Les groupements de producteurs -----	32
3.1.7. Les institutions internationales -----	33
→ 3.2. Fonctionnement de l'environnement vétérinaire -----	33
→ 3.2.1. Système d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires -----	34
→ 3.2.1.1. Approvisionnement -----	34
→ 3.2.1.2. Distribution -----	35
→ 3.2.1.2.1. Direction de l'élevage -----	36
→ 3.2.1.2.2. Les sociétés privées vétérinaires -----	36
→ 3.2.2. Les systèmes d'intervention vétérinaire -----	37
→ 3.2.2.1. Les soins aux animaux -----	37
3.2.2.2. Vulgarisation et formation des utilisateurs : le monopole des projets -----	37
→ 3.2.2.3. Le contrôle de qualité des produits et suivi sanitaire -----	37
3.2.2.4. La protection contre les maladies contagieuses -----	37
→ 3.2.2.5. L'appui au diagnostic -----	37
3.2.2.6. Recherche en santé animale -----	37
3.2.2.7. L'inspection sanitaire -----	38
→ CONCLUSION -----	38
→ CHAPITRE III : EXPERIENCES INTERNATIONALES -----	39
→ ① EXEMPLES DE PAYS DEVELOPPES -----	39
→ ② EXEMPLES EN AFRIQUE -----	41
→ ③ PERSPECTIVES -----	43
→ DEUXIEME PARTIE : PARTIE EXPERIMENTALE -----	45
→ CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE -----	46
→ 1. CIBLES DE L'ENQUETE ET ECHANTILLONNAGE -----	
1.1. Les professionnels vétérinaires en service public -----	46
→ ①② Les professionnels vétérinaires en clientèle privée -----	46
→ 2. ECHANTILLONNAGE -----	46
→ ②.1. Sous-échantillon des professionnels vétérinaires en clientèle privée -----	47
2.2. Sous-échantillon des professionnels vétérinaire en service public -----	47

— ③ LES ZONES D'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS INTERROGES	49
— a) La zone de Linguère	49
— b) La zone de Kaolack	49
— c) La zone de Tambacounda	50
— d) La zone de Kolda	50
— e) La zone de Dakar	50
— f) La zone de Saint-Louis	50
— ④ LOCALITES VISITEES	51
— ⑤. OUTILS DE L'ENQUETE	54
— 5.1. Le questionnaire d'enquête	54
— 5.2. Le test du questionnaire	54
— 5.3. Lettres d'introduction	54
— 5.4. Les interviews complémentaires	55
— 6. DEROULEMENT DE L'ENQUETE	55
— 7. PERIODE D'ENQUETE	55
— 8. LIMITES DE L'ETUDE	55
— 9. ANALYSE DES DONNEES	56
— 10. METHODE DE CLASSEMENT	56
— CHAPITRE II : PRESENTATION DES RESULTATS	58
— 1. RESULTATS RELATIFS AUX PROFESSIONNELS	58
— 1.1. Identification	58
— 1.1.1. Formation	63
— 1.1.2. Expérience professionnelle	63
— 1.1.3. Motivations	63
— 1.1.3.1. Satisfaction par rapport à la formation reçue	63
— 1.1.3.2. Satisfaction dans le travail	63
— 1) Secteur public	63
— ②) Secteur privé	63
— 1.1.3.3. Satisfaction par rapport aux gains	63
— 1.2. Activités	65
— 1.2.1. Activités effectivement menées	65
— 1.2.2. Activités désirées	68
— 1.2.3. Exercice de l'activité	73
— 1.2.3.1. Période d'activité intense	73
— 1) Secteur public	73
— 2) Secteur privé	73
— 1.2.3.2. Période d'activité normale	74
— 1) Secteur public	74
— 2) Secteur privé	74
— 1.2.3.3. Mode d'exercice	74
— 1.2.3.4. Lieux d'exercice	74
— 1.2.3.5. Rémunération	74
— 1.3. Rapport avec les producteurs	75
— 1.4. Cadre associatif	75
— 1.5. Rapport avec les fournisseurs	77
— 1.5.1. Approvisionnement en médicaments	77

1.5.2. Proportions de médicaments utilisés -----	78
1.5.3. Qualité des médicaments -----	79
1.5.4. Approvisionnement en vaccins -----	79
1.5.5. Types de vaccins utilisés -----	80
1.5.6. Coûts des vaccins -----	80
1.5.7. Qualité des vaccins -----	81
1.5.8. Fréquence des vaccinations -----	82
2. RESULTATS RELATIFS AUX FILIERES REGIONALES DE DISTRIBUTION DES PRODUITS VETERINAIRES -----	84
2.1. Zone Sylvo-pastorale -----	84
2.2. Bassin arachidier -----	86
2.3. Zone de Tambacounda -----	88
2.4. Zone Sud -----	90
2.5. Zone de Dakar -----	92
3. RESULTATS RELATIFS AUX MOYENS ET CONTRAINTES -----	94
3.1. Les moyens des professionnels vétérinaires -----	94
3.1.1. Les ressources à l'installation -----	94
3.1.2. Moyens de travail -----	95
3.1.2.1. Cadre de travail -----	95
3.1.2.2. Transport -----	95
3.1.3. Conquête de la clientèle -----	95
3.2. Contraintes rencontrées -----	96
3.2.1. Contraintes techniques -----	96
3.2.2. Contraintes financières -----	96
3.2.3. Contraintes environnementales -----	96
CHAPITRE III : DISCUSSION DES RESULTATS -----	97
1. DISCUSSION DES RESULTATS RELATIFS AUX PROFESSIONNELS -----	97
1.1. Effectifs des vétérinaires installés -----	97
1.2. Répartition des professionnels privés -----	98
1.3. La formation -----	100
1.4. Le rythme des installations -----	100
1.5. Les motivations des professionnels -----	100
1.6. Les activités privatisables -----	101
1.7. Niveau d'intervention des professionnels -----	102
1.8. Le rythme de travail des professionnels -----	102
1.9. Les stratégies d'intervention des professionnels -----	103
1.10. Les rapports avec les producteurs -----	103
1.10.1. Les médicaments utilisés -----	104
1.10.2. La qualité des médicaments -----	104
1.10.3. Approvisionnement en vaccins -----	105
1.11. Les rapports avec les fournisseurs -----	106
1.11.1. Approvisionnement en médicaments et vaccins -----	106
1.11.2. La distribution des produits vétérinaires -----	107
1.11.2.1. La distribution directe -----	107
1.11.2.2. La distribution indirecte -----	107
1.12. Le cadre associatif -----	108

2. CARACTERE DE LA FILIERE DES PRODUITS VETERINAIRES SUIVANT LES ZONES D'ELEVAGE -----	108
3. MOYENS ET CONTRAINTES-----	109
3.1. Moyens -----	109
3.1.1. Les formes d'installation -----	109
- Vétérinaires installés après emprunts-----	109
- Vétérinaires installés sur fonds propres-----	110
3.1.2. Les moyens logistiques -----	110
3.1.3. Le transport-----	110
3.4.1. La conquête de la clientèle -----	110
3.2. Les contraintes-----	110
3.2.1. Au niveau de l'approvisionnement en médicaments -----	111
3.2.2. Au niveau de la distribution-----	111
3.2.3. Au niveau des prestations de service-----	111
3.2.4. Au niveau des rapports avec les éleveurs -----	112
3.2.5. Au niveau des crédits -----	112
3.2.6. Au niveau institutionnel -----	112
4. RECOMMANDATIONS-----	112
4.1. Recommandation en direction des professionnels vétérinaires -----	112
4.1.1. L'organisation des professionnels -----	113
4.1.2. Les rapports avec les éleveurs -----	114
4.2. Recommandations en direction de l'Etat-----	114
4.2.1. La clarification de la répartition des fonctions entre secteur public et secteur privé -----	115
4.2.2. Le transfert et la délégation des fonctions au secteur privé-----	115
4.2.3. Préciser la normalisation des fonctions de chaque corps professionnel -----	116
4.2.3.1. Les éleveurs-----	116
4.2.3.2. Les professionnels de santé animale-----	116
4.2.4. La privatisation au service des éleveurs -----	116
4.3. Recommandations en direction de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires (ODVS) -----	117
4.3.1. La normalisation de la filière de distribution des médicaments vétérinaires -----	117
4.3.1.1. Au niveau de l'approvisionnement -----	117
4.3.1.2. Au niveau de la distribution -----	117
4.3.1.3. Au niveau de la détention des médicaments vétérinaires -----	119
4.3.2. La lutte contre la concurrence déloyale et la présence du secteur informel -----	119
4.3.3. L'accélération des procédures de demande de crédits. -----	119
CONCLUSION-----	120
BIBLIOGRAPHIE -----	123
ANNEXE -----	

LISTE DES TABLEAUX

- I Répartition des effectifs par corps dans l'AOF et le Sénégal
- II Effectifs estimés du cheptel au Sénégal (X 1000 têtes) - Evolution de 1960 à 1994
- III Le PIB et ses composantes au Sénégal
- IV Taux de croissance annuelle 1980-1995 (pourcentage)
- V Evolution du budget de la Direction de l'Elevage (F CFA)
- VI Répartition des importations de produits vétérinaires
- VII Importations de produits vétérinaires en 1994
- VIII Répartition des médicaments par classe thérapeutique (1994)
- IX Répartition des professionnels par corps
- X Evolution de l'installation vétérinaire
- XI Vaccins produits par le LNERV
- XII Quelques caractéristiques des services de l'élevage dans quelques pays développés (France, Italie, Allemagne)
- XIII Sous-échantillon de professionnels vétérinaires en clientèle privée
- XIV Sous-échantillon de professionnels vétérinaires en service public
- XV Echantillon final
- XVI Présentation des localités visitées
- XVII Répartition des professionnels interrogés par statut et par qualification
- XVIII Répartition des professionnels selon leur statut et la classe d'âge
- XIX Répartition des professionnels selon leur qualification et par zone
- XX Répartition des professionnels selon leur statut et par zone
- XXI Activités de santé animale
- XXII Activités d'hygiène alimentaire et de santé publique
- XXIII Activités connexes
- XXIV Classement des catégories d'activités
- XXV Classement des activités préventives
- XXVI Classement des activités curatives
- XXVII Classement des activités promotionnelles
- XXVIII Classement des activités d'utilité publique
- XXIX Niveau d'adhésion des professionnels aux associations professionnels
- XXX Sociétés d'approvisionnement des personnes interrogées
- XXXI Proportions de médicaments par classe thérapeutique
- XXXII Marge sur les prix pour quelques vaccins
- XXXIII Fréquence des vaccinations des espèces suivant les zones d'enquête
- XXXIV Installations après départ volontaire
- XXXV Réactualisation du recensement des vétérinaires privés

LISTE DES FIGURES

- FIGURE 1 Courbes représentatives de l'évolution des effectifs de bovins et d'ovins de 1960 à 1994 (Sénégal)
- FIGURE 2 Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone sylvo-pastorale (1995)
- FIGURE 3 Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone du Bassin arachidier (1995)
- FIGURE 4 Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone de Tambacounda (1995)
- FIGURE 5 Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone sud (1995)
- FIGURE 6 Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone de Dakar (1995)
- FIGURE 7 Filière de distribution des produits vétérinaires : proposition d'amélioration

LISTE DES CARTES

- CARTE 1 Présentation des localités visitées
- CARTE 2 Répartition des professionnels vétérinaires privés au Sénégal

INTRODUCTION

Le Sénégal, à l'instar des pays sahéliens, mène une lutte opiniâtre pour la sécurité alimentaire. Dans cette bataille tous les secteurs de l'économie sont concernés, y compris l'élevage qui a toujours occupé une part importante du Produit Intérieur Brut du secteur primaire avec une moyenne de 35%.

Le cheptel est diversifié et compte d'importants effectifs dont la valeur en capital est estimée à plus de 120 milliards de F CFA.

L'importance de l'élevage se manifeste également par l'étendue de son impact social en tant qu'activité et source d'emploi pour toutes les ethnies et dans la majorité des systèmes de production. L'importance du secteur entretient depuis longtemps une attention particulière des pouvoirs publics qui prirent en charge son encadrement et son développement.

† Mais depuis bientôt une décennie, on assiste au désengagement de l'Etat du sous-secteur de l'Elevage et à la promotion d'un secteur privé vétérinaire.

Désormais, l'environnement vétérinaire qui se constitue progressivement, s'enrichit de l'intervention de nouveaux acteurs que sont les professionnels vétérinaires privés. Ainsi, une nouvelle dynamique induit de nouveaux comportements et attitudes aussi bien au niveau du secteur privé que public.

Ce travail s'attache à étudier les comportements et attitudes des professionnels vétérinaires, de même que les contraintes à l'exercice de la profession vétérinaire au Sénégal dans une conjoncture dominée par le processus de privatisation. Il est divisé en 2 parties avec :

- une première partie qui traite de l'évolution des services de l'élevage, de son organisation actuelle, ainsi que des expériences en cours dans d'autres pays ;

- une deuxième partie qui est axée sur la méthodologie de travail, les résultats des enquêtes effectuées, ainsi que leur discussion. Dans cette même partie, les enseignements dégagés et les recommandations sont également livrés.

Première Partie

LES STRUCTURES D'ELEVAGE AU SENEGAL : HISTORIQUE ORGANISATION ACTUELLE EXPERIENCES INTERNATIONALES

Dans cette partie, il est décrit l'évolution des structures chargées de la santé et des productions animales au Sénégal, de même que l'organisation actuelle de la profession vétérinaire. Dans cette même partie, les structures d'encadrement de l'élevage dans d'autres pays sont décrites en comparaison avec celles du Sénégal.

CHAPITRE I : HISTORIQUE

L'historique des structures chargées de la santé et des productions animales au Sénégal est décrite dans ce chapitre suivant trois périodes que sont la période coloniale, celle allant de 1960 à 1987 et, enfin, celle de 1987 à 1994.

1. PERIODE COLONIALE

L'origine de la profession vétérinaire remonte plus ou moins loin dans le temps, suivant l'acceptation qu'on lui donne.

Certains auteurs avancent que l'histoire de la médecine vétérinaire moderne ne commence qu'au 18^e siècle qui a vu la fondation en France, de la première école vétérinaire à Lyon, en 1761, et celle de l'école vétérinaire de Londres, en 1791. Alors que plusieurs siècles avant, l'homme s'intéressait déjà aux animaux, à la fois pour assurer sa propre subsistance et pour avoir une compagnie. En effet, le Roi de Babylone HAMMOURABI avait déjà rédigé, 2000 ans avant Jésus Christ, un code établissant un système de réglementation sur l'élevage des animaux, le traitement de leurs maladies et la rémunération des tâches effectuées dans ce domaine. Ce document ancien témoigne bien de l'existence d'une profession vétérinaire dès cette époque et même en des temps plus reculés (MOLHERN, 1978).

L'histoire ancienne de l'Egypte, de l'Inde et de la Rome antique révèle aussi la présence d'écrits anciens sur l'art vétérinaire. Mais, ce n'est qu'au cours de la deuxième moitié du 18^e siècle que les écoles vétérinaires se développèrent en Europe et aux Etats-Unis où elles firent leur apparition au milieu du 19^e siècle. Cette phase est assimilée au début de l'ère moderne de la médecine vétérinaire.

En Afrique, la profession vétérinaire, dans son acceptation occidentale, remonte à la période de la colonisation où elle a été introduite par les autorités coloniales pour l'exploitation économique du bétail ou sa sauvegarde face aux grandes épizooties.

La première mission d'un vétérinaire français en Afrique de l'ouest fut celle qu'effectua HUZARD FILS au Sénégal en 1819, avec l'ordre d'"effectuer des recherches sur les races de chevaux et de bêtes de somme qui pourraient être introduites en France, ainsi qu'aux Antilles et à la Guyane, avec avantage" (GERBAUD, 1986).

A cette époque, l'intervention vétérinaire ne se limitait qu'à des missions épisodiques avec des objectifs précis visant surtout l'exploitation du cheptel. Cependant, il fallut attendre bien après la Conférence Africaine de Berlin, en 1885, qui entérina un partage de l'Afrique pour voir un début de conception et de mise en oeuvre d'une politique coloniale pour l'élevage.

1.1. La naissance du Service de l'Élevage

L'avènement du Service de l'Élevage dans l'administration coloniale a été un phénomène évolutif et non une action ponctuelle qui permettrait de parler de naissance véritable du Service de l'Élevage.

En effet, l'économie de traite constituée surtout par la culture arachidière au Sénégal a été, d'abord, à la base de l'économie des colonies. Puis, l'administration coloniale s'est occupée de la construction de routes, de ports, de chemins de fer, etc.

Ce n'est que plus tard que les pouvoirs publics coloniaux prirent en considération l'activité pastorale qui était menacée par les grandes épizooties, la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, notamment.

En 1955, un premier bilan permit de préciser le phénomène évolutif qui a abouti à la création du service vétérinaire pour l'Afrique occidentale française (AOF). Le bilan montre qu'à partir de 1890 quelques observateurs, les vétérinaires militaires de l'Escadron des Spahis Sénégalais se consacrèrent à l'étude du bétail et eurent le mérite d'avoir publié les premiers documents sur les espèces et les races domestiques de l'ouest africain, sur les méthodes d'élevage pratiquées sur les maladies animales (FEUNTEUN, 1955). Ils dressèrent un inventaire sommaire des ressources en bétail et montrèrent le parti qui pouvait en être tiré.

En décembre 1904, dans le but de coordonner les efforts entrepris dans les différentes colonies, le Gouverneur général ROUME créa le Service Zootechnique et des Epizooties. Un arrêté rattacha dans les colonies du Sénégal, Haut-Sénégal et Niger, Guinée et Dahomey, un vétérinaire aux services locaux d'agriculture.

Le Service Zootechnique et des Epizooties fut d'abord composé de quelques techniciens, tous militaires et il se renforça progressivement grâce au recrutement de vétérinaires civils. En effectuant toute leur carrière en AOF, ces vétérinaires donneront aux actions une continuité indispensable (FEUNTEUN, 1955).

Toutefois, les effectifs en service et les moyens financiers restèrent longtemps trop réduits pour que des résultats importants puissent être obtenus. Néanmoins, cette époque vit l'organisation du contrôle des mouvements commerciaux et de l'exploitation du bétail, l'inspection des abattoirs et des marchés, ainsi que les premières études précises sur les maladies parasitaires et microbiennes du cheptel.

De 1904 à 1942, le Service Zootechnique et des Epizooties connut beaucoup de changements de dénomination dont la dernière, en 1942, substitua l'appellation **Service Vétérinaire** à celle de **Service de l'Élevage et des Industries Annexes**. Ces changements de dénomination ne furent cependant pas toujours suivis d'une évolution notable dans les attributions de l'institution.

1.2. Attributions et moyens d'action des structures coloniales

Malgré la référence explicite de "Zootechnie" dans la dénomination de ce service, son orientation première était la protection sanitaire du bétail bovin. Une telle orientation conçue par des vétérinaires fondamentalement pathologistes, fut sans doute renforcée par les hécatombes causées par les épidémies de peste bovine en 1828, 1866, de 1891 à 1893 au Tchad, au Soudan de 1915 à 1917 puis de 1919 à 1920 du Niger au Sénégal (CALLAIS, 1972).

La priorité donnée à la protection sanitaire des animaux fut encore mise en évidence dans l'Arrêté de 1904 par lequel les fonctionnaires vétérinaires avaient comme principale attribution de veiller à l'état sanitaire des populations animales de la colonie à laquelle ils étaient affectés.

L'arrêté précisait également les actions envisagées par la réglementation sur la police sanitaire des animaux, la lutte contre les maladies exotiques et l'étendue des moyens d'action à mettre en oeuvre. Ainsi, l'attribution principale du Service colonial de l'Élevage a été la lutte sanitaire.

1.3. Résultats

Un bilan sommaire des résultats obtenus durant les premières années jusqu'en 1942 permet de dégager les acquis.

En plus du dénombrement du cheptel, il a été mis en place une réglementation sur la police sanitaire des animaux.

Ces deux mesures ont abouti à des accalmies épisodiques des épizooties et à une croissance notable des populations bovines. Cette tendance fut favorisée par le fait qu'en Afrique occidentale " l'éradication de la peste n'était plus qu'une question de matériel et de personnel " (CURASSON, 1906).

Un autre domaine avec des améliorations est celui de l'hydraulique pastorale. En effet, le manque d'eau en zone sahélienne était, après les épizooties, le second facteur limitant de l'élevage.

La découverte de la nappe du Maestrichien en 1938 avec une surface estimée à 150 000 km² permit la réalisation des premiers forages et le développement de l'hydraulique pastorale en collaboration avec la brigade des puits (DIOP, 1989).

A partir de ce moment, l'administration coloniale prit conscience du bénéfice qu'elle pourrait tirer d'une exploitation plus rationnelle du bétail. Ainsi, dans le prolongement des actions sanitaires, se développèrent des interventions zootechniques et économiques.

Dans ce contexte, l'Institut de Médecine Vétérinaire Exotique fut créé en 1922 et devint plus tard l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (I.E.M.V.T.) en 1948. Les techniciens sortis de l'Institut eurent pour mission l'encadrement des éleveurs pour une meilleure exploitation du capital bétail.

En 1924, fut aussi créée, à Bamako, une école vétérinaire où devaient être formés tous les vétérinaires africains de l'AOF et du Togo. A la même époque, la formation d'un personnel d'exécution était entreprise dans chaque territoire. Ces institutions permirent des améliorations sensibles de l'action coloniale et le Service de l'Élevage fut impliqué dans l'exploitation économique du cheptel (FEUNTEUN, 1955 ; DIOP, 1989).

1.4. La modernisation du Service de l'Élevage (1945-1960)

En 1945, après la seconde guerre mondiale commença une période de reconstruction qui a fortement marqué le développement du Service de l'Élevage dont va hériter le Sénégal à l'Indépendance.

Le 26 décembre 1950, le décret 50.1626 transforma l'appellation "Service de l'Élevage et des Industries Annexes" en "Service de l'Élevage et des Industries Animales d'outre-mer". Ce décret fixa les attributions du Service et sa promulgation n'intervint qu'en 1955 par l'arrêté n°2965 du 18 avril.

1.4.1. Attributions

Le Service de l'Élevage et des Industries Animales des territoires d'outre-mer avait pour attributions la protection sanitaire des animaux, le développement et le perfectionnement de l'élevage, ainsi que l'amélioration de l'exploitation des produits animaux dans les territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer.

Il devait ainsi assurer l'étude de toutes les affaires techniques découlant de ces attributions, préparer les programmes d'action en matière d'élevage et d'exploitation des produits animaux, suivre, coordonner, contrôler leur exécution et y participer.

En plus de son concours technique à l'administration centrale du département et aux administrations locales, pour toutes les questions concernant l'élevage et les produits animaux, le service était chargé de toutes les enquêtes et recensements concernant l'élevage et les produits animaux et de la diffusion des informations. Ces attributions étaient basées sur une organisation territoriale du service.

1.4.2. Organisation

Le Service de l'Élevage et des Industries Animales des Territoires d'outre-mer comprenait un Service Central et des services dans les territoires. Dans le cadre de la Direction de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, le Service Central au Ministère

de la France d'outre-mer fut dirigé par un vétérinaire-inspecteur général du Service de l'Élevage et des Industries Animales d'outre-mer désigné pour remplir en Afrique Occidentale Française, en Afrique Equatoriale Française, à Madagascar et au Cameroun, les fonctions de conseiller technique du Haut Commissaire et Inspecteur des services locaux ou provinciaux.

L'organigramme qui en découla se présente comme suit :

- au niveau de la Fédération (AOF) un inspecteur général de la Fédération auprès du Gouverneur général à Dakar ;
- au niveau local un chef de service national, vétérinaire inspecteur général à Saint-Louis, capitale du Sénégal ;
- au niveau de chaque circonscription ou cercle, un vétérinaire officiant aussi comme conseiller technique du commandant de cercle (au nombre de huit) ;
- au niveau des cercles divisés en subdivisions ou cantons, un assistant d'élevage ;
- au niveau des cantons, un chef de poste qui représente le service vétérinaire.

Il faut cependant souligner que l'administration coloniale n'a jamais pu réellement respecter son organigramme car la plupart des postes étaient vacants faute de personnel subalterne.

1.4.3. Moyens humains

Comme les autres colonies, le Sénégal a été déficitaire en personnel technique. En 1952, pour le Sénégal d'une part, et, pour l'ensemble des huit pays de la Fédération de l'AOF, d'autre part, les effectifs concernaient 84 et 966 personnes (tableau I).

Les infirmiers vétérinaires étaient bien représentés par la Fédération avec 75 p.100 des effectifs. Pour le Sénégal, le pourcentage était de 22% des effectifs. Par contre, les vétérinaires inspecteurs et les contrôleurs de campagne, étaient peu représentés et étaient respectivement de 12% et 4% des effectifs du Sénégal contre 10% et 2,5% des effectifs de la Fédération.

Les vétérinaires africains étaient relativement peu nombreux : 22% pour le Sénégal, 10% pour la Fédération.

Il apparaît que le personnel technique spécialisé était peu représenté dans les colonies. Cette situation fut à l'origine de la création, en 1952, de centres de spécialisation pour les vétérinaires formés en France. Les centres les plus célèbres étaient l'Institut Pasteur, l'Ecole Française des Cuirs et Peaux et l'Ecole de Tannerie de Lyon.

Tableau I : Répartition des effectifs par corps dans l'AOF et le Sénégal

CORPS	SENEGAL		AOF	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vétérinaires Inspecteurs	10	12	94	10
Vétérinaires Africains	19	22	98	10
Contrôleurs de campagne	3	4	25	2,5
Assistants d'élevage	34	40	29	3
Infirmiers vétérinaires	18	22	720	75
TOTAUX	84	100	966	100

Source : (DIOP, 1989)

× 1.4.5. Moyens financiers

Les investissements les plus appréciables en matière d'élevage ont été réalisés durant la période après guerre. Le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) et les Sociétés de Prévoyance (SP) permirent au Service d'Elevage de se doter d'infrastructures solides.

Le FIDES dont les premiers programmes furent lancés en 1949 a permis, entre 1945 et 1954, la création du Laboratoire de Dakar-Hann (1953), centre fédéral pour les recherches en pathologie animale de l'AOF, celui de Farcha (Fort-Lamy) pour l'AEF et celui de Tananarive pour Madagascar.

Chacun de ces centres s'appuyait sur un réseau de laboratoires territoriaux, situés par exemple pour l'AOF à Saint-Louis, Bamako, Niamey et Ouagadougou.

De nombreux postes vétérinaires encore appelés centres d'immunisation et de traitement, et dotés d'équipes mobiles, complétaient le dispositif. Un important réseau d'établissements expérimentaux et de fermes d'élevage avait pour mission d'appliquer et de vulgariser les résultats acquis par les centres fédéraux et d'effectuer des essais d'intérêt local (FEUNTEUN, 1955). Pour le Sénégal, le Centre se trouvait à Dahra.

Les moyens financiers mis à la disposition du Service d'Elevage permirent une amélioration de la protection sanitaire du bétail, la maîtrise de l'hydraulique pastorale et l'amélioration des espèces. De plus, la mise en place des centres fédéraux de recherche ainsi que des établissements expérimentaux et fermes d'élevage correspond à la mise en place des moyens financiers et techniques nécessaires à la modernisation du Service de l'Elevage dont le Sénégal hérita à l'Indépendance.

2. DE 1960 A 1986

En 1960, le Sénégal eut le privilège d'hériter des autorités coloniales un service structuré avec des établissements d'élevage plus ou moins bien équipés (DIOP, 1989). Ainsi durant les premières années qui suivent l'Indépendance, aucune modification réelle ne fut apportée au fonctionnement du Service de l'Elevage.

En 1968, un nouvel arrêté du Ministère de l'Economie Rurale porta organisation de la Direction de l'Elevage et des Industries Animales.

La nouvelle Direction fut investie de nouvelles missions pour la santé et les productions animales en étant responsable de la conduite de la politique de l'élevage.

Bien que la protection de la santé des animaux par la prévention contre les zoonoses majeures constituait toujours une préoccupation majeure des services de l'élevage, l'exploitation du capital bétail en viande et lait commença à prendre une part importante. L'amélioration des espèces était entreprise au niveau des établissements d'élevage de Dahra, de Kolda et de la ferme de Mbakhana.

Des projets d'élevage furent mis en place dans le double but de promouvoir l'élevage par l'organisation des producteurs afin que les intrants alimentaires soient disponibles et de lutter contre l'érosion ou la stagnation des moyens d'action des services de l'élevage suite à la détérioration des conditions bioclimatiques avec la sécheresse.

La Société pour le Développement de l'Elevage dans la Zone Sylvo-Pastorale (SODESP) fut ainsi créée en 1975 et reçut pour mission la régulation et la stabilisation de la demande en viande.

Le Projet pour le Développement de l'Elevage dans le Sénégal Oriental (PDESO), quant à lui, vit le jour en 1976 et fut centré sur la région de Tambacounda avec pour mission d'améliorer l'élevage extensif dans un espace agro-pastoral de 1 000 000 ha (DIREL, 1987).

Le Projet pour le Développement de l'Elevage Ovin (PRODELOV) fut créé en 1983 à Kaolack dans le bassin arachidier, grâce au concours financier de la France. Sa mission était de promouvoir le petit élevage en général et l'élevage ovin en particulier, de former les agro-pasteurs en matière de gestion du troupeau. Parmi les objectifs du projet, figurent l'amélioration de la race locale et l'organisation des producteurs en associations locales.

Malgré l'action des projets d'élevage, la satisfaction des objectifs de la Direction de l'Elevage dans le domaine de l'exploitation économique du bétail n'a pas été atteinte: par exemple en ce qui concerne la spéculation en viande. De 1961 à 1971 la consommation en viande était de 9,5 kg/habitant pour l'ensemble du Sénégal, elle s'est

maintenue à 9,7 kg/habitant entre 1984 et 1993. En 1993 la consommation *per capita* de viande a été estimée à 10,5 kg/habitant (LEYE, 1995). Cet accroissement relatif est insignifiant par rapport à la démographie galopante que connaît le pays.

Par contre dans le domaine de la santé animale, il y eut des résultats satisfaisants en ce qui concerne la lutte contre la Peste Bovine et la Péripleumonie Contagieuse Bovine. En effet, ces 2 maladies sont maîtrisées et les résultats obtenus dans l'amélioration des conditions sanitaires ont conduit à une croissance relative du cheptel (tableau II et figure 1).

L'accroissement des effectifs constaté jusqu'en 1970 est attribué à l'efficacité de la politique sanitaire mise en place depuis la colonisation et qui fut poursuivie et renforcée après l'Indépendance. Cette politique sanitaire a eu des impacts certains au niveau des populations animales avec l'augmentation notable de la taille du troupeau. Mais celle-ci a subi l'influence de facteurs bioclimatiques notamment la sécheresse.

Depuis 1970, l'évolution du cheptel se fait en dents de scie compte tenu de la sécheresse endémique que connaît le pays.

1979	2500	2920		175	nd	nd	6	7900	nd
1980	2238	3100		190	nd	nd	6	8423	nd
1981	2261	3265		184	nd	nd	6	9011	nd
1982	2329	3364		187	204	208	6,2	9600	nd
1983	2290	3300		189	208	209	6,3	8600	nd
1984	2200	3000		190	208	208	6	9300	nd
1985	2250	3400		145	204	208	8	9800	nd
1986	2484	5264		424	305	255	8	10500	nd
1987	2544	5543		296	333	278	16	11000	nd
1988	2485	5227		90	380	288	16	9900	2000
1989	2548	5561		102	389	303	7	8840	2860
1990	2485	5952		104	440	303	5	14418	4233
1991	2539	3342	2853	124	454	328	5	10589	4052
1992	2802	3498	2944	146	431	364	5	10713	4803
1993	2893	3857	3076	154	433	366	5	11140	4185
1994	2780	3821	3213	161	434	366	5	11572	4201

NB : jusqu'en 1990, les effectifs des ovins et des caprins sont cumulés
nd = non déterminé

Source : DIREL, 1995

Tableau II : Effectifs estimés du cheptel au Sénégal (X 1000 têtes) - Evolution de 1960 à 1994

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Vol. trad.	Vol ind.
1960	1746	1023		20	76	55	5,4	nd	nd
1961	1980	1284		31	94	65	2,8	nd	nd
1962	1816	1416		37	107	81	8,5	nd	nd
1963	1918	1534		44	113	84	2,7	nd	nd
1964	1967	1799		44	169	141	nd	nd	nd
1965	2218	1908		53	188	147	30	nd	nd
1966	2424	2376		85	185	161	33	nd	nd
1967	2477	2448		87	189	167	11	nd	nd
1968	2527	2521		90	191	172	8,3	nd	nd
1969	2558	2500		180	197	178	6,8	nd	nd
1970	2615	2750		167	200	185	7	nd	nd
1971	2674	2810		175	205	190	7	nd	nd
1972	2508	2718		182	206	187	5,3	nd	nd
1973	2250	2412		189	200	186	5,7	nd	nd
1974	2318	2533		196	204	191	5,7	nd	nd
1975	2380	2555		160	210	196	8	nd	nd
1976	2440	2739		186	227	204	6,1	nd	nd
1977	2514	2811		169	230	210	7	nd	nd
1978	2533	2821		173	240	230	7	nd	nd

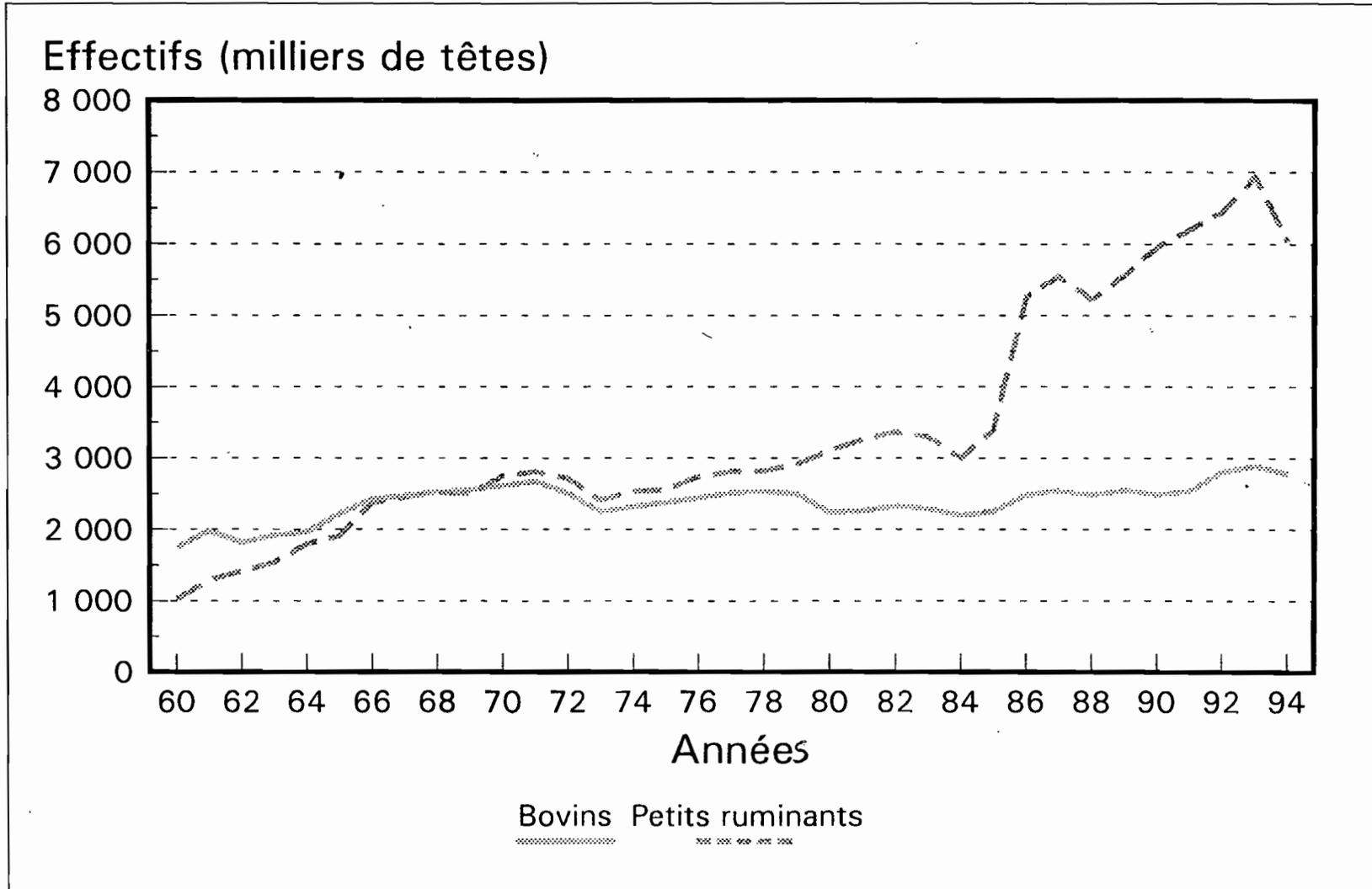


Figure 1. Evolution des Effectifs de Bovins et Petits Ruminants au Sénégal (1960-1994)

3. DE 1986 A 1994

La persistance des difficultés financières des services de l'élevage alliée à l'action de facteurs bioclimatiques néfastes a conduit les autorités à revoir leurs interventions dans le sous-secteur de l'élevage.

En 1986, le Service de l'Elevage fut rattaché au Secrétariat d'Etat aux Ressources Animales (SERA) qui devint, en 1988, le Ministère chargé des Ressources Animales. Le Secrétariat aux Ressources Animales fut mis en place dans le but de soutenir la Nouvelle Politique Agricole élaborée par l'Etat avec le concours de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI).

En septembre 1986, se tint à Dakar, un Séminaire National sur l'Elevage, prélude d'un Conseil Interministériel, en janvier 1987. Ce conseil recommanda l'élaboration d'un plan d'actions en vue de relancer le sous-secteur de l'élevage. Ce plan d'actions devait tenir compte de la politique générale de libéralisation et de désengagement progressif de l'Etat. Dorénavant, les stratégies connues et mises en place devaient s'intégrer à la Nouvelle Politique Agricole (NPA). En matière d'élevage, cette politique tourna autour des points suivants :

- l'intensification des productions par une stratification des producteurs selon les zones écologiques ;
 - la responsabilisation des producteurs par la création de Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ;
 - la prépondérance du secteur privé dans le développement de l'élevage.
- Cette Nouvelle Politique d'Elevage fut accompagnée d'un ensemble de mesures visant à libéraliser progressivement le secteur privé.

En 1990, la Société d'Exploitation des Ressources Animales (SERAS), société spécialisée dans la commercialisation et la transformation des produits et sous-produits animaux fut ainsi cédée à 72% au secteur privé de même que le Centre National Avicole de MBAO. Le monopole de la collecte des cuirs, peaux et phanères fut également levé. Aujourd'hui, la SERAS est entièrement contrôlée par le secteur privé.

Les mesures prises découlaient du choix de l'Etat de se désengager de la distribution des intrants alimentaires destinés au bétail de même que des activités marchandes et de la production.

D'autres mesures furent prises pour promouvoir le secteur privé comme l'arrêt du recrutement de docteurs vétérinaires dans la Fonction Publique depuis 1990.

En 1992, la loi portant création de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (O.D.V.S.) fut promulguée et le Code de Déontologie de la Profession Vétérinaire, en 1993.

En 1994, le concept "moins d'Etat, mieux d'Etat" se traduit dans le domaine agricole par une Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) (TOURE, 1995). Cette DPDA définit la nouvelle orientation politique de l'Etat en matière agricole, fixe les objectifs et indique les actions et mesures par lesquelles cette politique devra garantir un développement durable et une concurrence soutenue.

Avec le désengagement de l'Etat et la promotion du secteur privé pour l'approvisionnement en facteurs de production, les missions de la Direction de l'Elevage ont été redéfinies. Ces missions sont :

- la définition des politiques et stratégies agricoles,
- la police et le contrôle par l'application des lois et règlements,
- la collecte et la diffusion de l'information et des politiques,
- la mise en oeuvre des actions préventives et curatives contre les maladies graves en cas d'urgence,
- l'animation et la structuration des groupements socio-professionnels d'éleveurs,
- l'assistance technique en l'absence de structure privée,
- la formation et la vulgarisation pour assurer l'autonomisation des professionnels.

Au secteur privé et aux producteurs, sont dévolus les actions de production, de commercialisation, de crédit, d'approvisionnement en intrants destinés aux animaux. Il est prématuré de faire un bilan chiffré de cette nouvelle politique du sous-secteur de l'élevage mais force est de constater que le secteur privé qui doit être promu se met en place difficilement.

Ces éléments d'histoire révèlent la place toujours importante de la profession vétérinaire et de son organisation dans le sous-secteur de l'élevage. Il est donc utile de décrire l'organisation actuelle de la profession vétérinaire afin de mieux comprendre les conditions de la privatisation et l'environnement vétérinaire qui prévalait au moment de l'enquête qui a été réalisée au cours de cette étude.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION ACTUELLE DE LA PROFESSION VETERINAIRE AU SENEGAL

L'organisation actuelle de la profession vétérinaire est caractérisée par le désengagement de l'Etat du sous-secteur de l'élevage et par la mise en place de secteur privé dont le potentiel en activités vétérinaires est très diversifié. Désormais, l'environnement vétérinaire s'enrichit de l'intervention du secteur privé qui doit trouver sa place dans le marché des produits vétérinaires et la nouvelle orientation du sous-secteur pour garantir sa viabilité et permettre de mieux valoriser l'importance du sous-secteur de l'élevage dans l'économie nationale.

1. IMPORTANCE ACTUELLE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE

1.1. Place de l'élevage dans le PIB

Au Sénégal, l'élevage fournit le tiers du PIB du secteur primaire soit 7% du PIB global et il occupe plus de 300 000 familles (DIOP, 1994). Le cheptel est varié avec d'importants effectifs dont la valeur en capital est estimée à près de 150 Milliards de FCFA. L'élevage a toujours occupé une place significative dans l'économie nationale (tableau III).

Tableau III : Le PIB et ses composantes au Sénégal

ANNEES	1980-1987	1988-1995
PIB (M FCFA)	989,9	1 000
Secteur primaire (M FCFA)	292,4	300,4
Elevage (M FCFA)	64,4	70,5
Part Elevage dans le PIB	6,5	7
Part Elevage dans le secteur primaire	31,8	34,8

* NB : M = Milliards

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

De 1980 à 1987, l'élevage avec des ressources proches de 65 Milliards de F CFA, a contribué à 6,5% du PIB national et environ 32% du PIB du secteur primaire tandis que de 1987 à 1995, avec des ressources dépassant 70 milliards de F CFA, il constitue 7 % du PIB national et environ 35% du PIB du secteur primaire.

L'importance relative du sous-secteur de l'élevage fait l'objet d'un développement faible mais constant depuis le début de la décennie (tableau IV).

Tableau IV : Taux de croissance annuelle 1980-1995 (pourcentage)

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1995
PIB	-3,3	-0,8	15,2	2,6	-4	3,8	4,6	4,0	10,0
Secteur primaire	-18,3	-5,6	24,4	4,8	-17,5	5,9	10,2	2,8	12,2
Elevage	-1,9	2	2,9	3,1	16,5	3,0	3,8	5,8	7

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Le pourcentage de 16,5 enregistré en 1984 s'explique par le nombre très important des abattages d'urgence dûs à la sécheresse. La part de l'élevage dans la formation des principaux agrégats économiques intègre également l'emploi salarié. Mais, depuis 1990, l'Etat a cessé de recruter du personnel vétérinaire.

Par ailleurs, dominé à 20 % par les systèmes traditionnels de commercialisation, l'élevage contribue de manière significative au secteur informel (TOURE, 1988).

L'importance de l'élevage se manifeste également par l'étendue de son impact social en tant qu'activité qui se rencontre dans toutes les ethnies où il est pratiqué sous forme d'unités de production qui ont des structures et des dimensions variables (grands pasteurs, agro-éleveurs, éleveurs industriels, éleveurs de case, etc.).

Cependant, le sous-secteur de l'élevage n'a pas connu un développement à la mesure de son rôle socio-économique et de ses grandes potentialités. En effet, la part du budget national dévolu à l'élevage n'a jamais dépassé l'ordre de 1% du PIB.

Les performances de l'élevage sénégalais sont actuellement en deçà de ses potentialités et la marge d'amélioration est grande d'autant plus que différents types d'interventions peuvent être investis par les vétérinaires du secteur privé.

1.2. Le potentiel en activités vétérinaires

La Direction de l'Élevage, longtemps impliquée dans la distribution des intrants vétérinaires et dans la clinique vétérinaire, s'est désengagée de ces activités. Le relais est assuré par les vétérinaires privés dont le nombre augmente progressivement.

La viabilité des nouveaux cabinets vétérinaires privés est de ce fait devenue une question fondamentale. Cette viabilité est fortement influencée par les différents types d'intervention ouverts aux vétérinaires. Les interventions des vétérinaires privés concernent la santé animale, l'hygiène et la technologie alimentaire, la production animale, la pharmacie vétérinaire et enfin les activités connexes (SEYDI, 1994).

1.2.1. En santé animale

Dans le cadre de l'exercice en clientèle privée, la marge des possibilités d'intervention des vétérinaires privés est large et concerne :

- les interventions directes sur les animaux avec l'administration de soins individuels aux animaux, les prophylaxies collectives obligatoires ou non,
- les activités du service de sous-traitance avec les établissements agro-pastoraux et fermes d'élevage telles que le suivi sanitaire du bétail,
- les activités de conseils en santé animale et d'encadrement dans les groupements de producteurs.

1.2.2. Dans les industries agro-alimentaires

Les industries agro-alimentaires au Sénégal sont principalement les abattoirs, les boucheries, les conserveries, les charcuteries, etc. Dans ces structures, le vétérinaire privé tient des rôles variés allant de la production à la recherche en passant par le marketing.

En effet, le vétérinaire privé peut être responsable de la qualité et de l'innovation de produits, responsable des achats pour les produits dont la salubrité à l'état frais doit être garantie avant leur transformation. Il peut également être, microbiologiste alimentaire ou nutritionniste. Enfin, le vétérinaire privé peut être responsable de la réglementation et de la normalisation dans les industries agro-alimentaires.

1.2.3. En restauration collective

Les impératifs d'hygiène dans les industries de restauration collective nécessitent l'intervention d'agents spécialisés dans l'hygiène alimentaire. C'est pourquoi le vétérinaire privé qui est avant tout hygiéniste tient une place importante dans ces industries. En effet, il est garant de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale et peut même être responsable de la production.

1.2.4. Dans les sociétés de distribution alimentaires

Dans les sociétés de distribution alimentaire, le vétérinaire privé peut jouer le rôle d'acheteur de produits frais et peut garantir la qualité des produits en veillant notamment au respect de la chaîne de froid lors de leur distribution.

1.2.5. En santé publique vétérinaire

Hormis le rôle joué par l'Etat en matière de police sanitaire, le vétérinaire privé peut dans le cadre de contrat de sous-traitance, exécuter le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale.

1.2.6. En production animale

Les vétérinaires du secteur privé ont un rôle important à jouer dans l'intensification des productions animales notamment dans les domaines de l'embouche, de l'aviculture, de l'apiculture, de la pêche et de l'aquaculture. Ils peuvent être acteurs de production ou encadreurs des producteurs. En outre l'établissement de partenariat entre privé et producteurs permet d'envisager des lendemains meilleurs pour le secteur privé.

1.2.7. En activités connexes

Des activités de nature diverse sont aujourd'hui à la portée des vétérinaires du secteur privé. Parmi celles-ci, la pharmacie vétérinaire, largement investie par le secteur privé, occupe une place de choix.

┌ Mais, les activités de conseil, d'encadrement, de préparation de projets d'élevage et d'expertise, sont peu exploitées par le secteur privé. Leur prise en compte permettrait de mieux entrevoir la viabilité du secteur.

Les potentialités du secteur privé en matière d'interventions vétérinaires pourraient être encore plus larges si certaines conditions sont réunies. Parmi ces conditions, la volonté politique de l'Etat sénégalais à promouvoir le secteur privé par des actions concrètes est primordiale. Ces actions peuvent consister en l'établissement de contrats avec les privés, en exploitant le mandat sanitaire pour la prophylaxie obligatoire et pour l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

En outre, l'Etat devrait favoriser l'insertion des vétérinaires privés dans les entreprises agro-alimentaires de même que la promotion de puissantes associations de producteurs pour susciter un véritable partenariat avec les privés. Actuellement, le Sénégal s'apprête à accorder au secteur privé un mandat sanitaire pour la prophylaxie obligatoire contre la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants, grâce au décret relatif à l'institution du mandat sanitaire au Sénégal. Les résultats de la campagne de prophylaxie 1995 permettent de montrer l'importance des opportunités offertes par ce transfert.

En 1994, la Direction de l'Elevage a obtenu un bénéfice de 15 101 549 F CFA avec un taux de recouvrement des recettes de 93%. En 1995, ce bénéfice est passé à 6 939 660 F CFA avec un taux de recouvrement de 94% (DIREL, 1995).

La baisse de bénéfice est principalement liée à la dévaluation qui a obligé le Laboratoire National d'Etudes et de Recherches Vétérinaires de l'ISRA à augmenter le prix des vaccins Bissec et T1 qui sont passés respectivement de 17 et 15 F CFA à 24 F CFA la dose.

Si le relèvement de la contribution des éleveurs est fixé à 50 F au lieu de 30 F, le secteur privé peut trouver un créneau porteur dans la campagne de vaccination. En effet le secteur privé peut minimiser les dépenses de fonctionnement et faire des bénéfices plus substantiels à condition que les remboursements soient rapides et les paiements de 50 F CFA par les producteurs effectifs.

2. LE MARCHE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES

Le marché des produits vétérinaires est constitué par l'importance des transactions sur les médicaments et vaccins.

2.1. Marché des médicaments vétérinaires

✓ Au Sénégal, les médicaments vétérinaires sont tous importés. L'importation de médicaments par les sociétés privées vétérinaires sans intervention gouvernementale est passée de 320 Milliards F CFA en 1988 et 441 Milliards en 1991 et 492 Milliards en 1994.

Cette évolution montre que les sociétés privées vétérinaires s'impliquent de plus en plus dans la distribution des médicaments vétérinaires à la faveur du retrait de l'Etat de la distribution des médicaments au Sénégal. La baisse constante dans le budget de la DIREL de la part de l'achat des médicaments et vaccins le montre (tableau V).

Tableau V : Evolution du budget de la Direction de l'Elevage (F CFA)

Budgets	Achat vaccins	Achat Médicaments	Opération Prophylaxie	Carburant	Fourniture bureau	Totaux
1992	21 150 000	2 250 000	1 170 000	4 202 000	3 600 000	32 372 000
1993	3 306 000	352 000	183 000	470 000	536 000	4 874 000
1994	260 000	299 000	156 000	1 334 000	1 334 000	3 878 000

Source : Direction de l'élevage (DIOP, 1994)

Cette situation s'explique par une diminution des ressources de la Direction de l'Elevage en rapport avec la conjoncture économique du moment, d'une part, et la volonté accrue de responsabiliser les structures privées vétérinaires dans l'exercice de leur profession, d'autre part.

La valeur totale des importations en médicaments vétérinaires en 1994 qui a été de 492 Milliards de F CFA se répartit en 71,67% pour les sociétés privées vétérinaires, 22,07% pour les fermes d'élevage, et enfin 4,66% pour les autres intervenants du sous-secteur tels que les groupements de producteurs ou les organismes d'appui à l'élevage (tableaux VI et VII).

Tableau VI : Répartition des importations de produits vétérinaires

STRUCTURES	PART (%)
Sociétés privées	71,67
Fermes d'élevage	22,01
Autres	4,61

Source : DIREL (1994)

Tableau VII : Importations de produits vétérinaires en 1994

Sociétés ou organismes	Montant des achats (FCFA)	P.100
SOPELA	206 948 256	42,05
AGROPOV	20 990 080	4,26
TOUBA VETOPHARMA	32 358 292	6,67
CABINET VETERINAIRE LE " FOUTA"	2 731 000	0,55
COMPLEXE AVICOLE DE MBAO	95 062 825	19,31
VETAGROPHARMA	39 019 165	7,92
SEDIMA	796 200	0,16
SENDIS	13 864 500	2,81
GIE SEYDI ET FILS	352 180	0,07
CABINET MALANG BADJI	2 096 400	0,42
PROGRAMME PPR	1 262 030	0,25
CABINET VETERINAIRE "SERIGNE LOUGA"	2 940 100	0,59
SENEVET	18 812 217	3,82
VETOPHARMA	1 115 450	0,22
SOSEDEL	52 562 640	10,68
TOTAL	492 052 831	100

Source : DIREL (1994)

La part importante du marché des médicaments vétérinaires est aujourd'hui détenue par les sociétés privées vétérinaires. La SOPELA, à elle seule, détient 42% du marché pour 71,67% du total détenu par les sociétés privées vétérinaires. Cette situation est sans doute liée à son ancienneté et à sa surface financière.

La part de marché des fermes d'élevage dont le chef de file est le Complexe Avicole de MBAO s'explique par l'importation des vitamines et oligo-éléments, principalement utilisés pour l'aviculture.

Les médicaments vétérinaires les plus utilisés sont les oligo-éléments et les antiparasitaires. La part importante du marché qui est occupée par les oligo-éléments et les vitamines est liée au développement de l'aviculture industrielle. Le tableau VIII présente la répartition des médicaments importés par classe thérapeutique.

Tableau VIII : Répartition des médicaments par classe thérapeutique (1994)

Classe thérapeutique	P. 100
Anti parasitaires	26,35
Anti infectieux	15,21
Oligo-éléments	38,42
Trypanocides	6,62
Autres produits	13,4

Source : DIREL, 1994

Les sociétés privées vétérinaires n'intervenant pas dans l'importation des médicaments vétérinaires et qui sont implantées dans l'ensemble du territoire sont les véritables acteurs impliqués dans le marché des soins vétérinaires. Mais, malheureusement, leurs volumes d'intervention sont difficiles à estimer du fait d'un manque d'organisation caractérisé et illustré par l'absence généralisée de cahiers de clinique.

2.2. Le marché des vaccins vétérinaires

Les vaccins vétérinaires sont pour la plupart produits au Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires de l'ISRA.

En 1994 la vente totale de vaccins était estimée à 212 millions de FCFA dont 260 000 FCFA pour la Direction de l'Elevage (TOURE, 1994). Le marché est contrôlé par les sociétés vétérinaires privées et par les particuliers. Au Sénégal, les maladies prévalentes contre lesquelles la vaccination est nécessaire sont nombreuses et offrent aux privés vétérinaires des possibilités d'intervention énormes.

Le tableau IX montrent les principaux vaccins produits par le LNERV et les maladies contre lesquelles ils sont destinés.

En outre, les résultats de la campagne de vaccination en 1994 contre seulement 2 maladies que sont la péripneumonie contagieuse bovine et la peste bovine faisaient état de recettes financières importantes de l'ordre de 32 057 686 F CFA pour un taux de recouvrement de 93% et pour un effectif total d'animaux vaccinés de 1 152 627 (DIREL, 1995).

Ces indications donnent une idée sur l'étendue du marché des vaccins vétérinaires au Sénégal.

Le marché des produits et soins vétérinaires est certes très important mais l'estimation des flux est difficile en raison de l'absence de données fiables sur les volumes d'intervention des services de l'élevage et des sociétés privées, d'une part, et de la dispersion des sociétés privées vétérinaires, d'autre part. Cette situation rend les réseaux de distribution des médicaments compliqués, avec la présence de plusieurs intermédiaires.

3. COMPOSANTES ET FONCTIONNEMENT DE L'ENVIRONNEMENT VETERINAIRE

Dans le nouveau contexte du sous-secteur de l'élevage caractérisé par la privatisation des prestations de services vétérinaires, l'environnement vétérinaire revêt un caractère varié suite à l'intervention de plus en plus grande de nouveaux intervenants du sous-secteur que sont les professionnels privés vétérinaires. L'étude de l'organisation actuelle de la profession vétérinaire requiert la description des composantes de l'environnement vétérinaire et leur fonctionnement.

3.1. Composantes de l'environnement vétérinaire

L'environnement vétérinaire est étendu et il concerne tous les intervenants du marché des intrants et actes vétérinaires. Ces derniers sont composés de l'Etat qui intervient par ses programmes de développement et par ses structures d'encadrement et d'appui, des organismes d'aide à la politique de l'élevage (assistance) des fournisseurs d'intrants et d'actes vétérinaires (professionnels vétérinaires) et enfin des producteurs et des consommateurs.

3.1.1. L'Etat

Dans les différents programmes de politique d'élevage définis par le Conseil Interministériel de 1987, le Plan d'actions de 1988 et la Déclaration de Politique de Développement Agricole en 1994, la volonté de l'Etat de libéraliser la profession vétérinaire a été exprimée de façon constante.

Désormais, l'action de l'Etat en direction de l'élevage s'inscrit dans le cadre de la privatisation de la fonction vétérinaire. Les structures d'encadrement de l'élevage sont constituées par les services traditionnels de l'élevage avec la Direction de l'Elevage et ses démembrements auxquelles s'ajoutent les structures provisoires d'appui que sont les sociétés et projets d'élevage.

3.1.1.1. La Direction de l'Elevage

La Direction de l'Elevage est une structure créée pour la promotion et la politique nationale de l'Elevage. Elle est chargée, entre autres, d'apporter son concours pour toutes questions concernant l'élevage.

L'historique de la Direction de l'Elevage peut être complété par l'examen de ses attributions, de son organisation et de ses moyens d'action dans le contexte actuel.

3.1.1.1.1. Attributions actuelles

Par Arrêté n° 15879 MDR/SERA du 24 novembre 1987, la Direction de l'Elevage définit, anime et coordonne toutes les actions concernant l'élevage. A ce titre, elle met en oeuvre le suivi de la politique nationale en matière d'élevage, assure la liaison avec les organismes spécialisés nationaux ou étrangers et propose des actes administratifs, réglementaires et législatifs relatifs à l'application de la politique de l'élevage.

De même, elle organise toutes les actions en direction de l'exploitation des animaux et de produits d'origine animale, gère les projets publics de développement de l'élevage et met en oeuvre toutes les conditions nécessaires à la collaboration avec d'autres services intervenant dans le domaine de l'élevage. En outre, elle contrôle les pharmacies et cabinets vétérinaires privés et publics, l'importation, la qualité et la distribution des produits biologiques et pharmaceutiques à usage vétérinaire.

Les nombreuses attributions de la Direction de l'Elevage font d'elle la pièce maîtresse, en amont comme en aval, des activités de production et de santé animale au Sénégal. Pour mener à bien toutes ces actions, elle se doit d'asseoir une bonne organisation.

3.1.1.1.2. Organisation de la Direction de l'Elevage

La Direction de l'Elevage, placée sous l'autorité du Ministère chargé de l'Agriculture en 1986, est dirigée par un Directeur, nommé par décret, qui est assisté, dans l'exécution de sa mission par un adjoint et des chefs de divisions nommés par arrêté ministériel.

La Direction de l'Elevage est organisée en divisions techniques, bureaux, services régionaux et établissements spéciaux.

3.1.1.1.2.1. Les divisions techniques

Les divisions techniques sont au nombre de 4 et sont :

- la Division Etudes et Programmation (DEP) qui est chargée de l'élaboration des programmes et études en matière d'élevage ;

- la Division de l'Economie et des Productions Animales (DEPA) dont le rôle est le suivi des questions relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits animaux ;

- la Division Santé Animale (DSA) qui est chargée de la conception, de la mise en oeuvre et du suivi des actions ayant trait à la police sanitaire, à l'inspection de salubrité, à la prophylaxie médicale collective et à la médecine vétérinaire ;

- la Division Pastorale dont le rôle consiste essentiellement à l'organisation de toutes les questions relatives à la planification et à la réglementation de l'espace pastoral. La Division Pastorale s'occupe également de l'organisation des producteurs dans les domaines de la formation et d'allocation de crédits.

3.1.1.1.2.2. Les Bureaux

Les bureaux spécialisés sont au nombre de 3 et ils concernent le cheval, le suivi-évaluation et le lait. Ces bureaux sont chargés de l'exécution des programmes en rapport avec l'orientation vers laquelle ils sont destinés.

3.1.1.1.2.3. Les Services régionaux

Les Services régionaux de l'Elevage sont au nombre de 10 et sont fonction du découpage administratif. Il sont chargés, sur le terrain, de l'exécution des actions et programmes et assurent également le suivi des actions techniques en matière d'élevage des organismes et sociétés de développement ou de vulgarisation situés dans leurs régions.

3.1.1.1.2.4. Les Etablissements spéciaux

Les établissements spéciaux qui relèvent de l'élevage sont :

- le Centre National d'Aviculture de MBO
- le Centre de Multiplication des semences fourragères de MBO
- la Ferme d'élevage de Mbakhana

Ils sont dirigés par des chefs de centre.

La Direction de l'élevage ainsi organisée, doit se doter de moyens et actions pour mener à bien la politique de l'élevage.

3.1.1.1.3. Moyens d'action actuels

3.1.1.1.3.1. Les moyens matériels et financiers

Le Service de l'Elevage détient un budget de fonctionnement qui comprend les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et d'équipement. Comme les autres secteurs de la fonction publique, le Service de l'Elevage souffre énormément de l'insuffisance de crédits alloués aux dépenses d'équipement et de matériel. Ce budget déjà très réduit a chuté jusqu'à 3 878 000 FCFA en 1994 alors que les frais de personnel restent plus ou moins stationnaires.

Cette baisse du budget se traduit par une régression qualitative des conditions de travail des agents de l'élevage et est justifiée d'une part par la politique des départs

volontaires instituée en 1990 et d'autre part par la libéralisation du secteur de l'élevage.

3.1.1.1.3.2. Les moyens humains

Le fonctionnement du Service de l'Elevage est assuré par un personnel administratif, scientifique et technique (arrêté n°003066 du 6 mars 1968). Ce personnel est composé de corps professionnels divers dont les docteurs vétérinaires, les vétérinaires africains, les ingénieurs des travaux d'élevage, les agents techniques d'élevage, infirmiers d'élevage et vétérinaires et, enfin, d'autres corps appartenant à des structures autres que l'élevage (Agents de service, Commis, Dactylos, Sténodactylographes, Chauffeurs, Conducteurs d'engins etc.) (tableau IX).

Tableau IX : Répartition des professionnels par corps

Corps	Nombre	1977	1994	P.100 (1994)
Docteurs vétérinaires		20	58	10
Vétérinaires africains		9	-	-
Ingénieurs des travaux d'élevage		222	187	34
Agents techniques de l'élevage et Infirmiers d'élevage		270	273	49
Autres		291	40	7
TOTAL		812	558	100

Le personnel de la Direction de l'Elevage a fortement chuté entre 1977 et 1994. Cette situation est sans doute liée au départ des Vétérinaires de la Fonction Publique en 1991 qui a vu le départ de 9% des effectifs des Docteurs Vétérinaires, 30% de ceux des ITE et enfin 18% de ceux des ATE/IE. Cependant, les cadres de conception sont peu représentés et constitue seulement 10% des effectifs en 1994.

3.1.2. Les sociétés et projets d'élevage

Les sociétés et projets d'élevage sont des structures temporaires d'appui à la politique nationale d'élevage au sein ou parallèlement à la Direction de l'Élevage. Ils sont généralement mis en place par les bailleurs de fonds (Ministère de la Coopération Française, Union Européenne, Banque Mondiale, etc.) qui ont largement inspiré les politiques de l'élevage et du sous-secteur de la santé animale.

Tous conçus pour le développement de l'élevage dans leur zone d'implantation, les projets d'élevage devaient avoir comme préalable la formation et l'animation des éleveurs pour une meilleure prise en charge de la politique d'élevage par ces derniers.

L'avènement de la sécheresse dans les années 70 a incité à la mise en place des premiers projets d'élevage que sont la Société de Développement de l'Élevage dans la Zone Sylvo-pastorale en 1975 et le Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental (PDESO) en 1976/

Ces 2 projets ont joué un rôle important dans le développement de l'élevage au Sénégal en contribuant à inculquer aux éleveurs une "culture pastoraliste" les rendant réceptifs à l'action vétérinaire en général.

Plus tard, le Projet pour le Développement de l'Élevage et l'Aménagement des Parcours Naturels de Bakel (PRODEAP) et le Projet de Développement de l'Élevage Ovin (PRODELOV) furent mis sur pied en 1983 et le Projet d'Élevage Zone sud de la SODEFITEX en 1985.

A partir des années 90, suite aux changements intervenus dans le sous-secteur de l'élevage, l'approche "appui institutionnel" aux structures d'encadrement de l'élevage fut introduite dans l'action des projets d'élevage.

C'est dans ce contexte que le Pan African Rinderpest Campaign (PARC) vit le jour en 1990, de même que le Projet de Développement des Espèces à Cycle Court (PRODEC) en 1992 et, enfin, le Projet d'Appui à l'Élevage (PAPEL) en 1993. Ces derniers projets ont des actions qui s'inscrivent dans la nouvelle orientation du sous-secteur.

3.1.3. Les organismes d'aide

Les organismes d'aide à la politique de l'élevage interviennent parallèlement aux structures d'encadrement de l'élevage. Ce sont les organisations non gouvernementales, les projets communautaires et, enfin, les bailleurs de fonds.

3.1.3.1. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les Organisations non gouvernementales (ONG) sont très nombreuses au Sénégal. Le Ministère de l'Intérieur en a dénombré 165 en 1994. Près de la moitié de ces ONG

sont regroupées au sein d'un organisme de coordination: le Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD). La majorité de ces ONG interviennent dans l'élevage, particulièrement en accordant des prêts ou des subventions pour l'embouche bovine et ovine.

Cependant, l'appui le plus important des ONG en matière de développement rural notamment des ONG nationales, consiste dans la formation, l'animation et l'organisation des populations. C'est le cas de "World Vision" à Louga, "Plan International" à Saint-Louis et "Vétérinaires Sans Frontières" à Kolda et Kaolack.

3.1.3.2. Les projets communautaires

Les projets communautaires intervenant dans le domaine de l'élevage sont principalement des organisations caritatives dont les actions en matière d'élevage sont la formation, l'animation et l'organisation des éleveurs : ce sont principalement "CARITAS-Sénégal à Kaolack et l'"Eglise Evangélique Luthérienne" à Linguère.

3.1.4. Les organismes de financement

La plupart des organismes de financement qui interviennent dans le sous-secteur de l'élevage sont ceux qui financent les projets d'élevage (PAPEL, PRODEC, PARC). Ce sont :

- le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) qui dépend de la Direction du Ministère Français de la Coopération qui finance le PRODEC pour un montant de 120 millions de francs CFA en 3 ans ;

- le Fonds Européen de Développement qui finance essentiellement le PARC.

En plus de ces organismes de financement étrangers, on trouve, dans le cadre agricole, la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal (CNCAS) qui intervient de façon notable dans le financement de projets d'élevage et de groupements de producteurs.

3.1.5. Les professionnels vétérinaires

Les professionnels vétérinaires sont les prestataires de service et fournisseurs d'intrants vétérinaires. Ils évoluent dans 2 secteurs professionnels différents et appartiennent à plusieurs corps professionnels.

3.1.5.1. Le secteur public

Au Sénégal, le secteur public est de loin le plus important en raison du nombre important d'agents qu'il emploie. En 1994, le secteur public comptait 418 agents contre 118 pour le secteur privé soit respectivement 78% contre 22%. Les agents du secteur public appartiennent à plusieurs corps professionnels dont principalement celui des docteurs vétérinaires, celui des ingénieurs de travaux d'élevage et celui des agents techniques de l'élevage.

Les docteurs vétérinaires sont considérés comme étant les cadres de conception, ils étaient au nombre de 58 en 1994 dans la fonction publique. Les docteurs vétérinaires sont formés dans divers pays et à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar. Au 14 août 1993, sur les 124 docteurs vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, 15 avaient été formés en France, 1 en Belgique, 5 en URSS, 1 en Tunisie, 1 au Maroc et le reste à l'EISMV (101). L'EISMV suit depuis 1993 un projet d'établissement dont l'objectif est de réadapter l'enseignement au contexte de la privatisation en développant la formation pratique.

Les ingénieurs des travaux d'élevage sont quant à eux les cadres intermédiaires, ils ont été tous formés à l'Ecole des Cadres Ruraux de Bambey. La formation de 4 ans avait été initialement conçue de telle manière que les sortants devenus fonctionnaires puissent être des intermédiaires entre docteurs vétérinaires et agents techniques d'élevage. Mais cette école vit également une phase de mutation profonde depuis 1994 quand l'Etat a suspendu le recrutement automatique des ingénieurs. En 1994, les ingénieurs des travaux d'élevage étaient au nombre de 87 dans le secteur public.

Les agents techniques d'élevage sont les cadres subalternes et sont tous formés à l'Ecole des Agents Techniques d'Elevage de Saint-Louis. Ils sont les plus nombreux dans le sous-secteur de l'élevage et étaient 273 dans la Fonction Publique en 1994.

Parmi les agents subalternes, se retrouvent quelques infirmiers d'élevage dont le corps professionnel est en extinction.

Les agents du service public sont répartis entre la Direction de l'Elevage et ses services, des centres de recherche à caractère public qui sont l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et les Centres de Recherches Zootechniques de Dahra et Kolda, les sociétés d'exploitation des produits animaux représentées par la Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal (SERAS). Ils peuvent également être employés d'écoles de formation comme enseignants ou chercheurs.

3.1.5.2. Le secteur privé

Le secteur privé est récent même si depuis longtemps les services publics vétérinaires coexistaient avec quelques sociétés privées vétérinaires. L'installation vétérinaire en clientèle privée n'a pris réellement de l'ampleur qu'à partir de 1991 où de 12 opérateurs privés jusqu'en 1990 on est passé à 44 en 1991 et à 118 en 1994 (tableau X).

Tableau X : Evolution de l'installation vétérinaire

Années	Docteurs Vétérinaires	Ingénieurs des Travaux d'Elevage	Agents Techniques d'Elevage	Infirmiers d'Elevage	TOTAL
1965	1	0	0	0	1
1974	2	0	0	0	2
1989	4	0	1	0	5
1990	5	4	3	0	12
1991	12	10	16	7	45
1992	22	19	36	12	89
1993	25	21	40	12	98
1994	31	26	47	14	118
TOTAUX	100	74	141	45	X

On remarque que l'installation en clientèle vétérinaire par les corps professionnels autres que celui des docteurs vétérinaires a débuté en 1990 avec le début de la politique des "départs volontaires".

3.1.5.3. L'organisation des professionnels vétérinaires

L'évolution de la politique de l'élevage a beaucoup joué dans l'organisation des professionnels vétérinaires. Longtemps cantonnés dans des structures corporatives, les professionnels vétérinaires ont, au rythme de l'évolution du sous-secteur de l'élevage, adopté des formes d'organisation diverses.

La première association professionnelle à voir le jour en 1965 fut l'Association Nationale des Vétérinaires du Sénégal (A.N.V.S.). L'A.N.V.S. est une structure qui regroupe les Docteurs vétérinaires et dont la vocation a été d'offrir un cadre de concertation professionnelle et de communion familiale à tous les vétérinaires. Elle devait également servir de structure-conseil aux autorités gouvernementales pour toutes les questions touchant le domaine de l'élevage. Cette structure existe toujours bien que très léthargique.

Parallèlement à l'A.N.V.S., furent créées en 1967, l'Amicale des Ingénieurs et Tehniciens du Développement Rural (A.I.T.D.R.) et l'Amicale des Anciens de l'Ecole

des Agents Techniques de l'Elevage. Ces associations devaient être les interlocuteurs des autres professionnels vétérinaires vis à vis des autorités de l'élevage. Elles constituaient également un répondant organisationnel à l'A.N.V.S.

En 1988, à la lumière des changements institutionnels intervenus dans le sous-secteur de l'élevage, certains docteurs vétérinaires du secteur privé créèrent le Syndicat des Vétérinaires Privés du Sénégal (SYNPRIVET) dont l'objectif principal est de promouvoir le développement de la profession vétérinaire et des activités connexes en étroite collaboration avec les pouvoirs publics. Ce syndicat regroupe aujourd'hui les personnels privés qui ont une grande expérience dans le domaine de l'activité vétérinaire privée.

En 1992, les autres professionnels vétérinaires mirent aussi sur pieds le Syndicat des Travailleurs de l'Elevage qui regroupe à la fois les ingénieurs et les agents techniques de l'élevage. Le but de ce syndicat était de se constituer comme contre pouvoir par rapport aux docteurs et aux pouvoirs publics au moment où d'importantes réformes étaient en cours et en particulier la politique de départ volontaire.

Enfin, en 1992, fut mis sur pied l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (O.D.V.S.) par la loi n° 92-58 du 10 juillet 1992. Cette institution souhaite dépasser le niveau d'organisation corporative pour être un cadre normalisateur de la profession vétérinaire. En effet, l'Ordre est une institution à caractère semi-public auquel l'adhésion est obligatoire et dont les attributions sont administratives et disciplinaires. Il contrôle l'accès à la profession et normalise les rapports entre praticiens et clients. Il contrôle l'exercice professionnel en sanctionnant les erreurs, les manquements à l'honneur et à la discipline. En 1995, 172 docteurs étaient déjà inscrits à l'Ordre. Ce chiffre est de 181 en 1996.

A l'heure de la privatisation tous les corps professionnels se sont positionnés et disposent d'organisations pour défendre leurs intérêts dans le nouvel environnement. Il est reconnu que ces organisations ne peuvent pas être exclues des décisions affectant leurs membres et elles doivent être considérées par les pouvoirs publics comme des partenaires dans la restructuration de la fonction vétérinaire.

3.1.7. Les Groupements de Producteurs

Au Sénégal, la plupart des groupements de producteurs sont des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) créés pour être des courroies de transmission d'un projet, d'une ONG ou de l'administration.

On en comptait dans le secteur de l'élevage, 100 en 1987, 1 500 en 1993 et enfin 2 000 en 1994 (LY, 1994).

Ces groupements sont très souvent peu viables et disparaissent généralement avec la fin de l'intervention des organismes qui les entretiennent. En plus des groupements de producteurs, existent des éleveurs à orientation intensive et spéculative qui sont des agriculteurs investissant dans l'élevage, des commerçants développant l'embouche ou éleveurs périurbains de poulets et vaches laitières. Ce secteur est en pleine expansion au Sénégal mais il est souvent investi par des néophytes qui ont peu de compétences en élevage.

3.1.8. Les Institutions Internationales

Le sous-secteur de l'élevage au Sénégal, par le biais des activités de la Direction de l'Élevage, est en relation avec beaucoup d'organismes régionaux et internationaux. Nombre de ces organisations ont de vastes objectifs économiques et accordent une grande importance au développement de l'élevage. Parmi les organismes régionaux, on peut citer :

- le Bureau Interafricain de Ressources Animales (IBAR) qui développe une coopération régionale dont le but est, entre autres, l'éradication de la peste bovine ;

- la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) qui se consacre, pour l'essentiel, aux problèmes de politique économique ;

- le Centre International pour l'élevage en Afrique (CIPEA) et le Laboratoire International de Recherche sur les Maladies Animales (ILRAD) qui sont des centres de recherche consacrés à l'élevage en Afrique qui ont fusionné en Institut International pour les Recherches en Elevage (IICR) et bénéficiant du soutien du Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale (CGIAR). Le Sénégal est également membre de l'Office International des Epizooties (OIE) et est lié à la FAO comme tous les autres membres de l'OIE (ANTENEH, 1989).

L'environnement vétérinaire est ainsi constitué par de nombreux participants qui ont des intérêts quelquefois très divergents. Cependant, leurs actions doivent être orientées vers la satisfaction des besoins des consommateurs de produits animaux qui sont les bouts de chaîne.

3.2. Fonctionnement de l'environnement vétérinaire

Au Sénégal, une véritable diversification des acteurs du sous-secteur de l'élevage s'est opérée au lendemain de la libéralisation de la profession vétérinaire et singulièrement depuis le début des années 90. Les acteurs présents entretiennent des rapports variés qui gravitent surtout autour de la distribution des médicaments vétérinaires.

Aussi, l'examen des systèmes d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires permet de mieux circonscrire les caractéristiques actuelles de l'environnement vétérinaire.

3.2.1. Système d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires

3.2.1.1. Approvisionnement

La diversité des acteurs du marché des médicaments vétérinaires au Sénégal ne se fait pas sentir au niveau du système d'approvisionnement qui reste uniforme pour tous. En effet, tous les produits vétérinaires exceptés quelques vaccins du Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) sont importés.

Sur le plan national, le LNERV intervient sur le marché par l'intermédiaire d'une gamme variée de produits biologiques (vaccins). En 1994, le LNERV a mis sur le marché 16 types de vaccins (tableau XI).

Le principal client du LNERV est la Direction de l'Elevage à laquelle s'ajoutent les sociétés privées vétérinaires, les structures spécialisées de l'ISRA (CRZ de Dahra et Kolda) et des particuliers (éleveurs, agents du service public, auxiliaires). Jusqu'en 1983, le LNERV vendait ses produits dans beaucoup de pays africains (Cameroun, Côte d'Ivoire, Centrafrique, Bénin, etc.), européens (France, Suède, Italie avec la FAO) et de Sultanat d'Oman.

Actuellement, le LNERV a perdu tous ses clients à l'extérieur sauf le Burkina Faso, la Mauritanie et le Togo. Cette situation serait liée aux difficultés financières que rencontre le LNERV suite au non recouvrement des fonds que lui doivent ses principaux clients en l'occurrence la Direction de l'Elevage.

Par contre, tous les produits pharmaceutiques du marché sénégalais sont importés sauf une forme de produits propres élaborés par VETAGROPHARMA INTERNATIONAL qui importe les matières premières pure codex et qui les reconstitue convenablement.

Tableau XI : Vaccins produits par le LNERV

Désignation	Nom de code
Vaccin contre la Péripleumonie bovine	Souche T1
Vaccin contre la Péripleumonie et la Peste bovines	Souche BISEC
Vaccin contre la Clavelée (la variole ovine)	CLAVESEC
Vaccin contre le Charbon symptomatique	CARBOSYMPTO
Vaccin Anatoxine Botulinique	BOTUBOV
Vaccin contre le Charbon bactérien Bovin-Ovin	CARBOVIN
Vaccin contre la Pasteurellose	PASTEURELLOX
Vaccin de culture cellulaire contre la Peste bovine	VARISEC
Vaccin contre la Variole aviaire	PESTAVIFORM
Vaccin inactivé contre la Maladie de Newcastle	PESTALO LASOTA
Vaccin buvable contre la Maladie de Newcastle	PESTALO HB1
Vaccin buvable contre la Maladie de Newcastle	PESTAVIL
Vaccin contre la Maladie de Newcastle	TRIAVIA
Vaccin monovalent de culture cellulaire contre la Peste équine	TISSUEQUIPESTE
Vaccin polyvalent de culture cellulaire contre la Peste équine	EQUIPOLYPESTE
Vaccin contre la Pasteurellose du lapin, du mouton et de la chèvre	PASTEURELLAD
Vaccin antirabique (LEP)	OVORAGE
Vaccin avianisé contre la Rage (HEP)	FLURY HEP

En 1994, l'approvisionnement du marché sénégalais en produits vétérinaires s'est fait à partir de 27 laboratoires d'Europe et d'Amérique (TOURE, 1994). Les acteurs impliqués dans l'importation de médicaments sont les sociétés privées vétérinaires qui se partagent 71,76 % des importations, le reste étant détenu par les fermes d'élevage et les groupements de producteurs (AGROPOV) ainsi que les officines dont le nombre a atteint 240 en 1995. Certains de ces officines vendent des médicaments vétérinaires.

Au Sénégal, les sociétés privées importatrices de médicaments sont essentiellement la SOPELA, la SOSEDEL, VETAGROPHARMA INTERNATIONAL et la SENEVET. La Direction de l'Elevage a cessé d'importer des médicaments depuis 1987 mais continue toujours à s'approvisionner à partir des sociétés pour la couverture des zones déshéritées.

Les produits vétérinaires, une fois disponibles sur le marché sénégalais, sont distribués suivant des réseaux très variés.

3.2.1.2. Distribution

La distribution des médicaments est l'opération qui consiste à mettre les produits à la disposition des utilisateurs. Ainsi, les différents acteurs se retrouvent chacun avec son approche.

3.2.1.2.1. La Direction de l'Élevage

Les principaux produits distribués par la Direction de l'Élevage sont les vaccins achetés au LNERV. Ces vaccins sont mis à la disposition des services régionaux de l'élevage qui organisent chaque année une campagne de prophylaxie contre la Peste et la Péripleurmonie contagieuse bovine.

3.2.1.2.2. Les sociétés privées vétérinaires

Les sociétés privées importatrices constituent les sociétés d'approvisionnement des acteurs du sous-secteur.

En effet, elles distribuent les médicaments suivant plusieurs intermédiaires qui sont :

- les sociétés privées secondaires
- les agents du service public
- les auxiliaires
- les éleveurs
- les particuliers.

Secondairement, les sociétés privées secondaires distribuent les médicaments suivant le même schéma. Finalement l'éleveur peut avoir accès aux médicaments directement au niveau des sociétés d'approvisionnement sauf au niveau de la SENEVET qui est un grossiste-répartiteur.

Le système de distribution des produits vétérinaires est caractérisé par un manque d'organisation qui se manifeste par l'absence d'identification des étapes de distribution (grossiste-répartiteur, détaillants et utilisateurs).

On note également la pratique courante de certains agents de l'Etat consistant à mêler activité publique et activité privée. La situation économique des fonctionnaires encourage le développement de pratiques de services privés rémunérés qui sont déjà anciennes. On constate quelquefois une imbrication étroite entre service public et pratiques privées dans la mesure où les agents s'approvisionnent directement auprès des officines privées. Dans certains cas, celles-ci s'appuient même sur les agents pour augmenter le volume des produits distribués.

Les privés quant à eux transfèrent dans de nombreux cas la fonction "vente" des médicaments à du personnel peu qualifié sur lequel ils n'exercent parfois qu'un contrôle relativement lâche. Par ailleurs, pour ces privés, le manque de surface financière nécessaire à la constitution des stocks qui les garantissent contre certaines ruptures d'approvisionnement, est la contrainte principale.

Les auxiliaires formés par différentes structures d'encadrement et ONG sont eux aussi des opérateurs présents dans la filière. Ils sont aussi, en plus des actes médicaux qu'ils réalisent, des distributeurs actifs de médicaments pour l'obtention desquels ils s'approvisionnent à toutes les sources disponibles. Les autres opérateurs qui sont des particuliers opèrent le plus souvent de façon purement commerciale et informelle, sans se préoccuper de la destination et de l'utilisation des médicaments.

3.2.2. Les systèmes d'intervention vétérinaire

Les systèmes d'intervention vétérinaire concernent tous les autres domaines d'activités vétérinaires autres que l'approvisionnement et la distribution des médicaments vétérinaires. La diversité des acteurs de l'environnement vétérinaire fait que les fonctions de santé animale ne sont pas prises en charge de manière homogène.

3.2.2.1. Les soins aux animaux

Les soins aux animaux est un domaine du secteur privé mais il semble aujourd'hui qu'ils restent le "parent pauvre" de la santé animale privée. Leur réalisation est généralement déléguée à des agents du service public ou aux éleveurs eux-mêmes. L'origine de cette situation est généralement attribuée aux pratiques anciennes des agents du public qui, forts de leur monopole, délivraient des médicaments et se limitaient aux actes tels que les injections essentiellement.

3.2.2.2. Vulgarisation et formation des utilisateurs : le monopole des projets

La formation et l'encadrement des éleveurs sont principalement assurées dans le cadre des projets des ONG et s'arrêtent souvent en même temps qu'eux.

A l'heure actuelle, le secteur privé ne peut garantir la prise en charge de ces fonctions au moment où leur rôle n'est pas clairement perçu par les éleveurs.

3.2.2.3. Le contrôle de qualité des produits et suivi sanitaire

Le secteur privé intervient peu dans le contrôle de qualité des produits alimentaires. La diminution des moyens de l'Etat fait que les agents publics n'ont plus les moyens d'exercer des fonctions répressives. Ces fonctions sont de fait peu ou mal assurées.

3.2.2.4. La protection contre les maladies contagieuses

La protection contre les maladies contagieuses est un domaine qui reste le monopole de l'Etat. La protection contre les maladies contagieuses est matérialisée par la campagne nationale de prophylaxie organisée chaque année par les services de l'élevage.

3.2.2.5. L'appui au diagnostic

Aucun opérateur privé n'est équipé de laboratoire permettant de réaliser des diagnostics. Cette activité reste essentiellement du domaine public. Peu d'éleveurs ont les moyens ou sont disposés à rémunérer un service de diagnostic de laboratoire.

Il convient de souligner que même au niveau du public, l'activité de diagnostic est totalement centralisée à Dakar et est effectuée par l'Institut Pasteur, l'ISRA et l'EISMV. Ces interventions sont essentiellement réalisées pour confirmer le diagnostic de foyers de maladies contagieuses ou pour une séro-surveillance dans le cadre du projet PARC.

3.2.2.6. Recherche en santé animale

Cette activité reste confidentielle dans le secteur public, à l'exception de quelques projets de recherche spécifique (Programme Petits Ruminants "PPR"). Dans le service

public, la recherche se fait à l'ISRA et à l'EISMV. Les thèmes de recherche abordent généralement des questions de développement. La recherche est inexistante dans le secteur privé.

3.2.2.7. L'inspection sanitaire

L'inspection sanitaire est une activité qui est un monopole du secteur public, potentiellement déléguable, du privé, mais qui de fait ne l'est pas. Elle touche à des enjeux économiques intéressants (marché de la viande et du bétail, taxes municipales et nationales etc.) ce qui rend extrêmement délicate toute évolution.

CONCLUSION

Les fonctions remplies par le secteur privé concernent plus particulièrement l'importation et la distribution de médicaments, plus rarement les soins. Les fonctions vulgarisation/conseil sont plus rarement prises en charge, sauf dans certains cas, par les groupements d'éleveurs. Les vétérinaires installés assurent rarement cette fonction.

CHAPITRE III

EXPERIENCES INTERNATIONALES

Dans ce dernier chapitre, des éléments d'analyse comparative du développement du sous-secteur de l'élevage sont présentés entre le Sénégal et les pays développés (France, Italie, Allemagne), d'une part, et, le Sénégal et l'Afrique, d'autre part. Cette analyse porte essentiellement sur les structures d'organisation des services de l'élevage et sur le développement du secteur privé vétérinaire.

1. EXEMPLES DE PAYS DEVELOPPES

Dans les pays développés coexistent un secteur vétérinaire public, encore appelé "Service Vétérinaire d'Etat" ou "Service Vétérinaire Officiel" ou simplement "Services Vétérinaires" et un secteur privé constitué par des vétérinaires libéraux ou salariés de structures privées. Le secteur privé, qui souvent préexistait à la création d'un service officiel, est très développé.

En Europe, la plupart des services vétérinaires n'ont été créés que vers la fin du XIX^e siècle alors que les vétérinaires libéraux, successeurs des hippiatres et les maréchaux ferrants soignaient déjà depuis longtemps les animaux (OIE, 1994).

Dans ces pays, la caractéristique essentielle de l'action vétérinaire est que toutes les interventions en direction de la santé et des productions animales sont menées par les vétérinaires libéraux qui interviennent directement auprès des éleveurs et exploitants de ressources animales. Les services officiels sont seulement investis de missions de contrôle de santé publique et de police sanitaire ainsi que de la définition des politiques de l'élevage.

Quelques structures d'organisation des services vétérinaires en Europe peuvent ainsi être décrits de manière comparative (tableau XII).

En Italie et en Allemagne, la santé et l'hygiène alimentaire forment deux unités distinctes ne dépendant pas de la même direction alors qu'en France elles dépendent du même ministère qui est celui de l'agriculture.

Ce dernier système est à peu près semblable à celui du Sénégal où toutes les activités en direction de la santé et de l'hygiène alimentaire dépendent de la Direction de l'Elevage qui elle-même dépend actuellement du Ministère de l'Agriculture.

Mais l'organisation du secteur privé dans les pays développés est fondamentalement différente de celle du Sénégal. En effet, dans ces pays, l'effectif des vétérinaires libéraux est très important. Les privés constituent plus de 90 % du total des vétérinaires en activité en France, 97 % en Italie. En Allemagne il est de 26 % car les structures publiques sont plus fortement représentées (OIE, 1994).

Tableau XII : Quelques caractéristiques des services de l'élevage dans quelques pays développés (France, Italie, Allemagne (RFA))

Pays	France	Italie	Allemagne
Caractéristiques des services de l'élevage			
Missions	Santé et productions animales Inspection en Abattoirs Qualité et Hygiène des Denrées Alimentaires	Santé animale Inspection en abattoirs Hygiène alimentaire	Santé et protection animale Contrôle des animaux et produits animaux Hygiène et commercialisation des denrées alimentaires Inspection en abattoir Contrôle de l'exercice vétérinaire
Démographie (FAO, 1989)	540 gouvernementaux 7835 vétérinaires au total	3733 gouvernementaux 14373 vétérinaires au total	1094 gouvernementaux 15954 vétérinaires au total
Unité Bétail/Vétérinaires (FAO, 1989)	5000	1310	2012
Coopération	Avec les vétérinaires praticiens munis d'un mandat sanitaire pour les prophylaxies et l'hygiène alimentaire Avec les auxiliaires ou préposés sanitaires pour l'inspection sanitaire	Avec les praticiens employés à titre de salariés pour les prophylaxies, les inspections en abattoir, dans les élevages, en hygiène alimentaire	Avec les vétérinaires non fonctionnaires et libéraux pour les prophylaxies, la maîtrise de l'oestrus, l'insémination artificielle, l'amélioration génétique et l'inspection en abattoirs. Avec les auxiliaires non vétérinaires pour l'inspection en abattoir

Source : BRADUR (1990)

Par ailleurs, il faut noter l'importance du recours fait par les services officiels, aux vétérinaires privés pour l'exécution de tâches diverses telles que les prophylaxies, l'inspection sanitaire, l'insémination artificielle et même l'amélioration génétique. En Italie, les vétérinaires libéraux peuvent même être employés à titre de salariés.

En outre, l'importance des laboratoires de recherche et de diagnostic est à signaler avec par exemple 94 laboratoires départementaux sur 98 départements en France (BRADIER, 1990).

Au Sénégal, à l'heure actuelle, on tente de mettre en place un secteur privé qui prendrait la place du secteur public alors qu'en Europe, les services officiels ont de plus en plus besoin du concours des vétérinaires libéraux pour l'exécution de certaines tâches d'ordre national.

2. EXEMPLES EN AFRIQUE

En Afrique, la centralisation des pouvoirs officiels est plus forte et la majorité des missions vétérinaires sont traditionnellement confiées à un service d'état centralisé, lequel peut être prolongé par des subdivisions régionales ou provinciales (OIE, 1994).

Généralement en Afrique francophone au sud du Sahara, le secteur vétérinaire privé, comme au Sénégal, est peu important. Cependant le type de gestion publique devient maintenant de plus en plus rare dans sa forme exclusive. Par une évolution progressive, le secteur public coexiste avec un secteur privé. Cette évolution pose des problèmes qui découlent d'un certain nombre de facteurs liés à l'évolution économique des pays.

En effet, en Afrique subsaharienne, les services de l'élevage montrent généralement des déséquilibres structurels significatifs. Alors que la production animale compte pour 15 à 35% du PIB dans de nombreux pays africains, la part du budget national dévolu à l'élevage n'est que de l'ordre de 0,5 à 1% du PIB (OIE, 1994).

Cette situation a conduit dans beaucoup de pays à une inefficacité des services publics qui arrivent à peine à assurer un taux de couverture des besoins en santé animale de 10% (ACKAH, 1994). Par ailleurs, ce budget déjà très faible est consacré pour 80% à la rémunération du personnel qui laisse peu de place aux dépenses de fonctionnement. Le personnel, bien qu'en nombre insuffisant, est donc sous employé (ANTENEH, 1989).

Sous l'impulsion de plusieurs organismes internationaux notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, l'idée de privatiser les services s'est imposée avec l'option de faire payer par l'utilisateur, l'éleveur, ce qui auparavant était pris en charge par le budget national.

A partir des années 90, beaucoup de pays africains ont mis en place une politique visant, à terme, à se désengager du secteur de l'élevage. Ces mesures ont abouti aujourd'hui à l'installation d'un secteur privé plus ou moins développé dans ces pays.

S'il est constaté en Afrique que les services d'élevage sont structurés à peu près de la même manière, en un système étatisé, où toutes les missions sont exécutées par les agents publics, il apparaît aujourd'hui que la libéralisation et la mise en place d'un secteur privé sont de mise. Aussi l'importance du secteur privé peut être décrite de manière comparative dans divers pays africains.

Dans la plupart des pays africains, les effectifs du secteur privé représentent moins de 20% des vétérinaires en activité. Seuls l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont respectivement des effectifs de 75% et 38%. Les Comores et le Gabon montrent la même tendance mais le nombre restreint des vétérinaires de ces pays ne permet pas de considérer ces cas comme significatifs (ACKAH, 1994).

Le secteur privé, dans les pays africains n'a pas encore conquis un champ d'activité large à l'instar des pays développés. En effet, en Afrique francophone, seul le Tchad a, à ce jour, eu l'expérience du mandat sanitaire pour les prophylaxies obligatoires. Les résultats de la campagne de vaccination de 1994, effectuée par les vétérinaires privés, montrent que 8 vétérinaires seulement ont pu assurer un taux de couverture du bétail bovin de 93% soit 956 500 vaccinations sur les 1 040 000 visés. Ces résultats montrent également une diminution des coûts de vaccination avec l'intervention du secteur privé : 80 F CFA par bovin pour les privés contre 125 FCFA par bovin pour les services officiels (DOMENECH, 1994).

L'expérience du Tchad qui est jugée globalement satisfaisante, est à méditer par le Sénégal et par les autres pays africains qui hésitent encore à investir le secteur privé du mandat sanitaire.

La viabilité du secteur privé dépend également de l'utilisation des médicaments vétérinaires. En Afrique, la médicalisation du bétail est très faible avec par exemple: 50 F CFA/UBT/an en Guinée, 70 FCFA/UBT/an au Mali. Par contre, en Centrafrique où existe une puissante fédération d'éleveurs, la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC), elle est de 300 F/CFA/UBT/an.

La médicalisation du bétail paraît fortement liée à l'organisation des éleveurs. En effet, les pasteurs traditionnels centrafricains ont multiplié par 26 leurs achats de médicaments entre 1981 et 1995, par 30 entre 1985 et 1994 dès lors qu'un approvisionnement adéquat a été disponible (ACKAH, 1994). Cette progression constante dans l'utilisation des médicaments en Centrafrique est à l'honneur des éleveurs qui ont su s'organiser.

Dans tous les pays africains et particulièrement au Sénégal, les autorités doivent faire de la promotion des groupements d'éleveurs une priorité. L'organisation des

professionnels vétérinaires peut également faciliter la mise en place et le développement du secteur privé. En effet, l'exemple de Madagascar est patent. Dans ce pays, existe le centre de promotion vétérinaire (CEPROVET) qui est une des structures associatives du Programme Sectoriel Elevage (PSE). Il se charge de l'installation des docteurs vétérinaires en clientèle privée. Cette structure a su négocier avec les bailleurs de fonds des conditions de prêt satisfaisantes. En effet les professionnels peuvent bénéficier de prêts de l'ordre de 10 000 \$ US soit 5 000 000 FCFA avec un intérêt de 0% remboursable sur cinq ans avec un différé d'un an (LETENNEUR et Coll., 1993). En outre, le CEPROVET peut les aider à formuler leurs projets, organise des formations et leur apporte un appui pour la gestion de leur entreprise.

L'action de CEPROVET a incité l'installation rapide d'un secteur privé, qui auparavant hésitait sur la viabilité de l'activité vétérinaire libérale dans les conditions du marché. Même si, aujourd'hui, aucun bilan ne peut être fait sur l'activité du secteur privé malgache, il apparaît que déjà sa mise en place est solidement pilotée par le CEPROVET.

Il serait souhaitable qu'au Sénégal des structures pareilles puissent également promouvoir le secteur privé. En outre, le financement de centrale d'achat de médicaments vétérinaires par les bailleurs de fonds comme au Mali peut favoriser la disponibilité des produits vétérinaires et partant l'intensification de l'activité vétérinaire libérale.

PERSPECTIVES

La privatisation de la fonction vétérinaire est récente en Afrique et il semble que les gouvernements se sont focalisés sur la mise en place d'un secteur privé sans prendre en compte l'ensemble des facteurs environnants. Il apparaît aujourd'hui qu'il faille provoquer une véritable "révolution culturelle" qui doit déboucher sur des éléments nouveaux susceptibles d'être ancrés dans les esprits.

En Afrique, l'urgence d'un secteur privé dynamique n'est possible que dans le cadre d'une politique durable de développement de l'élevage et il s'agit de la mettre en perspective à la fois en amont et en aval de la production.

Ces mesures devront garantir un environnement favorable à l'épanouissement des activités du secteur privé comme la mise en place des conditions pour une concurrence loyale ; le désengagement réel de l'Etat qui va individualiser les secteurs public et privé ; la sous-traitance avec le secteur privé pour la mise en oeuvre de certaines tâches publiques dans le but de rentabiliser au mieux le secteur privé ; la mise en oeuvre d'une formation fonctionnelle des producteurs avec l'émergence d'associations et d'organisations de producteurs, de professionnels et de consommateurs.

Pour cette dernière mesure, il semble important de favoriser l'intensification de la production agricole par la fixation des productions.

Toutes ces conditions réunies devront permettre dans quelques années l'émergence d'un secteur privé où les producteurs rendus responsables dans la prise en charge de leurs activités pourraient être des partenaires valables des professionnels privés dans un environnement où chaque opérateur trouverait des conditions idoines pour s'épanouir.

Ainsi le secteur privé peut être un pôle stratégique et rentable qui provoquerait une plus grande adhésion de la part des opérateurs comme dans les pays développés.

Deuxième Partie :

METHODOLOGIE, PRESENTATION DES RESULTATS, DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Dans cette partie, il est procédé à la description de la méthodologie utilisée pour l'enquête, au déroulement de l'enquête et aux méthodes d'analyse des résultats d'une part, à la description des résultats de l'enquête et à leur discussion d'autre part.

CHAPITRE I : METHODOLOGIE

Dans ce chapitre, les professionnels enquêtés sont présentés de même que les zones d'activités, les moyens utilisés pour l'enquête et son déroulement.

1. CIBLES DE L'ENQUÊTE ET ECHANTILLONNAGE

Dans le cadre de cette étude sur la privatisation de la profession vétérinaire au Sénégal, une enquête sur les moyens et activités des personnels vétérinaires au Sénégal a été menée de février à septembre 1995.

L'enquête a ciblé toutes les catégories professionnelles qui sont celles des Docteurs vétérinaires (DV), des Ingénieurs des Travaux d'Elevage (ITE), des Agents Techniques d'Elevage (ATE) et enfin des Infirmiers d'Elevage (IE). Les professionnels ont été pris en compte qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé.

1.1. Les professionnels vétérinaires en service public

Les professionnels vétérinaires en service public correspondent aux vétérinaires fonctionnaires. Ils étaient au nombre de 418 au 31 décembre 1994. Cette population était composée de 58 docteurs vétérinaires et assimilés, 37 ingénieurs des travaux d'élevage et 273 agents techniques d'élevage et assimilés.

1.2. Les professionnels vétérinaires en clientèle privée

La catégorie des professionnels vétérinaires en clientèle privée concerne les praticiens privés en exercice ou ayant un mandat d'exercice et dont les noms et localisation sont enregistrés par la Direction de l'Elevage (DIREL). Ils étaient 136 au total dont 49 docteurs vétérinaires, 26 ingénieurs des travaux d'élevage et 61 agents techniques et assimilés recensés officiellement par la Direction de l'Elevage au 31 décembre 1994.

2. Echantillonnage

Un échantillonnage a été fait en stratifiant les professionnels vétérinaires suivant leur qualification et leur statut. Deux sous-échantillons ont été constitués.

2.1. Sous-échantillon de professionnels vétérinaires en clientèle privée

Le sous-échantillon de professionnels vétérinaires en clientèle privée concerne 73 % du total des praticiens en clientèle privée sur l'étendue du territoire soit 106 praticiens. Cet échantillon est composé de 49 docteurs vétérinaires soit 100 % des docteurs dans le privé, de 26 ingénieurs soit 100 % de la population et d'ingénieurs en exercice privée et, enfin, de 31 agents techniques et assimilés soit 50 % de la population.

Tableau XIII : Sous-Echantillon de professionnels vétérinaires en clientèle privée

Catégories	Population*	Echantillon (%)	Sous-échantillon
Docteurs	49	100	49
Ingénieurs	26	100	26
Agents techniques et assimilés	61	50	31
TOTAL	136	73	106

* Source : DIREL (1995)

2.2. Sous-échantillon des professionnels vétérinaires en service public

Un sous-échantillon raisonné et par quota a été établi en fonction du nombre de professionnels vétérinaires en clientèle privée, dans le souci d'équilibrer les propositions de chaque catégorie mais en donnant un poids plus important aux privés.

Le sous-échantillon des professionnels vétérinaires en service public a été constitué de 14 % du total des fonctionnaires de l'élevage soit 58 professionnels. Ces 58 professionnels sont constitués de 20 docteurs vétérinaires (35 %), de 14 ingénieurs (16 %) et de 24 agents techniques et infirmiers d'élevage (9 %).

Tableau XIV : Sous-échantillon de professionnels vétérinaires en service public

Catégories	Population*	Echantillons (%)	Sous-échantillons
Docteurs et Assimilés	58	35	20
Ingénieurs	87	16	14
Agents techniques et assimilés	273	9	24
TOTAL	418	14	58

* Source : DIREL (1995)

Tableau XV : Echantillon final

Catégories	Secteur public			Secteur privé		
	Population*	% Echantillons	Echantillons	Population*	% Echantillons	Echantillons
Docteur et Assimilés	58	35	20	49	100	49
Ingénieurs	87	16	14	26	100	26
Agents techniques et assimilés	273	9	24	61	50	31
TOTAL	418	14	58	136	73	106

* Source : DIREL (1995)

L'échantillon complet ainsi constitué a été composé de 163 professionnels. Dans le secteur public la population de professionnels est très importante en nombre. Cette situation explique le fait qu'au niveau du secteur public, les pourcentages échantillonnés soient faibles. En effet, l'échantillon final qui est composé de 58

professionnels correspond à 14% de la population totale de fonctionnaires. Tandis qu'au niveau du secteur privé, la population est faible et les pourcentages échantillonnés importants. Les 106 professionnels de l'échantillon final représente 73 % de la population totale de professionnels en clientèle privée.

3. LES ZONES D'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS INTERROGES

Les zones d'installation sont généralement des capitales régionales et départementales autour desquelles sont centrées les zones d'activités. Pour cette enquête, les zones choisies ont été au nombre de 6 et sont les suivantes :

a) *La zone de Linguère*

La zone de Linguère est au centre de la région économique dite sylvo-pastorale. Elle constitue un département dans la région administrative de Louga et couvre une superficie de 19 000 km² soit 10% du territoire national et 60% de la région de Louga (DIOP, 1989). Son climat fait contraster trois saisons :

- une saison chaude et humide de juillet à octobre avec une pluviométrie de 200 à 400 mm,
- une saison sèche et froide de novembre à mars,
- une saison sèche et chaude de mars à juillet avec des températures atteignant parfois 45°C.

La population est hétérogène et elle est dominée par les wolofs, peulhs, sérères. Elle est essentiellement agro-pastorale. Le cheptel est varié et composé de 196 430 bovins, 718 000 petits ruminants, 10 200 équins, 14 100 asins et enfin 290 200 volailles (DIREL, 1994).

b) *La zone de Kaolack*

La zone de Kaolack représente le Bassin arachidier qui coïncide pour l'essentiel, avec les régions administratives de Diourbel, de Louga, du Sine Saloum et de Thiès. Depuis plus d'un siècle, la constante progression de l'arachide en a fait la région économiquement la plus active des campagnes sénégalaises.

Dans les régions sérères du Sine-Saloum et du Baol, les activités principales sont la culture et le commerce de l'arachide. L'activité pastorale est aussi importante en raison de l'importance des animaux de trait pour les travaux champêtres (J.A. 1993). Sa superficie est de 16 010 km². Son cheptel est composé de 299 888 bovins, de 113 000 petits ruminants, de 100 394 équins, de 56 140 asins, de 9 923 camelins et enfin de 1 798 524 volailles (DIREL, 1994).

c) La zone de Tambacounda

La zone de Tambacounda correspond au Sénégal Oriental. Le Sénégal Oriental est longtemps demeuré une région marginale, à la population clairsemée, à l'agriculture exclusivement vivrière. Le développement économique amorcé depuis quelques années résulte de la progression de plusieurs cultures que sont l'arachide, le coton, le riz et le maïs. La région couvre 59 602 km² soit près de 30% du pays pour une population d'environ 300 000 habitants soit 6% seulement de la population du Sénégal.

La pluviométrie augmente nettement du Nord vers le Sud avec 700 mm à Bakel, 900 mm à Tambacounda et 1300 mm à Kédougou. L'activité de la région est principalement dominée par la culture du coton. Sa commercialisation et sa transformation sont assurées par la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX).

Le cheptel est constitué de 560 800 bovins, de 1 382 900 petits ruminants, de 13 934 équins, de 33 905 asins et enfin de 771 100 volailles (DIREL, 1994).

d) La zone de Kolda

La zone de Kolda représente la zone sud du Sénégal qui correspond à la Casamance. La Casamance comprend les régions de Ziguinchor et de Kolda.

La région de Kolda est caractérisée par une population essentiellement composée de peulhs à vocation pastorale tandis que la région de Ziguinchor dispose d'une population hétérogène à vocation essentiellement agricole.

La population de la Casamance est de 450 000 habitants. Le cheptel est composé de 400 000 bovins, 4000 petits ruminants, 20 000 porcins, 5 000 chevaux, 17 000 asins et enfin 1 200 000 volailles (CHARANCLE, 1994).

e) La zone de Dakar

La zone de Dakar correspond à la ville de Dakar, à sa zone péri-urbaine (Keur Massar, Malika, banlieue dakaroise) et aux Niayes. La zone de Dakar est fortement urbanisée et concentre plus de 60% de la population active urbaine du Sénégal. Cette population est estimée à 2 000 000 d'habitants (DPS, 1995). Le cheptel est composé de 15 000 bovins, 114 000 petits ruminants, 800 porcins, 2 200 000 volailles, 500 asins et 600 caprins.

f) La zone de Saint-Louis

La zone de Saint-Louis est représentée par la région économique de la vallée du fleuve Sénégal. Sa superficie est de : 4 117 km².

L'activité principale est tournée vers les cultures maraîchères et du riz.

La zone est aussi connue par sa forte activité pastorale caractérisée par la présence d'influents groupements de producteurs. Le cheptel est varié et se compose de 335 000 bovins, de 968 050 petits ruminants de 38 600 équins, de 76 000 asins de 855 camelins et enfin de 905 000 volailles (DIREL, 1994).

4. LOCALITES VISITEES

Plusieurs localités ont été visitées lors du dépôt des questionnaires et des enquêtes. Le tableau suivant de même que la carte n°1 montrent pour chaque zone d'enquête les localités visitées.

Tableau n° XVI : Présentation des localités visitées

Zones d'enquête	Subdivisions administratives	Localités visitées
Zone Sylvo-pastorale	Département de Louga	Louga (commune)
	Département de Linguère	Linguère (commune), Dahra, Dodji, Barkedji, Dodji, Mbeuleukhé, Ouarkhokh, Tessekré, Thiel, Vélingara
	Département de Kébémér	Kébémér
Zone du Bassin Arachidier	Région de Kaolack	Kaolack (commune), Kaffrine, Koungheul, Nioro, Ndiebel, Sokone, Birkelane
	Région de Diourbel	Diourbel (commune), Bambey, Touba, Mbacké
	Région de Fatick	Fatick commune, Gossas, Guinguinéo
Zone de Tambacounda	Département de Tambacounda	Tambacounda, Koumpentoun
	Département de Bakel	Bakel, Kidira
Zone Sud	Région de Ziguinchor	Ziguinchor (commune)
	Région de Kolda	Kolda Commune
Zone de Dakar	Régions de Thiès et Dakar	Thiès, Mbour, Bargny, Rufisque, Dakar (commune)
Zone Nord	Région de Saint-Louis	Saint-Louis (commune), Richard-Toll

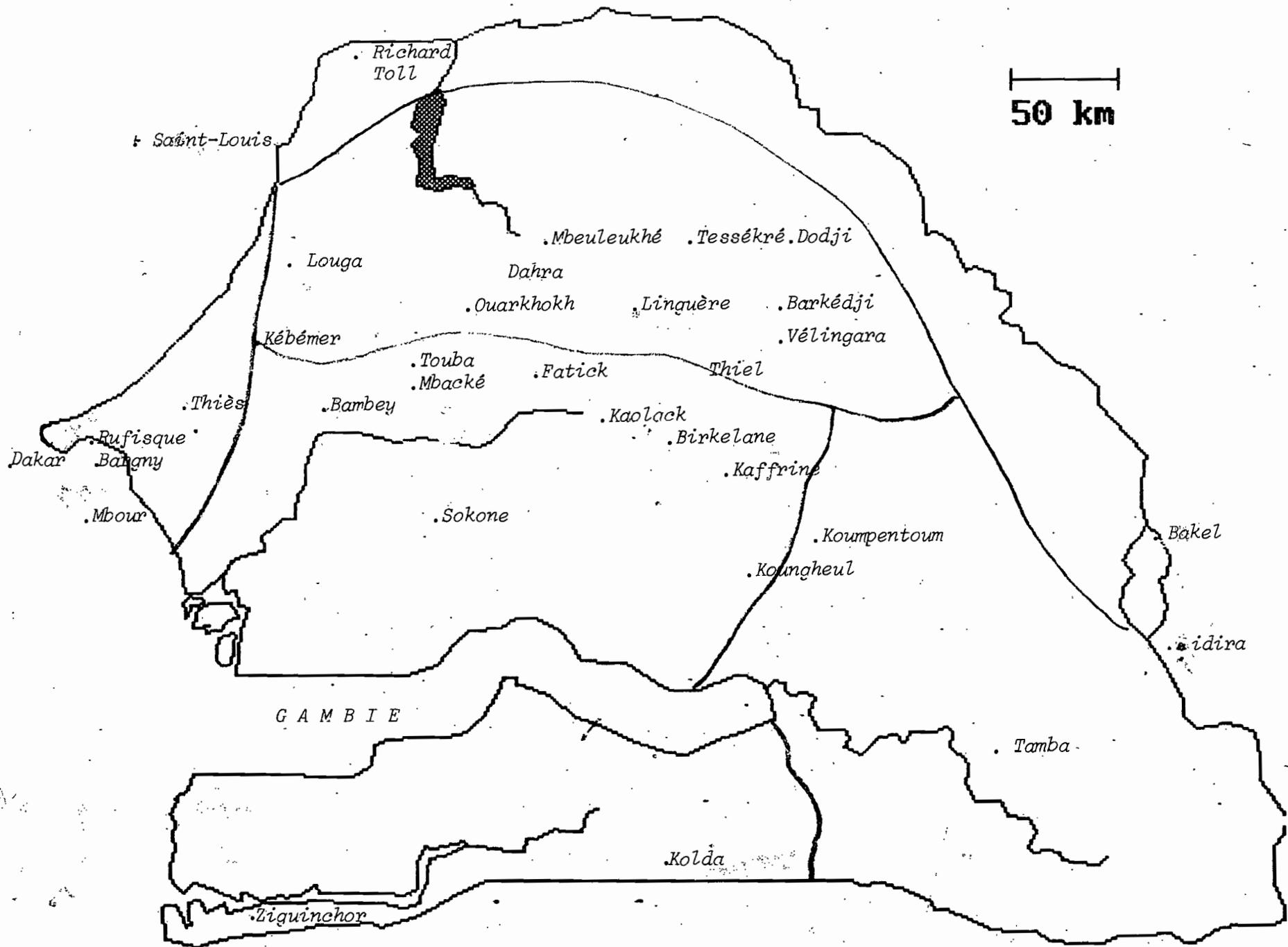


FIGURE 2 : LOCALITES VISITEES.

5. OUTILS DE L'ENQUETE

Les moyens utilisés pour l'enquête ont été basés sur l'utilisation d'un questionnaire d'enquête.

5.1. Le questionnaire d'enquête

Le questionnaire d'enquête qui a été utilisé est composé de trois parties consacrées respectivement aux professionnels privés, aux professionnels en service public et aux aspects communs aux deux groupes (Annexe 1). Les rubriques du questionnaire organisent les questions posées et relatives à l'identification des personnes enquêtées, à leurs activités, et à leurs priorités et motivations.

Les questions portent également sur leur emploi du temps, leurs rapports avec les producteurs, les diagnostics effectués, ainsi que les médicaments et vaccins utilisés. Enfin, leur cadre de travail et leurs moyens logistiques sont décrits de même que leur environnement juridique. Les perspectives sont également abordées.

Le questionnaire d'enquête ainsi constitué, a porté uniquement sur les professionnels vétérinaires, sur les activités menées, sur la hiérarchie des activités menées et désirées, sur la description des calendriers de travail et, enfin, sur les moyens et contraintes de la profession vétérinaire.

5.2. Test du questionnaire

Le questionnaire ainsi constitué a été testé à Louga, dans le courant du mois de février. Les suggestions et remarques des professionnels ainsi enquêtés ont permis de réorganiser le questionnaire et de lui donner sa forme définitive.

5.3. Lettres d'introduction

Des lettres d'introduction ont accompagné les questionnaires d'enquête. Elles formalisaient l'appui institutionnel de la Direction de l'Elevage et de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires du Sénégal. Ces lettres ont eu pour objectif d'expliquer l'objectif de l'enquête et d'apporter le couvert administratif nécessaire à l'accomplissement du travail auprès des professionnels.

5.4. Les interviews complémentaires

Des interviews complémentaires ont été également menés auprès de personnes ressources et même des professionnels déjà enquêtés. Ces interviews ont été axés sur la description des filières locales de distribution des médicaments et vaccins.

6. Déroulement de l'enquête

L'enquête proprement dite a consisté en l'application du questionnaire aux professionnels de l'échantillon. L'application du questionnaire a été faite suivant plusieurs modalités suivant la disponibilité et l'accessibilité du professionnel retenu dans l'échantillon. Les modalités ont été les suivantes :

- a) Application directe du questionnaire et retrait immédiat au moment du passage
- b) Application directe du questionnaire et retrait différé afin de satisfaire le professionnel préférant un retrait sur rendez-vous.
- c) Application du questionnaire par courrier postal ou hiérarchique.

La dernière modalité a été utilisée uniquement quand le professionnel était difficile à joindre.

7. Période d'enquête

La période d'enquête a couvert 8 mois d'enquête de février à septembre 1995. Au fur et à mesure des retraits et réceptions des questionnaires, le dépouillement et le codage étaient effectués afin de préparer la base de données recherchée.

8. Limites de l'étude

L'exercice de la médecine vétérinaire en clientèle privée fait intervenir des acteurs variés dont la prise en compte est fondamentale pour une meilleure compréhension de la politique de privatisation de la médecine vétérinaire.

L'enquête qui est menée dans cette étude n'a porté que sur les professionnels vétérinaires. Aussi elle complète une étude complémentaire sur l'organisation des producteurs, des auxiliaires, sur leurs moyens et priorités qui est destinée à mieux cerner le cadre de la privatisation de la profession vétérinaire.

La présente étude aurait pu être plus complète en faisant un suivi des activités plus systématique et en différenciant la période des campagnes de prophylaxie par rapport

aux périodes où les activités sont les moins intenses. Les moyens disponibles n'ont pas permis de réaliser cette dernière option.

9. ANALYSE DES DONNEES

L'analyse des données a correspondu à l'exploitation des questionnaires d'enquête. Les questionnaires récupérés ont été codés et les informations saisies et analysées statistiquement.

Le codage a correspondu à l'étape de l'analyse où les informations contenues dans les questionnaires ont été traduites en variables et codes ont ensuite été utilisés pour la saisie informatique.

Dans cette étude, il a été utilisé le logiciel : "Statistical Package for the Social Sciences / Personal Computer (SPSS/PC)". Trois fichiers contenant 365 variables ont été constitués pour effectuer une étude statistique globale avec le calcul des moyennes et écarts-types pour les variables quantitatives et le calcul des fréquences absolues et relatives pour les variables qualitatives. Il a été également établi des tables croisées pour les variables dont la liaison était analysée.

10. METHODE DE CLASSEMENT

Dans cette étude, un classement par ordre de préférence a été établi au niveau des professionnels pour les différents types d'activités vétérinaires dont un recensement systématique a permis de classer en 4 catégories :

- les activités curatives qui correspondent à des traitements sur des animaux malades,
- les activités préventives qui correspondent à la prévention des maladies,
- les activités d'utilité publique qui regroupent l'hygiène alimentaire et le contrôle réglementaire,
- les activités promotionnelles qui correspondent aux activités de promotion de l'élevage (Annexe 1).

Les catégories d'activités ont été classées par les professionnelles entre-elles ainsi que les activités dans une même catégorie d'activités. L'analyse des préférences adoptée a été basée sur le calcul d'abord de la fréquence des rangs données par chaque catégorie d'activités et pour chaque activité. Ensuite un poids a été donné à chaque rang, les rangs inférieurs ayant un poids élevé tandis que les rangs supérieurs ont reçu un poids faible.

Le calcul des moyennes pondérées des pourcentages de réponses pour les catégories d'activité entre elles et pour les activités dans une même catégorie a permis de dégager

l'ordre de priorité que les professionnels ont donné aux différentes activités vétérinaires.

Le déroulement et les moyens de l'enquête ainsi décrits dans ce chapitre ont permis d'aboutir aux résultats de l'enquête qui sont présentés au chapitre suivant.

CHAPITRE II : PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats qui sont présentés dans ce chapitre sont relatifs aux professionnels vétérinaires, aux filières régionales de distribution des médicaments et enfin aux moyens et contraintes des professionnels vétérinaires

1. RESULTATS RELATIFS AUX PROFESSIONNELS

1.1. Identification

L'échantillon visé au démarrage de l'étude était composé de 58 vétérinaires en service public et de 106 vétérinaires en clientèle privée soit 163 vétérinaires au total.

Les visites sur le terrain et les constatations directes qui ont pu être faites montrent que les listes officielles recensant les vétérinaires et qui constituaient la base de sondage présentent quelques écarts par rapport à la réalité observée sur le terrain. En effet, même si au niveau du corps des fonctionnaires, on observe peu de problèmes par rapport aux listes d'affectation officielle, il apparaît que pour les praticiens privés, il existe un biais important.

Sur les 106 praticiens privés recensés au départ, seuls 65 officient effectivement soit 61%. Il s'agit de 49 docteurs vétérinaires, 5 ITE, 10 ATE et 1 infirmier d'élevage. Le reste de l'effectif ne s'est jamais installé ou n'officie plus.

Finalement l'enquête a porté sur 122 vétérinaires dont 57 en service public et 65 dans le privé. Seuls 87 professionnels ont rempli directement le questionnaire, les 35 restants n'ont pu être interviewés qu'à partir des grandes lignes du questionnaire. Sur les 87 enquêtés, 49 sont des fonctionnaires et 38 des praticiens privés (tableau XVII).

**Tableau XVII : Répartition des professionnels interrogés
par statut et par qualification**

STATUT		
QUALIFICATION	Installation privée	Service public
Docteurs Vétérinaires	22	17
Ingénieurs des Travaux d'Elevage	5	9
Agents Techniques de l'Elevage	10	21
Infirmiers d'Elevage	1	2
TOTAUX	38	49

L'âge moyen est de 39 ± 8 ans avec un âge minimal de 26 ans et maximal de 55 ans. 43 vétérinaires soit 50% des professionnels interrogés sont dans la classe d'âge 31-40 ans. Seuls 9 vétérinaires ont plus de 50 ans (tableau XVIII).

Tableau XVIII : Répartition des professionnels selon leur statut et la classe d'âge

Statut	1 > 30 ans		2 [30 :40] ans		3 [41 - 50] ans		4 > 50 ans	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Privé	4	4,7	19	22,4	10	11,8	3	3,5
Public	6	7,1	24	28,2	13	15,3	6	7,1
TOTAL	10	11,8	43	50,6	23	27,1	9	10,6

Les professionnels, qu'ils soient du privé ou du public, sont en grand nombre dans les classes 2 et 3 et en faible nombre dans les classes 1 et 4. Cette inégalité dans la répartition de la population des professionnels vétérinaires se retrouvent également au niveau des zones d'élevage (tableaux XIX et XX).

Tableau XIX : Répartition des professionnels selon leur qualification et par zone

Zones d'enquête	Zone du Bassin Arachidier (ZBA)		Zone de Dakar (ZDK)		Zone Nord (ZN)		Zone Sylvopastorale (ZSP)		Zone Sud (ZS)		Zone Tamacounda (ZTB)	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Docteurs vétérinaires	10	11,5	17	19,5	3	3,4	2	2,3	4	4,6	0	0
Ingénieurs	6	6,9	3	3,4	0	0	4	4,6	1	1,1	1	1,1
Agents Techniques	11	12,6	5	5,7	1	1,1	11	12,6	0	0	4	4,6
Infirmiers d'élevage	1	1,1	0	0	1	1,1	0	0	0	0	1	1,1
TOTAUX	28	33,3	25	28,7	5	5,7	17	19,5	5	5,7	6	6,8

Tableau XX : Répartition des professionnels selon leur statut et par zone

Zones d'études <hr/> Statut	Zone du Bassin Arachidier (ZBA)		Zone de Dakar (ZDK)		Zone Nord (ZN)		Zone Sylvopastorale (ZSP)		Zone Sud (ZS)		Zone de Tambacounda (ZTB)	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Privé	11	13,5	18	20,6	3	3,4	5	5,7	1	1,1	2	2,2
Public	17	19,8	10	11,5	2	2,3	12	13,8	2	1,1	4	4,7
TOTAUX	28	33,3	28	32,1	5	5,7	17	19,5	3	5,2	6	6,9

Les zones sylvo-pastorales, du Bassin arachidier et de Dakar totalisent à elles seules 81,3% des professionnels enquêtés. La zone de Dakar abrite 15 praticiens privés contre 9 dans la zone sylvo-pastorale et 6 dans la zone du Bassin arachidier. Le reste de la population est à peu près uniformément répartie dans les autres zones.

1.1.1. Formation

La durée de la formation vétérinaire de base est différente selon les catégories de professionnels vétérinaires interviewés. Cette durée est de 6 ans pour les Docteurs vétérinaires, de 4 ans pour les ITE, de 3 ans pour les ATE et enfin de 2 ans pour les Infirmiers d'Elevage.

Peu de vétérinaires sont spécialisés dans un domaine technique particulier. La durée moyenne de spécialisation est de 20 mois pour l'ensemble de l'échantillon. Les privés paraissent avoir aussi une spécialisation plus longue au total avec 22 mois contre 17 mois pour les fonctionnaires. La durée des stages de formation est en moyenne de 7 mois pour l'ensemble des vétérinaires enquêtés, de 8 mois pour les privés et de 6 mois pour les fonctionnaires.

1.1.2. Expérience professionnelle

La durée moyenne des années d'expérience pour l'échantillon est de 12 ± 1 an avec un minimum de 10 mois et un maximum de 35 ans. Cette durée est, par contre, faible dans les domaines de la recherche et de l'enseignement avec 4 ± 1 an pour l'enseignement et 2 ± 1 an pour la recherche.

Par ailleurs l'expérience professionnelle diminue des ATE-ITE aux Docteurs.

1.1.3. Motivations

Dans cette rubrique, sont présentées les raisons de satisfaction ou d'insatisfaction des professionnels par rapport à la formation reçue, au travail effectué et aux gains.

1.1.3.1. Satisfaction par rapport à la formation reçue

Les vétérinaires, qu'ils soient en clientèle privée ou dans la Fonction Publique estiment pour 65% d'entre eux que leur formation reçue en santé animale est bien valorisée car elle leur permet d'avoir des succès dans leurs interventions.

Pour les 15% qui estiment ne pas bien valoriser leur formation, les raisons évoquées sont pour 6,7% liées à l'absence de moyens de diagnostic. Pour 4% d'entre eux, le

manque d'opportunité d'exploiter la formation reçue explique l'absence de motivation qui peut être ressentie.

En ce qui concerne la formation en productions animales, la plupart des professionnels estiment ne pas avoir l'occasion d'appliquer leurs connaissances.

1.1.3.2. Satisfaction dans le travail

1. Secteur public

47% des vétérinaires déclarent ne pas être satisfaits de leur travail de tous les jours contre 43% qui pensent le contraire ; 10% n'ont pas eu d'avis exprimés.

Les raisons d'insatisfaction évoquées sont les suivantes :

- l'absence de moyens de travail pour 33% d'entre eux,
- le salaire bas pour 10,2%,
- le manque de respect de la profession par les pouvoirs publics pour 2%.

La satisfaction est liée pour 14,3% à l'amour du métier, 10,2% à la vocation et 6,1% à la passion. Enfin, seulement 2% ont mis en avant les incidences pécuniaires liées à l'exercice de la profession.

2. Secteur Privé

Pour les professionnels exerçant en privé, les tendances sont inversées car 68,4% estiment être satisfaits de leur travail contre seulement 23,9%. Les raisons d'insatisfaction sont liées principalement aux moyens de travail tandis que la satisfaction découle pour 18,4% des fortes rentrées d'argent.

La satisfaction serait également liée à la vocation (31,6%), à l'espoir que procure l'avenir de la profession vétérinaire (5,2%) et enfin au manque d'alternative (2,6%).

Par rapport aux charges de travail, les vétérinaires du secteur privé pensent pour 45% d'entre eux être peu utilisés contre 22,4% dans le secteur public. Seuls 20,5% des praticiens se jugent trop utilisés contre 22,4% pour les fonctionnaires.

1.1.3.3. Satisfaction par rapport aux gains

Les vétérinaires du secteur public pensent pour 65,3% d'entre eux, avoir des gains faibles tandis que seulement 4,1% pensent que leurs gains sont appréciables. Pour 16,3%, les gains sont convenables et enfin moyens pour 2% d'entre eux.

Dans le secteur privé par contre, les gains faibles se retrouvent dans 55,3% de réponses, appréciables pour 5,3%, convenables pour 31,6% et enfin très faibles pour 2,6% seulement des réponses. Dans le secteur privé, les ressources parviennent essentiellement des activités menées.

1.2. Activités

Dans cette rubrique, sont présentées les activités menées et désirées par les professionnels vétérinaires ainsi que l'exercice de ces activités.

1.2.1. Activités effectivement menées

L'examen des réponses relatives aux activités effectivement menées par les professionnels vétérinaires enquêtés permet de dresser les tableaux suivants.

Tableau XXI : Activités de santé animale

Rubriques	Fréquences relatives des réponses (%)	
	Public	Privé
Soins individuels aux animaux	81,6	86,8
Lutte contre les zoonoses	28,9	77,6
Prophylaxie collective à la demande	79,6	81,6
Prophylaxie collective obligatoire	77,6	15,8
Surveillance épidémiologique	61,2	10,5
Délivrance de certificats de vaccination	69,4	21,1
Actions dans un laboratoire de diagnostic	10,2	7,9
Actions dans une structure de recherche	28,6	13,2

Tableau XXII : Activités d'hygiène alimentaire et de santé publique

Rubriques	Fréquences relatives des dépenses (%)	
	Public	Privé
Inspection des denrées alimentaires d'origine animale	85,7	10,5
Contrôle de la fabrication de produits alimentaires	10,2	7,9
Contrôle de qualité : médicaments denrées	8,2 20,4	2,6 10,5
Contrôle d'activités commerciales : import export	10,2	21,0
Coopération internationale	14,3	13,2
Rapports avec des organismes professionnels	42,9	21,1
Législation et réglementation	20,4	7,9

Tableau XXIII : Activités connexes

Rubriques	Fréquences relatives des dépenses	
	Public	Privé
* Pharmacie vétérinaire réglementaire	2,0	0
* Autorisation de mise sur le marché	0	0
Importation	0	21,1
Exportation	0	10,5
Fabrication	0	7,9
Distribution directe	8,2	76,3
Distribution par un réseau	4,1	34,2
Contrôle réglementaire	6,1	0
Contrôle de qualité	6,1	0
* Application biotechnologiques : Transfert d'embryons. Insémination artificielle	0 0	2,6 0
Enseignement vétérinaire	10,2	5,3
Protection animale	14,3	5,3
Environnement	16,3	7,9
Recherche	12,4	13
Aquaculture	4,1	2,6

Pêche	8,2	5,3
Préparation de projets d'élevage	51,0	57,9
Formation d'auxiliaires	40,8	36,8
Conseil en élevage-encadrement	73,5	73,7
Réunions administratives	18,4	10
* Productions animales		
Aviculture	2,0	28,9
Embouche bovine	12,2	15,8
Embouche ovine	14,3	10,5

1.2.2. Activités désirées

L'examen des résultats de l'enquête relatifs aux activités désirées a permis de procéder d'abord au classement des catégories d'activités et ensuite de hiérarchiser dans chaque catégorie d'activités les activités elles-mêmes (tableau XXIX).

Le statut privé ou public n'est pas tellement influant dans le classement des catégories d'activités et des activités elles-mêmes. De ce fait, le classement est fait en tenant compte de l'ensemble des professionnels.

Tableau XXIV : Classement des catégories d'activités

Catégories d'activités	Rang
Activités préventives	1
Activités curatives	2
Activités promotionnelles	3
Activités d'utilité publique	4

L'ordre de priorité dégagé par ce tableau montre que les préférences des professionnels cadrent avec les activités traditionnelles de l'élevage au Sénégal.

Tableau : XXV : Classement des activités préventives

Activités préventives	Rang
Vaccination contre la peste bovine	1
Vaccination contre les autres maladies	2
Vaccination contre la PPCB	3
Lutte contre les vecteurs (tiques)	4
Inspection sanitaire	5
Surveillance épidémiologique	6
Application de la réglementation	7
Contrôle déplacements d'animaux	8
Relations avec les Professionnels	9

Les rangs occupés par les prophylaxies du bétail montrent qu'au Sénégal les mesures préventives contre les grandes maladies du bétail demeurent une priorité pour les personnes interrogées.

Tableau XXVI : Classement des activités curatives

Activités curatives	Rang
Parasitoses	1
Maladies aiguës	2
Diagnostic	3
Maladies chroniques	4

L'ordre de préférences des professionnels pour les activités curatives montrent que les parasitoses et les maladies aiguës sont toujours considérées comme les maladies prépondérantes du bétail.

Tableau XXVII : Classification des activités professionnelles

Activités promotionnelles	Rang
Promotion de la distribution et l'achat d'intrants alimentaires	1
Facilitation de la distribution et l'achat de vaccins	2
Facilitation de la distribution et l'achat de médicaments	3
Amélioration génétique	4
Vulgarisation pour une meilleure alimentation	5
Meilleure gestion des parcours et pâturages	6
Vulgarisation en hygiène et soins des animaux	7
Biotechnologies	8
Facilitation de la préparation de projets de production	9
Recherche	10
Enseignement	11

La classification des activités promotionnelles cadre mieux avec la dynamique de privatisation amorcée au Sénégal car il apparaît que les activités de distribution des intrants alimentaires et d'élevage sont désormais prioritaires pour les professionnels vétérinaires.

Tableau XXVIII : Classement des activités d'utilité publique

Activités d'utilité publique	Rang
Inspection sanitaire	1.
Application de la réglementation	2
Amélioration de la réglementation	3
Relations avec les professionnels	4

Il apparaît aussi que les mesures préventives en santé publique restent prioritaires pour les professionnels vétérinaires.

1.2.3. Exercice de l'activité

Les périodes d'activité des professionnels, leur mode d'exercice et leur rémunération ont été les éléments cibles pour une description de l'exercice de l'activité vétérinaire.

1.2.3.1. Période d'activité intense

1) *Secteur public*

16,8% des professionnels du public décrivent une période d'activité intense se situant entre janvier et février, tandis que pour 3,2% d'entre eux, cette période se situerait entre juin et août.

Pour la grande majorité, une période d'activité intense n'a pu être identifiée.

2) *Secteur privé*

Les périodes d'activité se superposent à celles du secteur public pour les professionnels en privé mais leur majorité (30%) estime que la période de juin à août est la plus chargée. Cette période de juin à août correspond à l'hivernage et favorise l'avènement de pathologies liées au pullulement des insectes et vecteurs.

La moyenne des consultations pendant ces périodes est de 13 ± 18 consultations / jour avec un minimum de 2 consultations / jour et un maximum de 25 consultations / jour. L'écart-type qui est plus élevé que la moyenne révèle une très grande dispersion du nombre de consultations suivant les personnes interrogées.

1.2.3.2. Période d'activité normale

1) Secteur public

La période d'activité normale est plus importante en durée ; elle dure 7 à 8 mois, de septembre à décembre, d'une part, et, de mars à juin, d'autre part.

Les activités courantes varient d'un corps professionnel à un autre. Pour les Docteurs qui constituent 30,6% de l'échantillon des fonctionnaires, les activités courantes consistent en tâches administratives, en travail de conception pour la politique globale en direction de l'élevage, en réunions et encadrement.

Pour les ITE qui sont 20,4%, elles consistent en la définition sectorielle de politique d'intervention, en l'organisation de tournées et, enfin, en l'administration sectorielle. Pour les ATE représentent 44,9%, les activités sont constituées par la clinique et l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

2) Secteur privé

La période d'activité normale dure 3 à 9 mois, de janvier à décembre en excluant l'hivernage. La moyenne des consultations pendant cette période est de 5 ± 3 consultations / jour avec un minimum de 2 consultations / jour et un maximum de 15 consultations / jour.

1.2.3.3. Mode d'exercice

Pour le service public, les objectifs de travail sont définis dans le cadre d'une politique globale et l'ensemble des fonctionnaires oeuvrent dans le but d'atteindre ces objectifs. Par contre, pour le secteur privé, on a généralement une seule personne qui travaille pour son compte, ou rarement en association avec d'autres.

En général, le mode d'exercice est individuel pour 33,2% des professionnels privés interrogés. Seulement 6,8% travaillent en association avec d'autres professionnels. Sur ces 6,8%, 4% sont employés par des entreprises privées et seulement 2,8% travaillent avec des professionnels du même statut.

1.2.3.4. Lieu d'exercice

En clientèle privée, le lieu d'exercice est, pour 100% des cas, un centre urbain au niveau national, régional ou départemental. L'exercice itinérant est fonction de la demande. Les déplacements ne sont que très rarement déclarés comme découlant du respect des délimitations officielles sur les zones d'exercice.

1.2.3.5. Rémunération

Un des objectifs de l'enquête a été l'identification des sources de revenus des vétérinaires en clientèle privée. Les principales sources de revenus sont les suivantes:

- les prestations de service (soins sur des animaux)
- les produits utilisés ou vendus directement (médicaments et vaccins)
- le diagnostic
- les vaccinations

- les interventions chirurgicales
- le conseil et l'encadrement
- les déplacements

L'analyse des résultats de l'enquête permet de dire que seuls les produits utilisés ou vendus et les déplacements sont payants. La rémunération des prestations de service est généralement incluse dans le prix du produit administré ou vendu. Cette pratique est valable pour 98% des professionnels. Seuls 2% exigent un règlement séparant les prestations de service de la valeur des médicaments et vaccins. L'ensemble des professionnels acceptent généralement les paiements à crédit et le règlement à terme n'est soumis à aucune échéance ou majoration pour intérêt.

1.3. Rapport avec les producteurs

La réussite de la politique de privatisation des services vétérinaires dépend en grande partie de l'organisation des éleveurs, de leurs attitudes et comportements. Ainsi, l'enquête a été orientée vers la détermination des rapports qui lient les professionnels aux producteurs et vice-versa.

L'analyse de ces rapports montre que 11% seulement des vétérinaires installés estiment que les éleveurs ont le réflexe d'amener leurs animaux en consultation aussitôt après une suspicion de maladie tandis que 68,5% affirment n'être sollicités que tardivement. 52% estiment les réponses des éleveurs correctes lors des consultations contre 22,5% qui pensent le contraire.

65% des vétérinaires affirment ainsi que les éleveurs acceptent les traitements préconisés. Pour 17% d'entre-eux, l'acceptation est facilitée par le manque d'alternative ; 37% pensent plutôt que la confiance des éleveurs explique leur acceptation des traitements. Pour eux, si la confiance des éleveurs est acquise, le seul problème qui limiterait l'acceptation du traitement serait le manque de moyens.

Par ailleurs, l'achat des produits est fonction de l'acceptation du traitement et des moyens dont les éleveurs disposent. Dans le secteur public, 57% des professionnels sont en contact avec des groupements fonctionnels d'éleveurs. Dans le secteur privé par contre, ce pourcentage est de 50%.

Les éleveurs se présentent individuellement lors des consultations dans 65% des cas selon les vétérinaires installés.

1.4. Cadre associatif

Dans cette rubrique, il est décrit les niveaux d'adhésion des professionnels aux associations qui les regroupent ainsi que de leur assiduité aux activités de celles-ci.

Au Sénégal, les associations professionnelles identifiées sont au nombre de 6. Il s'agit des associations suivantes :

- Association Nationale des Vétérinaires Sénégalais (A.N.V.S.)
- Amicale des Ingénieurs et Techniciens du Développement Rural (A.I.T.D.R.)
- Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole des Agents Techniques de l'Elevage de Saint-Louis (A.A.E.A.T.E.)
- Syndicat National des Travailleurs Privés de l'Elevage (S.N.T.P.E.)
- Syndicat des Vétérinaires Privés du Sénégal (SYN.PRI.VET.)
- Regroupement des Vétérinaires Chômeurs (R.D.V.C.).

Le tableau suivant présente pour chaque association, le nombre de professionnels qui en sont membres, parmi ceux qui ont été interrogés, ainsi que la moyenne des assemblées générales auxquelles ils ont assisté l'année écoulée.

Tableau XXIX : Niveau d'adhésion des professionnels aux associations professionnelles

Structure	ANVS	AITDR	A.A.E.A.T.	S.N.T.P.E	SYNPRIVET	RDVC	ODVS
Caractéristiques							
Nombre de professionnels interrogés	37	14	31	45	1	2	37
Nombre de professionnels membres	16	7	12	1	non disponible	0	2
Moyenne des assemblées générales suivies	0,44	0	0	0	non disponible	0	2
Ecart-type	0,2	0	0	0		0	1

Il apparaît que le taux de participation aux assemblées générales est faible comme le montre la moyenne des assemblées générales suivies l'année écoulée par les professionnels enquêtés.

Seule l'A.N.V.S. connaît un fonctionnement régulier avec un taux déclaré de participation aux assemblées générales de 0,44 qui est déjà très faible.

Les raisons évoquées par les professionnels pour leur absence aux assemblées générales sont pour la plupart liées au problème de communication. En effet, la distance qui sépare les professionnels rend difficiles les déplacements. De même, il a été observé par les professionnels enquêtés une léthargie au niveau des activités des associations liées principalement au manque d'assiduité des membres vis-à-vis des instances de celles-ci.

Le R.D.V.C. qui était une structure créée en 1992 pour répondre au besoin de recrutement des jeunes diplômés est maintenant en cessation d'activités.

Par contre le comportement des professionnels vis-à-vis de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal est différent suivant les corps professionnels.

Les docteurs vétérinaires sont pour l'essentiel membres, inscrits au tableau de l'ordre et présents aux assemblées générales tandis que pour les ITE et ATE qui n'en sont pas membres, il apparaît que même s'ils sont au courant de l'existence de l'Ordre, ils n'ont lu ni les documents relatifs à celui-ci, ni son code de déontologie. Les raisons évoquées par ces derniers sont pour la plupart liées à la communication.

1.5. Rapport avec les fournisseurs

Les développements sur les rapports avec les fournisseurs concernent l'approvisionnement en médicaments et vaccins, l'indication des propositions de médicaments et vaccins utilisés, les types de médicaments et de vaccins utilisés et enfin la qualité des médicaments et vaccins.

1.5.1. Approvisionnement en médicaments

Seuls 49% des vétérinaires du service public de notre échantillon s'approvisionnent en médicaments. Ils ont pour la plupart des stocks limités. Ils s'approvisionnent exclusivement à l'intérieur du pays à partir de la SOPELA pour 45% des réponses, de la C.V..SL pour 3,1%, de la SENEVET pour 6,1% et le reste s'approvisionne au niveau des pharmacies installées dans leur zone d'intervention.

Seulement 8,2% des vétérinaires du service public déclarent bénéficier de dotations en médicaments. Les vétérinaires du secteur privé, quant à eux, détiennent pour 68,4% d'entre eux une pharmacie-clinique ; 13,2% détiennent un stock et enfin 7,9% une pharmacie de distribution. Ils s'approvisionnent à l'étranger pour 18,4% d'entre eux et à l'intérieur du pays pour 76,3%.

Les sociétés d'approvisionnement sont par ordre d'importance les suivantes : (tableau XXX).

Tableau XXX : Sociétés d'approvisionnement des personnes interrogées

Sociétés	Pourcentage des réponses
SOPELA	50,9
SENEVET	22
SOSEDEL	10,2
CVSL	9
VETAGROPHARMA	7,9

1.5.2. Proportions de médicaments utilisés

L'enquête sur les médicaments utilisés permet de décrire les proportions de médicaments utilisés tout au long de l'année écoulée (1994) suivant les différentes catégories. L'indication des pourcentages de médicaments utilisés avant et après la dévaluation pour chaque catégorie, permet également de connaître l'incidence de la dévaluation du franc CFA sur l'approvisionnement en médicaments (tableau XXXI).

Tableau XXXI : Proportions des médicaments par classe thérapeutique

Catégories de médicaments	% avant dévaluation	% après dévaluation
Antiparasitaires	48	43
Antibiotiques et antiinfectieux	27	23
Modifications du transit intestinal et vitamines	8	8
Anti-inflammatoires	17	15
TOTAL	100	89

Il apparaît que la dévaluation a peu influé sur les structures des approvisionnements. En effet, les proportions de médicaments par classe thérapeutique restent sensiblement les mêmes avant et après la dévaluation.

1.5.3. Qualité des médicaments

Seuls 23,7% des professionnels enquêtés affirment avoir rencontré des médicaments périmés ou défectueux dans leur zone d'intervention. Les médicaments les plus incriminés sont l'IVOMEC pour 6,1% des réponses, la TLA pour 8,2% des réponses et enfin l'EXHELM pour 2%.

1.5.4. Approvisionnement en vaccins

Contrairement aux médicaments, les vaccins sont fortement sollicités par les fonctionnaires : 87,8% déclarent s'approvisionner en vaccins. 8,2% s'approvisionnent à l'étranger, contre 79,6% à l'intérieur du pays ; à partir du LNERV pour 63,5% des réponses, de la SOPELA pour 12% et de la DIREL pour 4,1%. Pour les vétérinaires du secteur privé, 89,5% sollicitent le pays pour leur approvisionnement. Sur ces 89,5%, 29,8% sont importateurs de vaccins, 76,3% s'approvisionnent à partir du LNERV, 13,2% à la SOPELA et 2,6% à la SENEVET.

1.5.5. Types de vaccins utilisés

Les vaccins les plus utilisés sont l'Anabot pour 18% des réponses, le Pasteurellad (17%), le Pasteurellox (16%), le Carbosympto (15%), le Monoequipeste (5%) et le Varisec (3%) pour les vétérinaires du secteur privé. Pour les fonctionnaires, il s'agit du Bissec pour 20% des réponses, du T¹, du VCT et en dernier ressort, de l'Anabot, du Pasteurellad et du Pasteurellox.

1.5.6. Coût des vaccins

L'indication par les professionnels des types de vaccins utilisés et des coûts à l'achat et à la vente permet de dresser pour chaque type de vaccin la moyenne des coûts à l'achat et à la vente au moment de l'enquête (tableau XXXII).

Tableau XXXII : Marge sur les prix pour quelques vaccins

Vaccins	Prix à l'achat (F CFA)	Prix à la vente (F CFA)	Marge	
			Ecart (F CFA)	% du prix d'achat
Bissec	25	30	5	20
T1	23	28	5	20
Anabot				
Pasteurellad	43	60	7	18
Pasteurellox	31	45	14	45
Monoéquipeste	860	1152	192	22
VTC	15	15	0	0
Moyenne	143	197	35	28

La moyenne des écarts entre prix d'achat et prix de vente pour chaque vaccin est de 35 F. Cette moyenne indique que la marge sur la vente des vaccins est faible. Ainsi déclarée pour les vaccins Bissec, T¹ et Pasteurellad, la marge est inférieure à 10 F. Pour le VCT exclusivement utilisé par les services publics, on remarque que la marge est nulle. En plus, la moyenne du rapport écart et prix d'achat pour chaque type de vaccin est appréciable (28%). Les marges sur le Pasteurellox et surtout le Carbosymto sont très élevées avec respectivement 45% et 76%.

1.5.7. Qualité des vaccins

La qualité des vaccins a été estimée en interrogeant les professionnels avec la proposition de vaccins périmés ou défectueux rencontrés au cours de leur profession pendant l'année écoulée (1994).

Ainsi, seuls 10,5% des professionnels déclarent avoir rencontré des vaccins périmés ou défectueux. Les vaccins les plus cités sont l'Anabot pour 5,22% de réponses et le Clavesec pour 2,6% des réponses.

1.5.8. Fréquence de vaccinations

Les fréquences des vaccinations des espèces ont été estimées à partir des réponses fournies par les professionnels et selon les zones d'enquête. Ces fréquences de vaccination correspondent, dans cette étude, à des niveaux d'appréciation sur l'intensité de la vaccination des espèces dans la zone du professionnel interrogé. Les niveaux d'appréciation peuvent être classés en fréquence importante, moyenne et faible (Tableau XXXIII).

Tableau XXXIII : Fréquences des vaccinations des espèces suivant les zones d'enquête

Zone d'enquête Fréquence des vaccinations	Zone du Bassin arachidier (ZBA)	Zone de Dakar (ZDK)	Zone Nord (ZN)	Zone Sylvopasotrale (ZSP)	Zone Sud (ZS)	Zone de Tambacounda (ZTB)	Espèces
Importante	13	4	2	4	1	3	Bovins
	5		2	4			Ovins
	4		1		2		Caprins
	1						Équins
		1					Canins
	1	8					Volailles
Moyenne	10	5	2	12	2		Bovins
	13	8	2	11	2	3	Ovins
	12	5	3	9	2	2	Caprins
	9	3	1	2			Équins
	1	3					Canins
	9	3			1		Volailles
Faible	2	5				3	Bovins
	7	6		1	1	3	Ovins
	9	9		5	1	4	Caprins
	12	8	3	13	3	3	Équins
	23	7	4	15	3	5	Canins
	15	2	4	16	2	5	Volailles

L'examen des réponses montre que les bovins et ovins font l'objet de vaccination à fréquence importante ou moyenne dans toutes les zones sauf dans la zone dite de Dakar. Tandis que les volailles, canins et équins sont faiblement vaccinés. Les canins ne seraient vaccinés que dans la zone de Dakar.

2. RESULTATS RELATIFS AUX FILIERES REGIONALES DE DISTRIBUTION DES PRODUITS VETERINAIRES

La présentation des résultats relatifs aux filières de distribution des médicaments permet de décrire le cadre de distribution des médicaments vétérinaires suivant les différentes zones d'enquête.

En effet, au Sénégal, la distribution des médicaments vétérinaires revêt un caractère complexe et varié d'une zone d'élevage à une autre. Elle dépend du niveau d'organisation et des moyens des producteurs, d'une part, et, des potentialités de l'élevage de la zone concernée, d'autre part. La distribution des médicaments suivant les différentes zones d'élevage du pays a été observée et les réseaux identifiés sont souvent très confus et intriqués.

2.1. Zone sylvo-pastorale

La zone sylvo-pastorale est caractérisée par une forte tradition pastorale. Les médicaments vétérinaires y sont très connus et sont généralement utilisés à une très grande échelle. Dans cette zone, le médicament vétérinaire est l'objet d'une activité économique intense qui n'est pas directement liée à des problèmes pathologiques exceptionnels.

Trois raisons expliquent cette utilisation massive des médicaments :

- les éleveurs sont à forte tradition pastorale et veillent particulièrement à la santé de leurs animaux ;
- les médicaments vétérinaires sont distribués directement aux éleveurs par des filières diversifiées ;
- la zone a de grands effectifs de bétail qui induisent une forte demande.

Il est établi sans doute que le médicament vétérinaire est facilement accessible pour l'éleveur et peut être acquis aux niveaux constitués par :

- les éleveurs eux-mêmes, à l'occasion des "loumas" où ils exposent leurs produits au public à des fins spéculatives ;
- les professionnels vétérinaires en particulier les ITE et ATE ;
- les ONG intervenant dans le domaine de l'élevage ;
- des commerçants du secteur informel (figure 3).

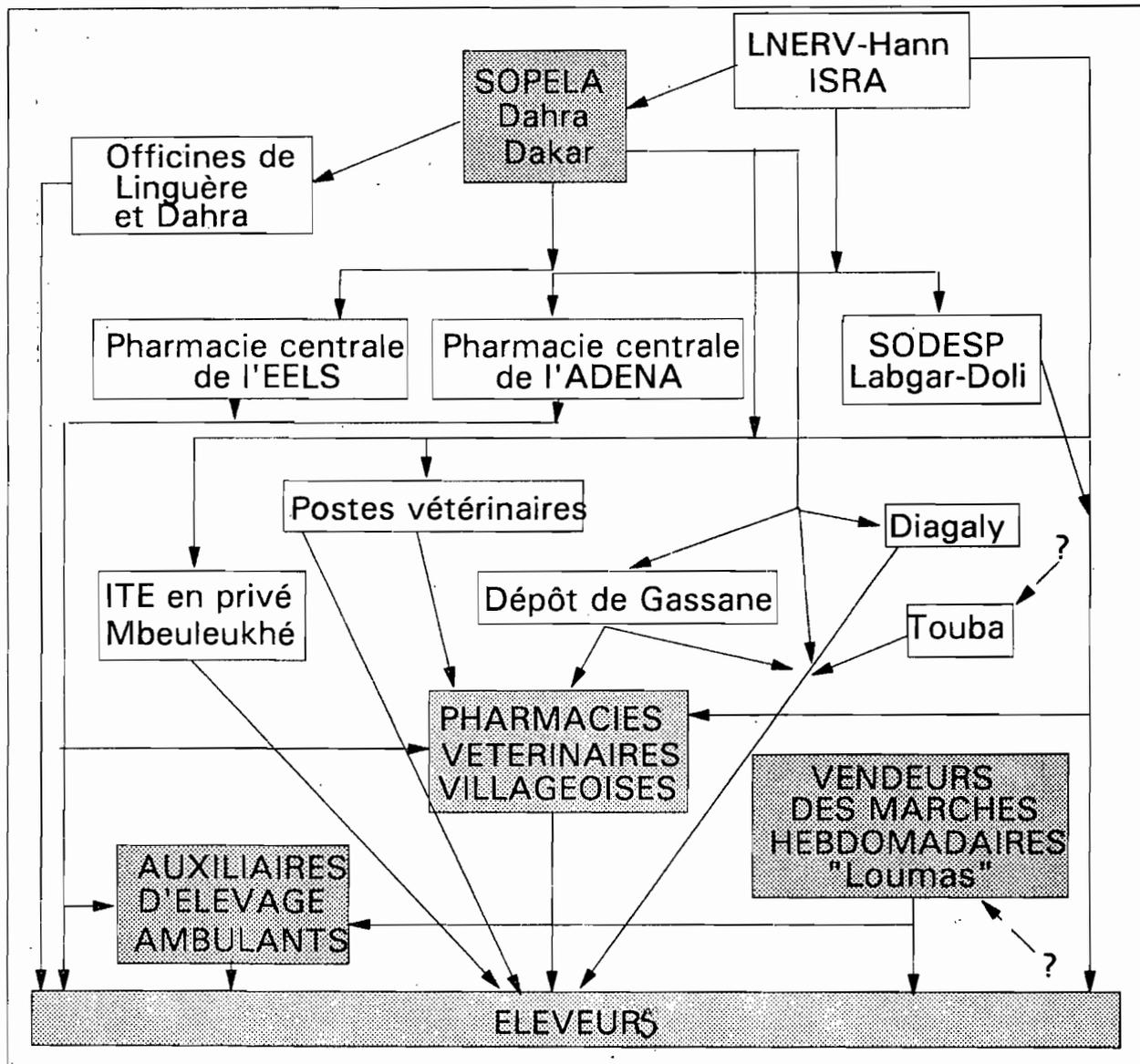


Figure 3. Filière des produits vétérinaires dans la zone sylvopastorale (1995)

2.2. Bassin arachidier

Dans le Bassin arachidier, les activités de clinique paraissent être les plus développées: la zone est caractérisée par de grands effectifs d'animaux de trait et l'agriculture de traite y est l'activité principale. Les producteurs sollicitent constamment les praticiens pour soigner leurs animaux afin de garantir un bon rendement aux travaux champêtres.

On constate aussi un développement progressif de l'aviculture semi-intensive qui rend importante l'utilisation des produits d'élevage. La zone du Bassin arachidier est caractérisée aussi par la présence massive des produits du marché informel de Touba.

Les observations révèlent néanmoins que les producteurs sont relativement moins présents dans les circuits de distribution des médicaments par rapport à la zone sylvo-pastorale (figure 4)

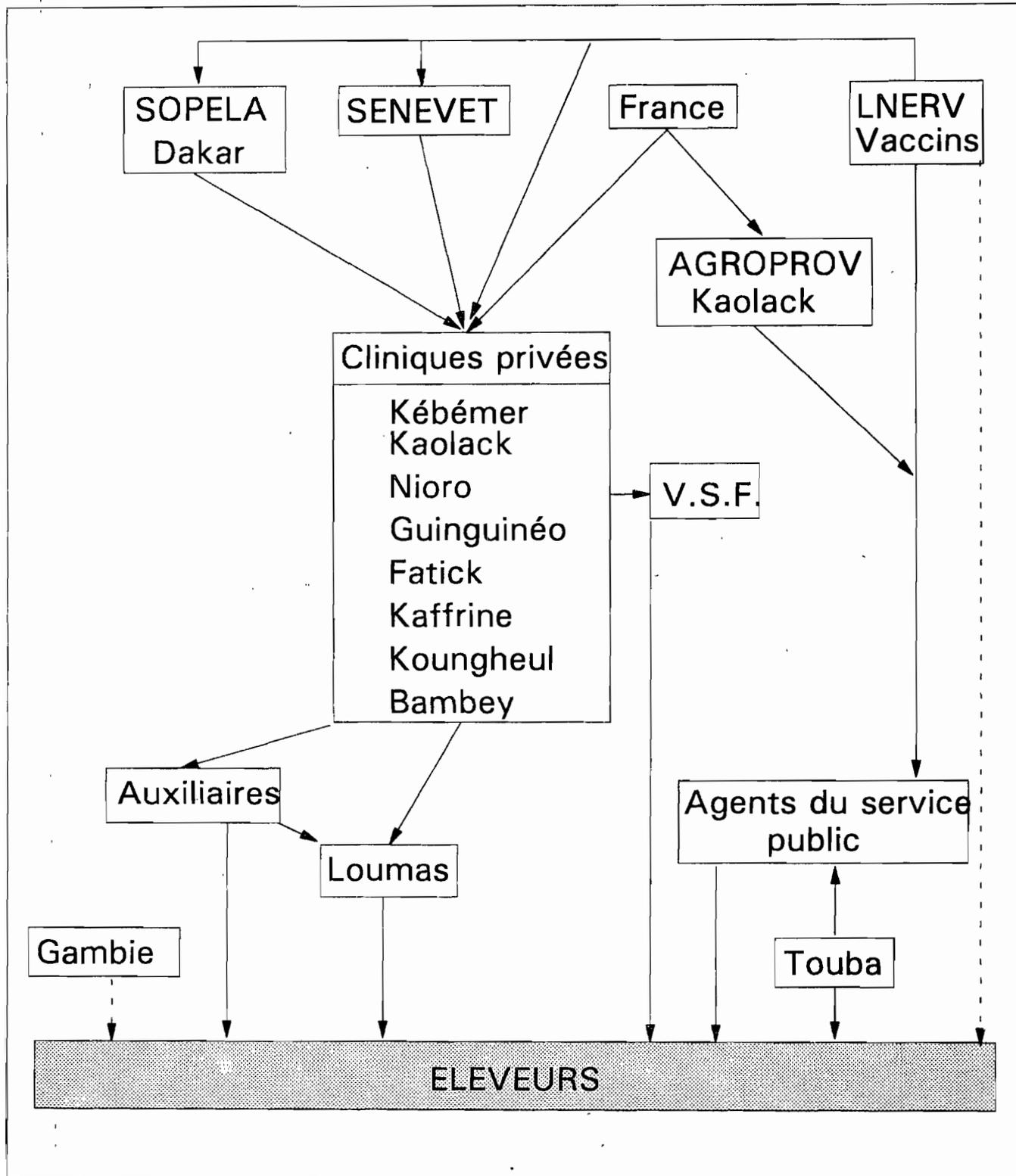


Figure 4. Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone du bassin arachidier (1995)

2.3. Zone de Tambacounda

La zone de Tambacounda a une forte tradition pastorale. Elle abritait jadis le PDES0 qui a été l'un des premiers projets d'élevage à s'intéresser à l'organisation des éleveurs et à la formation d'auxiliaires d'élevage. La zone, déjà forte de cette expérience, se distingue par une grande structuration des systèmes de distribution des médicaments vétérinaires instaurés par le volet élevage de la SODEFITEX.

Ainsi, la distribution des médicaments vétérinaires passe pour une large part par les pharmacies vétérinaires villageoises alimentées par la SODEFITEX après achat au niveau des sociétés privées comme la SOPELA à Tambacounda, ou la pharmacie privée de Kolda).

Le réseau de distribution est très dense et il fait intervenir 3 niveaux qui sont :

- les services techniques de l'élevage
- les auxiliaires d'élevage ou relais techniques de productions animales

(R.T.P.A.)

- les associations de base des producteurs (ABP) qui sont des GIE.

(Figure 5).

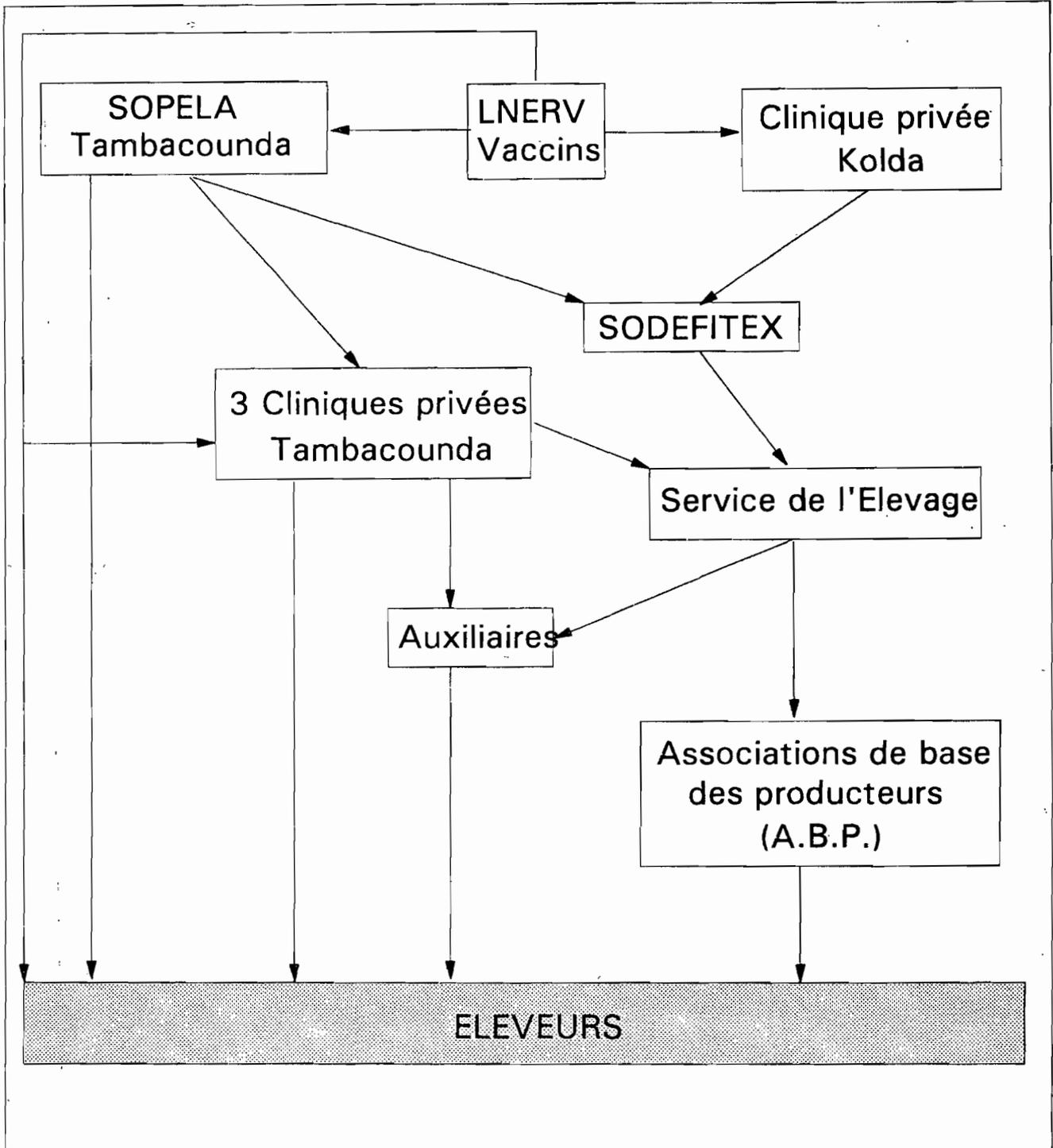


Figure 5. Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone de Tambacounda (1995)

2.4. Zone Sud

La zone Sud se singularise par une forte activité agricole et par la présence de pâturages naturels durant la majeure partie de l'année. De même, à Kolda, on note la présence de grands effectifs de bétail, du Centre de Recherche Zootechnique (CRZ), de l'organisation non gouvernemental VSF qui font de la zone Sud une zone d'élevage par excellence.

La distribution des médicaments vétérinaires est fortement concurrencée par l'action des agents du service public qui poursuivent leurs activités privées et par la présence de réseaux informels de distribution en provenance de la Gambie et de la Guinée Bissau qui sont difficilement identifiables (figure 6).

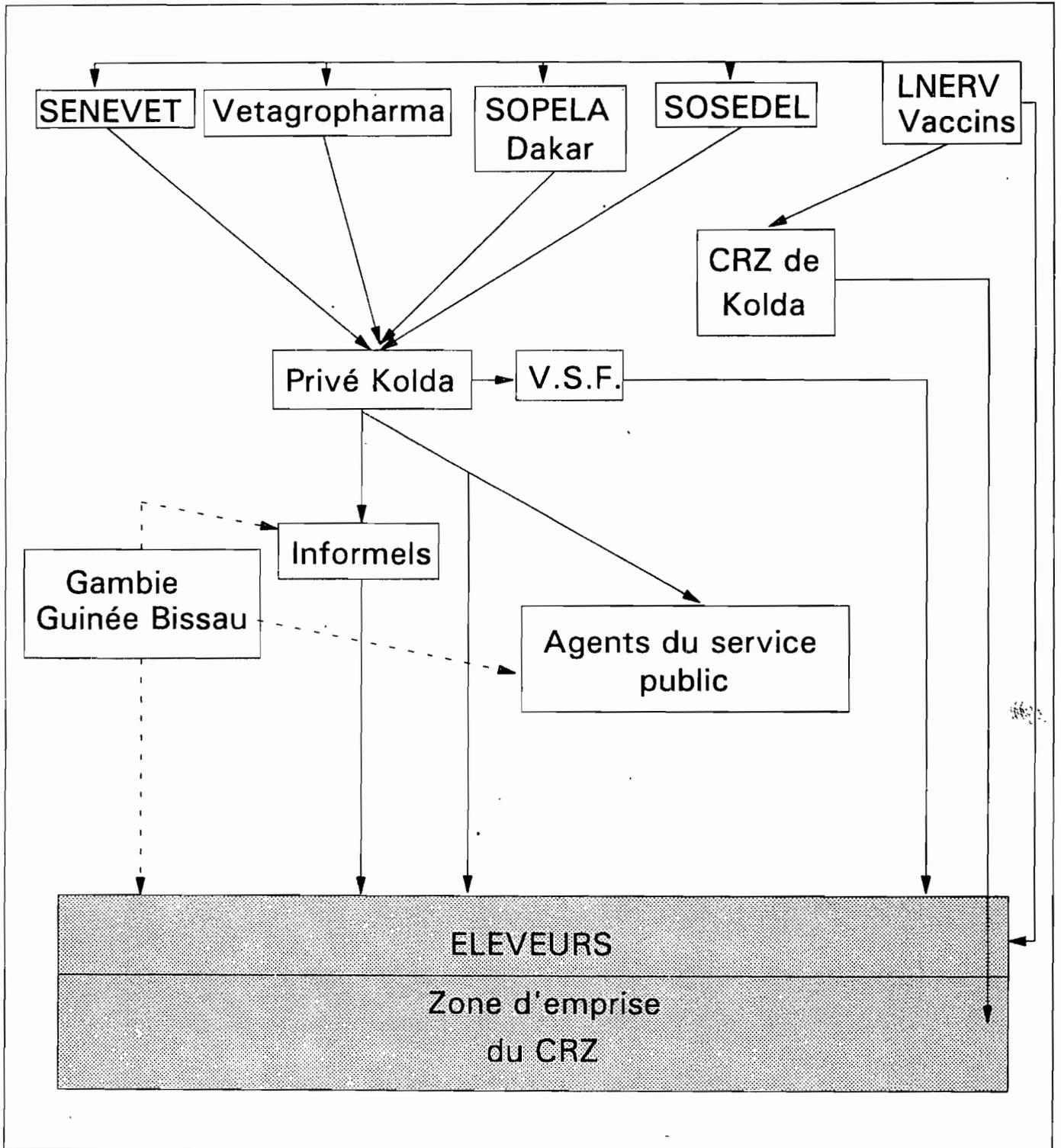


Figure 6. Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone Sud (1995)

2.5. Zone de Dakar

La zone de Dakar est une zone à forte urbanisation, caractérisée par une forte solvabilité des clients. L'élevage des moutons de case est l'activité principale en centre urbain tandis qu'en zone péri-urbaine on note la présence d'effectifs de bovins à élevage intensif.

Dans cette zone, la tendance est pour l'intensification des élevages, avec la production de lait et de viande. Cette situation induit une forte demande en soins vétérinaires. Ainsi, jusqu'en fin 1994, la zone de Dakar concentrait à elle seule près de 50% des privés du Sénégal (figure 7).

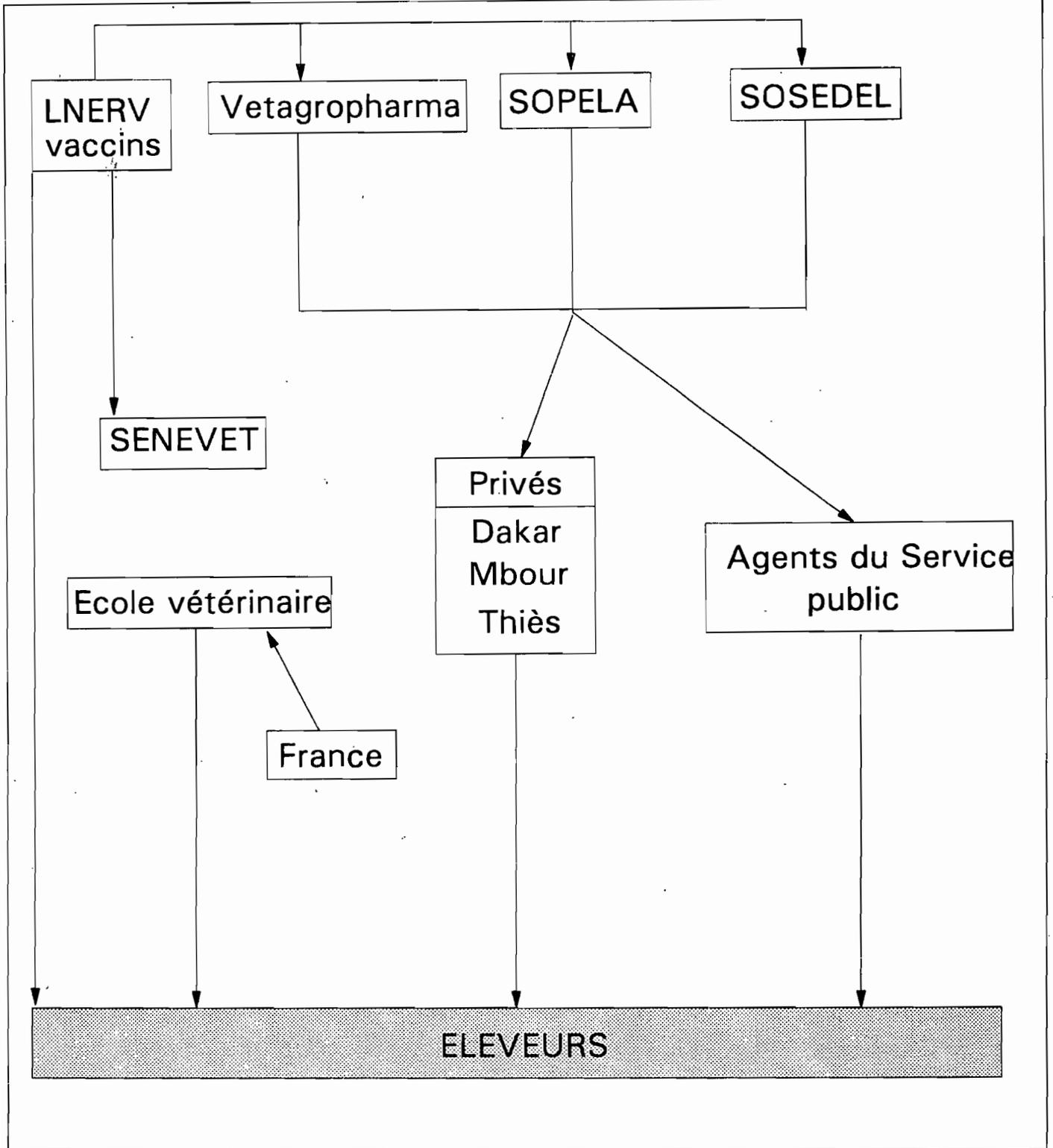


Figure 7. Filière de distribution des produits vétérinaires dans la zone de Dakar

3. RESULTATS RELATIFS AUX MOYENS ET CONTRAINTES

Le diagnostic de l'emploi vétérinaire requiert une bonne connaissance des potentialités et des limites des professionnels vétérinaires en ce qui concerne en particulier leurs moyens dans le secteur privé et les contraintes auxquelles ils sont confrontés.

3.1. Les moyens des professionnels vétérinaires

Les moyens décrits concernent les ressources à l'installation, les moyens de travail et enfin les moyens de conquête de la clientèle.

3.1.1. Les ressources à l'installation

Les vétérinaires installés en clientèle privé le sont grâce à des ressources d'origine variée. Les uns sont installés en faisant appel au fonds PARC ou alors en sollicitant l'aide d'ONG. Les autres, par contre, le sont à partir de fonds propres. Les vétérinaires installés sur fonds PARC se chiffraient à 12 à la date du 31 juillet 1995. Ce nombre a fortement évolué et a atteint 17 en décembre 1995.

Par contre, jusqu'au 31 décembre 1995, deux vétérinaires seuls sont connus pour s'être installés grâce à l'appui d'ONG. Les ONG en question sont Vétérinaires Sans Frontière (VSF) et l'Eglise Evangélique Luthérienne du Sénégal (EELS). Enfin les vétérinaires installés à partir de fonds propres le sont pour la plupart après un "départ volontaire" (tableau XXXIV).

Tableau XXXIV : Installations après départ volontaire

Corps professionnel	Concernés par le départ volontaire	Installés
Docteurs	4	1
ITE	21	2
ATE	58	3

Source : DIREL, 1994

3.1.2. Moyens de travail

3.1.2.1. Cadre de travail

La plupart des Praticiens rencontrés tiennent officine dans une pièce ou rarement 2 pièces. Généralement, dans une même pièce, sont rangés à la fois produits vétérinaires, matériel de clinique et mobilier de bureau. La salle de soins, quand elle existe, est attenante à la pharmacie et elle est rarement équipée.

Seuls 42% des praticiens disposent d'une salle de soins, les autres praticiens interviennent soit à l'intérieur de l'unique pièce constituant leur local ou au dehors. Les locaux sont aussi généralement réduits à leur plus simple expression.

En outre, 13,2% des professionnels disposent d'une aire d'isolement et 21% d'une table d'opération mais la plupart possède un bureau (89,5%). L'acquisition de locaux se fait souvent par location. Aussi 65,8% des professionnels affirment avoir loué leurs locaux, 23% en sont propriétaires tandis que 10% occupent un local de leur employeur.

3.1.2.3. Transport

Seuls 60,5% des praticiens disposent de moyens de transport, les 39,5% restants se déplacent à pied ou en transport commun. Les moyens de transport sont pour 10,5% des praticiens un véhicule de type 4 X 4, pour 34,2% un véhicule de ville et une moto pour seulement 20%.

Les praticiens disposant de moyens de transport affirment pour 65,8% d'entre eux, assurer eux-même leur propre transport. 7,9% sont dotés de moyens de transport par leur employeur et, enfin, 5,3% partagent leur moyen de transport avec d'autres professionnels. La plupart des praticiens disposant de moyens de transport affirment ne pas avoir de problèmes importants avec leur véhicule (47,4%), 5,3% jugent leur moyen de transport très souvent inutilisable et enfin 5,3% le jugent souvent utilisé à d'autres fins.

La disponibilité des moyens de transport conditionne pour beaucoup la conquête de la clientèle.

3.1.3. Conquête de la clientèle

La conquête de la clientèle en exercice privé est rarement organisée pour les professionnels interrogés. La plupart des professionnels sont ainsi dans l'expectative et attendent la sollicitation directe du client. Les déplacements se font généralement à la demande ou alors en fonction des marchés hebdomadaires.

3.2. Contraintes rencontrées

Les contraintes rencontrées sont d'ordre technique, financier et environnemental.

3.2.1. Contraintes techniques

La plupart des praticiens rencontrés déplorent le manque de recyclage dans les domaines de la gestion et du marketing. En effet, il a été constaté que les documents comptables nécessaires à l'établissement d'une bonne gestion sont inexistantes. La gestion des cliniques rappelle la tenue de boutiques à marchandises. Par contre les connaissances en santé animale sont réelles. Ainsi 65% des praticiens déclarent être satisfaits de leur formation en santé animale en raison des services liés à leurs interventions sur le terrain.

3.2.2. Contraintes financières

Les praticiens bénéficient de peu de crédits. Cette situation conduit à des stocks réduits en médicaments, difficiles à gérer dans un contexte d'approvisionnement très irrégulier. En effet, 50% des praticiens déclarent être constamment confrontés à des ruptures de stocks. De même, 26% des praticiens réclament directement plus de crédits pour mieux travailler. L'absence de crédits limiterait les possibilités d'intervention des professionnels qui sont obligés de réduire le matériel d'intervention au strict minimum.

3.2.3. Contraintes environnementales

L'absence de législation précise sur l'exercice de la profession vétérinaire en clientèle privée, sur la détention et la distribution des médicaments vétérinaires a conduit à des contraintes multiformes liées à l'exercice de la médecine vétérinaire en clientèle privée.

Aussi on constate que dans les zones périphériques du sud et du Bassin arachidier, il existe une concurrence de circuits non autorisés de distribution de médicaments en provenance de la Gambie et de la Guinée Bissau. Cette situation hypothèquerait la rentabilité de l'activité économique liée à la distribution des médicaments vétérinaires dans ces zones.

En plus, on note une concurrence des grossistes en médicaments qui pratiquent la vente directe auprès des consommateurs. Cette situation est entretenue par une faible intervention des services de l'Etat dans le contrôle des politiques d'élevage définies par la Direction de l'Elevage et par l'absence de collaboration entre privés et fonctionnaires.

Par ailleurs, il est établi que les agents de l'Etat poursuivent leurs activités privées. La faible solvabilité des clients constitue aussi une contrainte majeure à l'épanouissement d'un secteur privé dynamique.

CHAPITRE III : DISCUSSION DES RESULTATS

Dans ce chapitre consacré à la discussion des résultats, il est procédé à l'analyse des résultats pour en tirer des enseignements. Cette discussion porte sur les résultats relatifs aux professionnels, aux filières régionales de distribution des médicaments et aux moyens et contraintes rencontrées par les professionnels vétérinaires.

1. DISCUSSION DES RESULTATS RELATIFS AUX PROFESSIONNELS

La discussion des résultats relatifs aux professionnels porte sur l'identification des professionnels, sur leur formation et motivations, sur leurs méthodes et moyens de travail et, enfin, sur leurs rapports avec les autres acteurs qui sont les producteurs et les fournisseurs.

1.1. Effectifs des vétérinaires installés

La comparaison des effectifs de professionnels du secteur privé recensés par la Direction de l'Elevage et ceux des professionnels rencontrés en exercice privé, permet de constater que les docteurs vétérinaires sont bien installés dans le secteur privé. En effet, les 49 recensés par la Direction de l'Elevage sont en exercice réel, tandis qu'au niveau des ingénieurs des travaux d'élevage, seuls 5 des 26 recensés officiellement soit 19% ont été trouvés en exercice. Il en est de même des agents techniques d'élevage où seuls 10 des 31 recensés soit 32% sont installés.

Il apparaît donc que les ITE et ATE sont moins impliqués dans l'installation en clientèle privée alors que l'ensemble des professionnels recensés par la Direction de l'Elevage ont eu un mandat d'exercice.

Cette situation serait liée à la politique des "départs volontaires" qui a vu, en 1992, le départ d'un grand nombre de fonctionnaires du sous-secteur de l'élevage. Ces départs ont concerné 9% des docteurs vétérinaires, 30% des ITE et 18% des ATE/IE. Cette politique qui visait le désengorgement de la fonction publique incitait en même temps à l'installation en clientèle privée par l'octroi du mandat d'exercice aux demandeurs.

Mais les faits montrent que les demandes d'exercice paraissent avoir été des alibis pour le départ de certains fonctionnaires. Ainsi, seuls 25% du total des ITE et ATE mandataires ont eu à s'installer effectivement tandis qu'au niveau des docteurs vétérinaires tous les mandataires ont eu à s'installer. Il faut aussi noter que la politique des "départs volontaires" concerne moins le corps des docteurs vétérinaires que les corps des ITE et ATE.

Finally the lists of the Direction de l'Elevage can be reactualized taking into account the fact that only 50% of the ATE surveyed are concerned by the sample.

Tableau XXXV : Réactualisation du recensement des vétérinaires privés

Professionnels	Professionnels recensés	Professionnels en exercice	% des installations
Catégories			
Docteurs	49	49	100
ITE	26	5	19
ATE	31	10	32
IE	1	1	100
TOTAUX	106	64	60

1.2. Répartition des professionnels privés

Les professionnels privés sont mal répartis. La zone de Dakar à elle seule totalise 19 des 64 concernés soit 30% , tandis que dans la zone sylvo-pastorale avec de grands effectifs de bétail, on ne retrouve que 9 praticiens privés. De même, la zone Sud qui totalise le 1/4 du cheptel national ne dispose que de 4 praticiens privés (figure 8).

Par ailleurs, les professionnels privés sont, pour la plupart installés, dans les grands centres urbains. Cette situation ne permet pas d'accélérer le processus de désengagement de l'Etat du secteur de l'élevage au risque de constater des zones inoccupées par le secteur privé. Il est à craindre aussi que le faible effectif des professionnels du secteur privé ne puisse couvrir le territoire sénégalais en prestations de services compatibles avec les exigences de réussite d'une bonne politique d'élevage.

Dès lors, il apparaît que le service public a encore un rôle à jouer et le désengagement de l'Etat doit se faire progressivement jusqu'à la mise en place d'un secteur privé dynamique. Il doit aussi jouer un rôle dans la formation des professionnels vétérinaires.

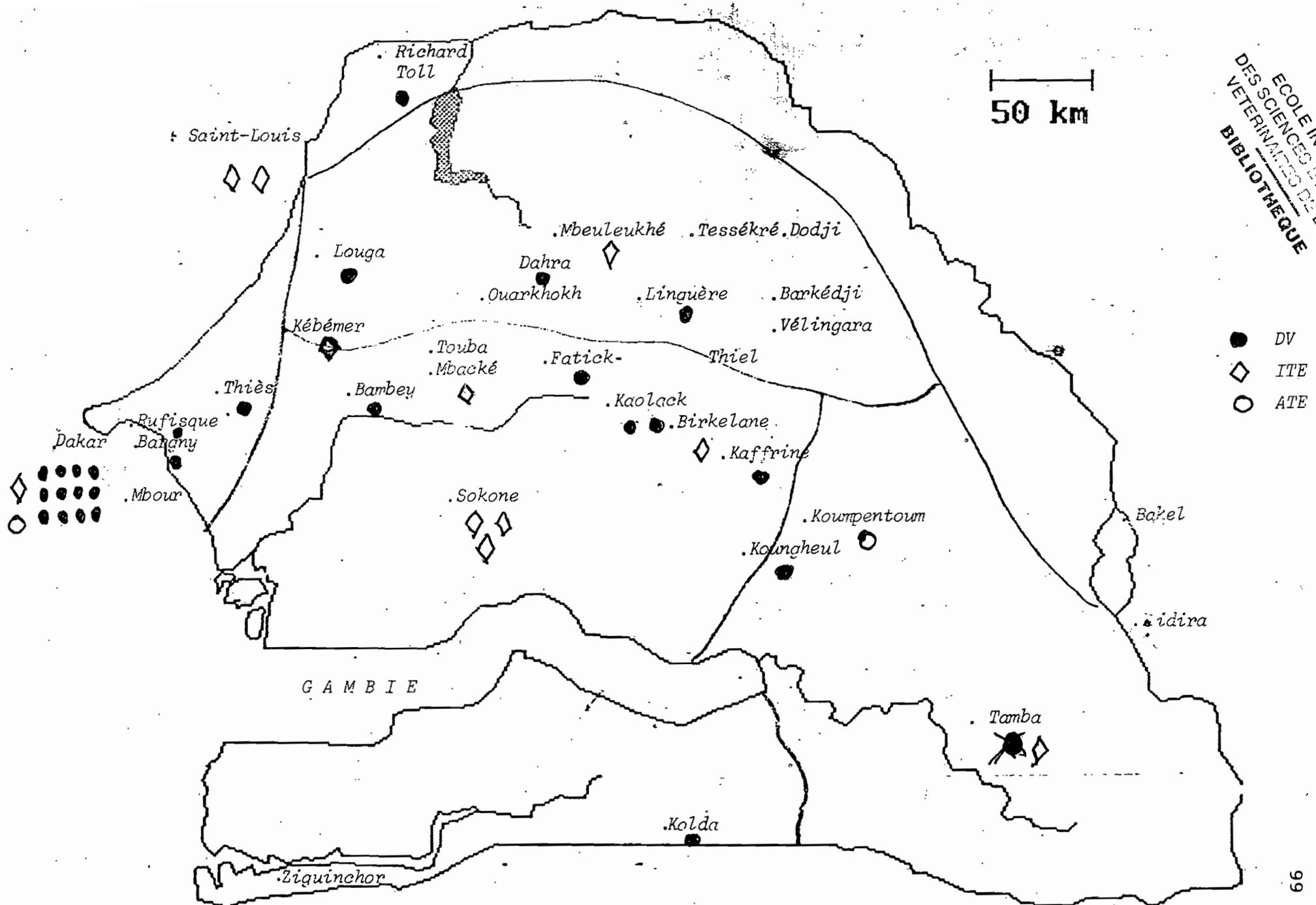


FIGURE 8 : REPARTITION DES PRIVES ENQUETES

1.3. La formation

D'une manière générale, les vétérinaires interrogés reconnaissent avoir acquis une bonne connaissance de base des pathologies des animaux. Par contre, les problèmes de gestion, de comptabilité, de création d'une clientèle privée, s'ils ne sont pas d'une complexité extrême, ont rarement été assimilés ou abordés au cours de la formation. Aujourd'hui, il demeure nécessaire qu'il y ait un complément technique dans ce sens.

Par ailleurs, les professionnels se sont beaucoup plaints de l'absence de cadre idéal pour la valorisation de leur formation en productions animales. Ce phénomène serait lié à l'absence de partenariat entre professionnels et producteurs qui verrait une plus grande responsabilisation des professionnels pour le suivi ou l'entretien des unités de production. Intervient aussi le manque de moyens auxquels les professionnels font face et qui est de nature à limiter les possibilités de cumul des activités de santé et de production animale.

1.4. Le rythme des installations

70% des vétérinaires se sont installés les quatre dernières années (1991 à 1995). Au moins 10,2% se sont installés en 1994. Cette dynamique montre qu'au Sénégal le secteur privé est en train de se constituer à une grande vitesse. Si cette tendance se maintient, elle pourrait dans un avenir proche, permettre un désengagement raisonnable de l'Etat compatible avec un fonctionnement efficace de la Direction de l'Élevage.

1.5. Les motivations des professionnels

La politique de privatisation de la fonction vétérinaire doit être entreprise de manière à amener les professionnels à avoir de bonnes raisons pour se lancer dans le secteur privé. En conséquence, il est essentiel de déterminer en dehors des politiques d'incitation mises en oeuvre par les pouvoirs publics, les motivations réelles des vétérinaires installés ou candidats à l'installation.

Parmi les fonctionnaires interrogés, 20,4% envisagent de s'installer dans le secteur privé. De plus, 43% des fonctionnaires ne seraient pas satisfaits de leur travail contre seulement 28,9% dans le secteur privé. Les fonctionnaires sont donc pour la plupart découragés et ont moins de motivations à cause des conditions de travail difficiles et une absence de moyens, tandis que les vétérinaires privés sont pour la plupart satisfaits du travail effectué (68,4%) en raison des possibilités pécuniaires liées à la clientèle privée. L'expansion d'une économie de marché dans le secteur de l'élevage est également un facteur de motivation.

Il apparaît ainsi que la motivation est essentiellement déterminée par le profit et il est reconnu que le secteur privé procure plus de ressources que le secteur public. En effet, 31,6% des praticiens privés enquêtés déclarent avoir des gains convenables contre seulement 16,3% dans le secteur public. Cette tendance pourrait à terme, inciter les jeunes diplômés à s'installer dans le privé de même que les fonctionnaires qui voudraient se reconvertir (20,6%).

1.6. Les activités privatisables

Les activités privatisables se définissent comme étant l'ensemble des activités qui pourraient procurer au secteur privé des sources de revenus. En effet, le développement du secteur privé dépend certes de l'importance des effectifs installés mais aussi des possibilités d'intervention des professionnels.

Au Sénégal, l'Etat, conservant son autorité en matière de politique de santé animale sur le plan national, tend à accorder au secteur privé la possibilité de jouer un rôle aussi large que possible.

Aussi, les activités qui pourraient concerner le secteur privé peuvent se classer en trois (3) grandes catégories :

- les activités du secteur public cédées au secteur privé
- les activités de santé animale (soins et vaccination)
- les activités promotionnelles

Les activités que l'Etat peut céder au secteur privé peuvent être :

- * l'exercice d'un mandat sanitaire pour les prophylaxies médicales obligatoires
- * l'exercice d'un mandat sanitaire pour l'inspection des viandes et denrées animales
- * l'exercice d'un mandat sanitaire pour le contrôle de fabrication des denrées animales.

Les activités de santé animale concernent les interventions directes sur des animaux déjà malades, la prophylaxie collective à la demande et le diagnostic. Les activités promotionnelles regroupent toutes les activités de promotion de l'élevage, comme l'amélioration génétique, l'application des biotechnologies, la distribution des médicaments, vaccins et intrants alimentaires, la pharmacie vétérinaire, les produits animaux, la pêche, l'aquaculture, la préparation de projets d'élevage, les contrats de maintenance, l'expertise, etc.

Il apparaît donc que la gamme d'intervention des professionnels privés est large mais, à l'heure actuelle, il faut s'interroger sur le niveau d'intervention des professionnels par rapport à ce potentiel.

1.7. Niveau d'intervention des professionnels

Au Sénégal, le niveau d'intervention des professionnels privés est faible. Seuls les soins directs sur les animaux et la pharmacie vétérinaire sont exécutés à une grande échelle. Cette situation est entretenue par les retards dans la délégation aux privés du mandat sanitaire sur les prophylaxies collectives obligatoires et sur l'inspection des viandes et denrées d'origine animale.

Les activités promotionnelles sont quant à elle peu exploitées. En outre, les activités de diagnostic et d'encadrement sont quasiment absentes. En effet, l'analyse des activités désirées par les professionnels montre que les priorités ne diffèrent pas entre vétérinaires privés et publics. De même, mis à part l'inspection des viandes et l'exécution des programmes obligatoires, les activités du public et du privé se confondent parfaitement.

Cette situation montre que aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé, la manière de travailler reste la même et que le secteur privé n'existe que par le statut.

Si on considère que les activités privatisables sont nombreuses, on se rend compte que le "déficit en privatisation" est énorme et une solution au problème serait la délégation effective aux privés de mandats sanitaires pour les prophylaxies collectives obligatoires et non l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

En France, par exemple, les activités des vétérinaires libéraux sont très étendues et vont de la clientèle à la sous-traitance avec l'Etat en ce qui concerne les activités de prophylaxies obligatoires et d'inspection alimentaire. De même, en Italie, les vétérinaires libéraux peuvent même être utilisés comme salariés pour l'exécution de tâches publiques nécessitant du temps (insémination artificielle, amélioration génétique, etc.).

Une telle situation montre que le secteur privé n'est pas encore bien installé et que l'Etat peut jouer un rôle important dans le renforcement du secteur vétérinaire privé par l'accélération du processus d'application du mandat sanitaire. Les activités promotionnelles et de santé animale sont en effet des activités libérales dont l'exécution à grande échelle dépendra certes du degré d'organisation des professionnels mais également de l'importance des groupements de producteurs capables de provoquer une forte demande.

1.8. Le rythme de travail des professionnels

En clientèle privée, le rythme de travail est déterminé par les périodes d'activités, d'une part, et, la fréquence des consultations ou interventions, d'autre part. Pour le secteur public, le rythme de travail est plutôt lié à la définition préalable de la politique d'élevage du pays et il est rarement lié à la clientèle.

La période la plus chargée reste, pour le secteur public, la seule période correspondant à la campagne de prophylaxie du bétail qui se situe entre décembre et février, tandis que pour le secteur privé, elle correspond à l'hivernage (juin à août) où il y a une recrudescence des maladies du bétail liées à la prolifération des vecteurs.

Pendant cette dernière période, la moyenne des consultations privées a été évaluée à partir des réponses des personnes enquêtées à 13 ± 8 consultations/jour. Malheureusement, cette période intense en interventions est très courte et ne dure que 3 mois. La majeure partie de l'année est une période normale avec une fréquence moyenne des consultations égale à $5 \pm$ consultations / jour. Par ailleurs, il faut noter que la fréquence des consultations varie suivant les zones d'élevage. Cette fréquence est plus importante dans la zone sylvo-pastorale et celle du Bassin arachidier où la moyenne des consultations pendant cette période peut atteindre $10 \pm$ consultations / jour. Il est important de préciser aussi qu'un bon rythme de travail dépend au préalable des stratégies d'intervention.

1.9. Les stratégies d'intervention des professionnels

Le développement du secteur privé exige que les acteurs du secteur privé aient des stratégies d'intervention bien élaborées par rapport aux objectifs de l'élevage de manière à se substituer plus ou moins entièrement à l'Etat.

Les enquêtes et constatations directes montrent que les vétérinaires privés, dans le cadre de la conquête de leur clientèle, établissent rarement des stratégies commerciales particulières et destinées à multiplier leurs chances d'intervention.

En effet, on remarque :

- une absence de partenariat entre professionnels et producteurs
- une absence de programme d'intervention surtout
- une absence de réseaux définis de distribution sectorielle de médicaments vétérinaires.

Globalement donc, les professionnels du secteur privé restent dans l'expectative et sont rarement en déplacement si ce n'est vers des marchés hebdomadaires pour écouler leurs produits.

1.10. Les rapports avec les producteurs

Les développements consacrés aux rapports entre vétérinaires et producteurs portent sur les attitudes et comportements des éleveurs vis-à-vis des professionnels de l'élevage et les enseignements qui peuvent en être tirés.

Les résultats de l'enquête ont montré que les rapports entre professionnels et producteurs varient selon le secteur privé ou public.

En effet, 57% des fonctionnaires enquêtés affirment être en contact avec des groupements fonctionnels d'éleveurs tandis que les vétérinaires installés ne sont consultés qu'individuellement par les éleveurs dans 65% des cas. Cette situation s'explique par le fait que les services officiels ont été tout le temps en contact avec les éleveurs pour la vulgarisation de certains thèmes de développement et la formation des éleveurs se faisait par l'intermédiaire des groupements d'éleveurs. A l'opposé, le secteur privé qui est entrain de se mettre en place, n'a pas encore eu le temps de tisser des liens particuliers avec les groupements de producteurs. Aujourd'hui, il s'avère donc nécessaire que la collaboration entre secteur public et secteur privé, articule un partenariat qui verrait le service public transférer progressivement ses interventions pour les groupements de producteurs aux privés.

Il est aussi opportun que le secteur privé, par l'intermédiaire des vétérinaires installés puisse arriver à coopérer directement avec les groupements d'éleveurs grâce à leurs propres stratégies d'intervention combinées à la vulgarisation et à l'encadrement.

Il a été aussi observé, de la part des éleveurs, une attitude attentiste qui expliquerait qu'ils ne sollicitent les professionnels privés qu'après une longue phase d'hésitation. Cette attitude est remarquée par 68,5% des vétérinaires privés.

Par contre, la sollicitation des éleveurs est très rarement tributaire des moyens dont ils disposent. En effet, il a été constaté que les éleveurs acceptent généralement les traitements préconisés et payent les médicaments prescrits.

1.10.1. Les médicaments utilisés

L'enquête a révélé que les médicaments les plus utilisés sont les antiparasitaires (48%). Ensuite, viennent les antibiotiques et antiinfectieux (27%), les modifications du transit intestinal et vitamines pour 17% et enfin les antiinflammatoires (8%). Cet ordre d'importance dans les fréquences d'utilisation est respecté dans toutes les zones d'élevage du Sénégal. Cette situation confirme qu'au Sénégal, les parasitoses et les maladies infectieuses demeurent les pathologies dominantes.

La dévaluation n'a pas heureusement beaucoup pesé sur les capacités d'approvisionnement des professionnels privés. En effet, la structure des approvisionnements en médicaments est restée sensiblement la même avant et après la dévaluation car les éleveurs auxquels les médicaments sont destinés ont pu conserver leurs revenus grâce à la majoration du prix des animaux sur pied.

1.10.2. La qualité des médicaments

Les réponses fournies indiquent qu'il n'y aurait pas beaucoup de médicaments périmés dans les circuits de distribution des médicaments vétérinaires. En effet, seuls quelques

cas ont été rapportés sur l'IVOMEK, la TLA, l'EXHELM qui sont des médicaments utilisés à une très grande échelle.

1.10.3. L'approvisionnement en vaccins

Contrairement aux médicaments, les professionnels s'approvisionnent sur le marché national et surtout au niveau du Laboratoire National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA). Les autres sociétés d'approvisionnement ne sont sollicitées que secondairement. Seuls 29,8% des professionnels interrogés s'approvisionnent à l'étranger en plus du LNERV.

Il faut souligner que pour les vaccins, on assiste à un début d'organisation de la filière de distribution matérialisée par le fait que le seul centre d'approvisionnement est le LNERV. Une réglementation des ventes rendrait la filière plus organisée.

Les vaccins Pasteurellad, Pasteurellox, Anabot, demeurent les plus utilisés par les professionnels qu'ils soient du public ou du privé.

1.10.4. Le coût des vaccins

La détermination du prix des vaccins à l'achat et à la vente a permis de calculer les écarts entre prix d'achat et prix de vente pour chaque vaccin. La moyenne du rapport entre écart et prix à l'achat est de 28%. Ce pourcentage indique que les marges sur la vente des vaccins est très faible au Sénégal. Cette situation s'explique par la longue subvention sur les prix des vaccins aux éleveurs, d'une part, et, par le fait que les éleveurs ne réalisent encore la prévention, d'autre part. Par contre, la qualité des vaccins utilisés est rarement incriminée.

La vaccination de masse varie en intensité suivant les espèces. Elle est importante chez les bovins et ovins, faible chez les animaux de compagnie et enfin moyenne chez les équins et caprins.

La vaccination des porcs n'est importante que dans les zones rurales où se pratique un élevage intensif (Dakar, Ziguinchor). La vaccination des volailles est importante dans les zones péri-urbaines et urbaines mais dans les zones rurales, la vaccination des volailles n'est pas encore entrée dans les moeurs.

Cette situation explique l'utilisation massive des vaccins comme le Pasteurellad, le Pasteurellox et l'Anabot qui sont des vaccins destinés aux ovins et bovins.

1.11. Les rapports avec les fournisseurs

Les pharmacies vétérinaires représentent aujourd'hui un domaine d'activité extrêmement important pour la privatisation de la profession vétérinaire au Sénégal.

La vente libre de médicaments représente 90 à 95 % du chiffre d'affaires des praticiens privés. Cette importante activité sur les produits et vaccins nécessite une organisation particulière des acteurs concernés. Ainsi, l'approvisionnement et la distribution des médicaments et vaccins doivent passer par des circuits bien délimités.

1.11.1. L'approvisionnement en médicaments et vaccins

Au Sénégal, l'approvisionnement en médicaments concerne deux secteurs : le secteur privé et le secteur public. A l'heure actuelle, 49% des fonctionnaires interrogés s'approvisionnent toujours en médicaments.

Pour les professionnels privés dont la plupart est détenteur de pharmacie-clinique, l'approvisionnement en médicaments est systématique. Cette situation montre que le secteur public est toujours fortement présent dans la distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal.

Pour le secteur public, l'approvisionnement se fait au niveau du pays à partir de grandes sociétés privées (SOPELA, SOSEDEL, SENEVET) pour 60% des fonctionnaires rencontrés. Seuls 40% d'entre eux sollicitent les officines et cliniques vétérinaires installées dans leur zone d'intervention. Tandis que la plupart des vétérinaires du secteur privé sollicitent, les sociétés privés ils importent rarement des médicaments.

Seuls 5 vétérinaires s'approvisionnent exclusivement à l'étranger en médicaments et une faible part des vétérinaires s'approvisionnant à l'intérieur du pays et sollicitent l'importation pour compléter leurs stocks (18,4%).

Il apparaît donc que l'approvisionnement en médicaments vétérinaires est très hétérogène et concerne aussi bien le secteur privé que le secteur public. Les nombreuses sources d'approvisionnement montrent que la demande en médicaments vétérinaires est éparpillée. En effet, il n'existe pas encore de centrale d'achat, à part la SENEVET qui a cessé de distribuer ses médicaments directement aux éleveurs depuis juillet 1995. Les sociétés qui importent les médicaments sont à la fois centrales d'achat, distributeurs-répartiteurs et détaillants.

1.11.2. La distribution des produits vétérinaires

La distribution des produits vétérinaires au niveau des cliniques privées se fait selon deux modalités que sont la distribution directe et la distribution indirecte.

1.11.2.1. La distribution directe

Avec la distribution directe, les éleveurs ont accès aux médicaments directement auprès des professionnels vétérinaires. Elle concerne 76,3 % des professionnels privés et 8,2 % des fonctionnaires. Elle constitue une modalité très répandue dans toutes les régions d'élevage.

Cette forme de distribution est surtout favorisée par l'attitude attentiste des professionnels qui, faute d'organisation préalable, se livrent à la vente directe des produits vétérinaires.

Il faut aussi remarquer que les professionnels, surtout privés, pensent qu'en l'état actuel de la privatisation des prestations de services vétérinaires, le maintien du niveau des recettes ne dépendait que de la vente des médicaments et les avantages sont d'autant plus intéressants qu'il n'y a pas d'intermédiaires dans cette modalité.

1.11.2.2. La distribution indirecte

La distribution indirecte fait intervenir plusieurs intermédiaires et se fait au gré des opportunités des auteurs impliqués. Elle n'est le reflet d'aucune organisation de la filière.

Les différents intermédiaires sont :

- les grands éleveurs
- les auxiliaires d'élevage
- les agents du service public.

Pour les grands éleveurs et les auxiliaires d'élevage, l'établissement d'un réseau de distribution ne se fait qu'au moment où ces derniers ont les moyens d'acheter des produits qui leurs sont proposés. Par contre, il peut exister un partenariat entre professionnels et agents du secteur public pour l'écoulement des produits vétérinaires et, dans cette modalité, le règlement se fait à la fin du mois.

La grande instabilité de cette forme de distribution fait que peu de professionnels se livrent à celle-ci. Dans le secteur privé, seuls 34 % des professionnels interrogés déclarent être concernés par cette modalité en plus de la distribution directe.

La distribution des produits vétérinaires au niveau des cliniques vétérinaires est très hétérogène et se fait au gré des opportunités des acteurs impliqués.

1.12. Le cadre associatif

Au Sénégal, les associations identifiées sont au nombre de 5. Il s'agit d'associations corporatives et il n'y a pas d'associations qui concernent à la fois tous les corps professionnels.

Cette tendance peut, à terme, conduire à un regroupement par corps professionnels et à un manque de communication entre corps qui risque de pénaliser l'établissement d'une hiérarchie dans la prise en charge des problèmes de l'élevage. Par ailleurs, le constat est fait que les taux de participation des professionnels aux associations professionnelles est faible et il semblerait même que beaucoup d'associations sont en léthargie ou en cessation d'activités, singulièrement depuis les trois dernières années. En outre, il a été constaté que les docteurs vétérinaires entretiennent de bons rapports avec l'Ordre des Docteurs Vétérinaires, contrairement aux autres corps professionnels qui ne sont même pas informés des documents législatifs régissant l'Ordre.

Cette situation peut éventuellement, à terme, compromettre la fluidité des rapports entre corps professionnels avec des conséquences préjudiciables au développement du secteur privé.

L'Ordre qui est une institution récente doit ainsi permettre la définition d'un cadre législatif précis où chaque corps professionnel trouverait son compte.

2. CARACTERES DE LA FILIERE DES PRODUITS VETERINAIRES SUIVANT LES ZONES D'ELEVAGE

La distribution de médicaments revêt une intensité différente suivant les zones d'élevage. Mais, il semble que les zones à forte tradition pastorale consomment plus de médicaments. En effet, la zone sylvo-pastorale et la zone de Tambacounda qui ont été pendant longtemps le siège de grands projets d'élevage, respectivement la SODESP et le PDESO, connaissent le développement d'une activité intense sur les médicaments vétérinaires. Cette grande utilisation des médicaments vétérinaires paraît être liée à l'organisation des pasteurs qui ont depuis longtemps eu à se familiariser avec les médicaments par l'intermédiaire des projets. Mais, la libéralisation de la filière a abouti à beaucoup de dérapages qui se traduisent dans la zone sylvo-pastorale par des spéculations diverses sur les produits vétérinaires à l'occasion des marchés hebdomadaires.

En effet, les éleveurs de la zone sont de grands pasteurs et l'attrait constitué par la grande consommation des médicaments les pousse à s'investir dans le secteur. Tandis que dans la zone de Tambacounda, le phénomène est moins marqué du fait de l'influence du volet élevage de la SODEFITEX qui a su asseoir et gérer un bon système de distribution des médicaments vétérinaires.

D'autres facteurs peuvent également induire une grande consommation de médicaments comme le type d'élevage pratiqué. En effet, dans le bassin arachidier où l'agriculture de traite est très développée, on assiste à une grande consommation de produits et soins vétérinaires.

Dans le bassin arachidier, la filière est plus organisée et les éleveurs passent par les professionnels pour se procurer des produits et soins dont les animaux ont besoin. Il en est de même dans la zone de Dakar où se développe un élevage intensif péri-urbain et surtout l'aviculture industrielle qui entraîne une forte consommation de vitamines et d'oligoéléments.

La zone sud qui concentre le 1/4 du cheptel national ne donne pas l'impression d'être une zone à forte consommation de produits vétérinaires car le secteur public est encore présent dans la distribution et l'administration des soins vétérinaires. Le secteur privé est limité et ne concerne que deux installations. La zone nord, quant à elle, se caractérise par la présence de groupements de producteurs très puissants qui induisent une forte consommation de produits vétérinaires.

La consommation de médicaments vétérinaires au Sénégal est très élevée et les besoins sont loin d'être couverts avec de fréquentes ruptures de stocks au niveau des cliniques vétérinaires. Mais, il est à noter que, dans toutes les zones, se sont instaurées une confusion des rôles et l'intervention de plus en plus importante d'acteurs informels.

3. MOYENS ET CONTRAINTES

Les moyens des professionnels privés ont pu être répertoriés ainsi que les contraintes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur fonction.

3.1. Moyens

3.1.1. Les formes d'installation

L'installation en clientèle privée est une activité récente mais déjà on assiste à plusieurs formes d'installation.

- *Vétérinaires installés après emprunts* : Pour l'essentiel, la seule ligne de crédits disponibles et à laquelle les vétérinaires ont bénéficié à l'installation est le fond PARC. Pour le moment, 100 professionnels vétérinaires ont déjà sollicité ce fonds mais 17 seulement ont réussi à bénéficier correctement de crédits. Sont également observés des appuis à des vétérinaires en activité par des ONG comme Vétérinaires Sans Frontières et l'Eglise Evangélique Luthérienne du Sénégal. Cette alternative ne concerne que deux vétérinaires pour le moment.

- **Vétérinaires installés sur fonds propres** : A la date du 31 décembre 1995, sur les 17 docteurs vétérinaires qui ont eu à bénéficier du fonds PARC, 15 ont d'abord compté sur leurs propres moyens pour démarrer leurs activités. Il s'agit pour la plupart de jeunes diplômés qui n'ont pas eu la patience d'attendre la fin des procédures d'instruction de leur dossier de demande de crédits. Cette situation concerne aussi les fonctionnaires reconvertis en ayant bénéficié des crédits du "départ volontaire".

Globalement, on relève des lenteurs dans l'octroi de crédits à l'installation. Une telle situation entrave le processus de privatisation. La non disponibilité des crédits à l'installation conditionne les moyens de travail.

3.1.2. Les moyens logistiques

D'une manière générale, les vétérinaires installés tiennent officine dans une pièce unique qui sert en même temps de salle de soins. Ils disposent rarement de matériel de soins adéquat ; les moyens logistiques sont d'une manière générale réduits à leur plus simple expression. Les locaux sont pour la plupart en location.

3.1.3. Le transport

Il s'avère donc à l'heure actuelle, qu'il n'y ait pas de problèmes majeurs déclarés en ce qui concerne le déplacement des professionnels privés. Cette situation avantageuse pour le développement du secteur privé peut faciliter une conquête encore plus rigoureuse de la clientèle.

3.4.1. La conquête de la clientèle

La conquête de la clientèle est cependant rarement organisée. Elle exclut la plupart du temps, l'établissement de relation de partenariat avec les producteurs ou opérateurs du service public. Les professionnels privés observent une position attentiste et n'interviennent qu'à la demande.

Cependant, la dynamique des marchés hebdomadaires suscite une attitude conquérante des professionnels qui se livrent, lors de ces regroupements, à des interventions diverses allant de la clinique à la vente de médicaments. De plus, ces occasions favorisent le contact avec les éleveurs avec lesquels des liens de clientèle sont créés.

3.2. Les contraintes

Les contraintes sont rencontrées à tous les niveaux d'intervention des vétérinaires.

3.2.1. Au niveau de l'approvisionnement en médicaments

Les contraintes majeures recensées portent sur l'acquisition des médicaments et sur la gestion des stocks. En effet, la privatisation a modifié la structure du marché et les relations commerciales. En théorie, cette évolution devrait faciliter le rapprochement entre fournisseurs d'intrants et opérateurs. Le manque de transparence et les défauts d'organisation des circuits de distribution ne le permettent pas encore, *a fortiori* en l'absence d'un véritable cadre législatif. Ces carences contribuent à fragiliser la continuité des approvisionnements, à l'apparition de produits de qualité douteuse et au développement de pratiques commerciales aberrantes avec des grossistes fournissant aussi bien les détaillants que les clients de ces derniers. La viabilité économique et commerciale d'une telle activité nécessite une surface financière importante en contradiction avec la multiplication des petits distributeurs.

3.2.2. Au niveau de la distribution

Les contraintes à la distribution des médicaments résident d'abord dans l'absence d'identification des étapes de la filière qui ne permet pas de situer les rôles dans la filière. Cette situation est d'autant plus grave que le médicament vétérinaire est souvent l'objet de spéculation entre éleveurs eux-mêmes. La multiplicité des sources d'approvisionnement pour les éleveurs contribue à désacraliser le médicament vétérinaire qui est considéré par les usagers comme une marchandise au même titre que les objets vendus dans les boutiques.

Par ailleurs, la proximité des frontières fait que le colportage de médicaments vétérinaires constitue, dans certaines zones du Sénégal, une pratique florissante. En effet, certains pays limitrophes comme la Gambie et la Guinée Bissau constituent des sources d'approvisionnement pour les auxiliaires et éleveurs de Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor.

3.2.3. Au niveau des prestations de service

Les médicaments vétérinaires sont vendus directement aux éleveurs. Les prestations de service sont pour la plupart non rémunérées. Cette situation conduit à un manque à gagner important pour les vétérinaires installés qui n'hésitent pas à développer une activité intense sur la distribution des médicaments. Il est à noter aussi que l'absence de moyens de diagnostic adéquats constitue une contrainte majeure à l'exercice de la profession en clientèle privée.

3.2.4. Au niveau des rapports avec les éleveurs

Le manque d'organisation des éleveurs est la principale contrainte au développement de la clientèle. Cet état de fait est la conséquence d'un manque de formation des éleveurs à la prise en charge de leurs problèmes dans le nouveau contexte du sous-secteur. Cette situation les amène à rejeter tout ce qui est coût additionnel par rapport à leurs anciennes habitudes.

3.2.5. Au niveau des crédits

L'absence ou la faiblesse des crédits alloués aux praticiens, les contraint à des possibilités d'intervention limitées. En effet, les stratégies d'intervention et les moyens de déplacement dépendent intégralement de la surface financière dont ils disposent.

3.2.6. Au niveau institutionnel

Les contraintes sont représentées par l'absence d'un cadre réglementaire établissant de façon claire le rôle de l'Etat et celui des différents acteurs de l'environnement vétérinaire. De même, les mesures d'accompagnement à la privatisation telles que la création de structures de contrôle des activités du secteur privé et la facilitation de celles-ci par la mise en place, en amont comme en aval, d'un ensemble de mesures propres à les développer, sont absentes. Le manque d'organisation des différents acteurs du sous-secteur ne favorise pas l'établissement des relations de partenariat propres à faciliter le fonctionnement du secteur privé.

4. RECOMMANDATIONS

La privatisation de la profession vétérinaire au Sénégal fait intervenir différents acteurs, principalement l'Etat, les professionnels vétérinaires et l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (ODVS). L'Etat, par l'intermédiaire de la Direction de l'Elevage, définit et mène la politique de privatisation, les professionnels quant à eux, sont prestataires de services, tandis que l'Orde est une institution de promotion et de contrôle d'organisation de la profession vétérinaire.

L'exercice des rôles de chaque acteur ne va pas sans difficultés, qu'il faut éclairer afin de pouvoir apporter une modeste contribution dans la recherche de solutions adéquates et favorables au succès de la privatisation décidée par les pouvoirs publics.

4.1. Recommandations en direction des professionnels vétérinaires

Le changement de statut de la profession vétérinaire a placé les professionnels au centre d'un environnement où ils sont en concurrence ou en partenariat avec d'autres acteurs. L'établissement des rapports entre acteurs dans le fonctionnement de

l'environnement vétérinaire exige des professionnels des comportements et une organisation capables de viabiliser leurs actions.

4.1.1. L'organisation des professionnels

De l'organisation des professionnels dépendent certainement leur capacité d'intervention et leurs moyens de conquête du marché vétérinaire. Mais, malheureusement, la plupart des vétérinaires installés ont une expérience réduite et n'établissent pas toujours une forme d'organisation tenant compte de la répartition et de l'utilisation de leur temps de travail.

Cette situation pourrait trouver une solution même si, à l'heure actuelle, les vétérinaires n'ont pas beaucoup de moyens.

D'abord, les professionnels pourraient mettre leurs moyens en commun, par la constitution de Groupements Techniques Vétérinaires (G.T.V.) qui seraient des structures de regroupement rassemblant tous les professionnels d'une zone donnée afin de faciliter la communication entre confrères, l'approvisionnement en médicaments, l'exécution collective de programmes d'intérêt national, etc. En effet, en ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments vétérinaires, la contrainte majeure rencontrée par les professionnels est l'absence de fonds pour la constitution de stocks à l'importation. Aussi, les G.T.V. pourraient permettre de commander en commun des produits vétérinaires et de bénéficier des économies d'échelle.

La participation dans d'autres formes d'organisation professionnelle pourrait aussi être envisagée comme, par exemple, le SYNPRIVET ou une Association Nationale qui regrouperaient tous les professionnels privés et qui oeuvreraient pour la promotion de la médecine vétérinaire privée.

Par ailleurs, pour l'organisation du travail vétérinaire, il s'avère aujourd'hui que sans aide au diagnostic et à l'acquisition de moyens de déplacement, le professionnel vétérinaire restera longtemps derrière son comptoir à seulement vendre des médicaments.

Il est aujourd'hui souhaitable que l'Etat puisse favoriser l'ouverture de lignes de crédits spéciales pour l'acquisition de véhicule (neuf ou d'occasion) et de matériel de clinique pour les professionnels vétérinaires. Le véhicule est d'autant plus important pour le professionnel que bientôt les vétérinaires privés vont avoir la charge d'effectuer les campagnes de prophylaxie du bétail sur l'ensemble du territoire. Une telle activité ne pourra se faire qu'avec des moyens de déplacement fonctionnels.

4.1.2. Les rapports avec les éleveurs

Les résultats de l'enquête ont montré que les professionnels privés sont relativement peu sollicités par les éleveurs et même parfois moins sollicités que les services officiels.

Pour les éleveurs donc, l'évolution du statut de la médecine vétérinaire a signifié le passage d'un service gratuit à un service payant sans que la qualité du service rendu ne soit amélioré ou fondamentalement différente. L'enjeu pour le vétérinaire privé est de faire un marketing par lequel les éleveurs n'hésiteraient pas à rechercher une prestation de services privée du fait de sa qualité.

C'est pourquoi il est fondamental que le vétérinaire privé acquiert un rôle de partenaire privilégié de l'éleveur en adaptant sa stratégie et ses actions à des besoins nouveaux. Cette approche induit une valorisation de l'aspect médical de la profession. En effet, il est constaté que les professionnels privés privilégient la vente des médicaments qui représente 80 à 90% de leur chiffre d'affaires, alors que les actes médicaux qui sont du reste très rentables et dépourvus de charge ne représentent que 10% du chiffre d'affaires.

Le seul fait de vendre des médicaments entretient l'idée selon laquelle les vétérinaires sont des commerçants de médicaments. Par ailleurs, l'attrait constitué par la mise en place d'un nouveau type d'intervention basée sur l'utilisation systématique des moyens de diagnostic adéquats permettrait certainement de mieux valoriser les prestations de services vétérinaires.

En outre, la prise en compte, en plus de l'aspect strictement médical, des fonctions "conseil" et "organisation" par le suivi de l'alimentation, de la reproduction, des pathologies de groupe ou individuelles, paraît indispensable. Les vétérinaires privés devraient, non seulement être des professionnels compétents dans leur spécialité médicale, mais également maîtriser pratiquement tous les aspects technico-économiques de la gestion et du fonctionnement du troupeau.

4.2. Recommandations en direction de l'Etat

Le rôle de l'Etat dans le nouveau contexte de la privatisation de la fonction vétérinaire est capital car il doit jouer un rôle d'arbitre en clarifiant son rôle, d'une part, et, les rôles de chaque acteur du sous-secteur, d'autre part.

En outre, il doit veiller au contrôle des activités du secteur privé ainsi que de la formation des opérateurs.

4.2.1. La clarification de la répartition des fonctions entre secteur public et secteur privé

Les rôles de l'Etat et du privé sont généralement établis mais leur interprétation pourrait être associée à des cahiers de charge pour chaque fonction. La redéfinition du rôle de l'Etat doit se concrétiser dans une stratégie claire de gestion de la privatisation et de retrait effectif de toutes les fonctions dévolues au secteur privé comme la vente des médicaments et l'exercice de soins vétérinaires.

La formation, la vulgarisation/conseil et la réalisation d'études et d'enquêtes peuvent être également exécutées par des opérateurs privés dans le cadre de prestations de service commandées par l'Etat.

4.2.2. Le transfert et la délégation des fonctions au secteur privé

En zone d'élevage extensif ou traditionnel, un cabinet vétérinaire privé n'est rentable que si toutes les possibilités d'activités sanitaires sont exploitées c'est à dire non seulement la pharmacie vétérinaire, les soins ou les vaccinations et chimioprophylaxies non obligatoires, mais aussi les activités officielles sous mandat sanitaire (DOMENECH, 1995).

Ainsi, il est nécessaire de rendre effectifs les mandats sanitaires pour les campagnes de prophylaxie obligatoires et l'épidémiosurveillance, de même que pour l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

L'expérience engagée au Tchad montre que des opérateurs privés peuvent générer des opérations de vaccination de masse. L'efficacité par le nombre de vaccination et l'efficience par un bon rapport coût/efficacité d'un tel système se sont avérées supérieures à celles des structures étatiques, alors que les vaccinations étaient partiellement subventionnées. L'octroi plus systématique du mandat sanitaire peut donc être une solution pour sécuriser financièrement des installations privées souvent fragiles.

Le développement de réseaux d'opérateurs privés, en particulier dans les zones d'élevage extensif, paraît actuellement conditionné par la délégation de ces fonctions d'état. Mais cela suppose que l'Etat subventionne les vaccinations obligatoires pour que les opérateurs trouvent dans leur réalisation des avantages financières. L'Etat devrait aussi établir des barèmes différentiels de subvention en fonction des zones pour privilégier les régions d'élevage extensif.

4.2.3. Préciser la normalisation des fonctions de chaque corps professionnel

4.2.3.1. Les éleveurs

Un transfert partiel des fonctions de santé animale vers les éleveurs et leurs organisations est incontournable. Cela suppose que soit créé le contexte nécessaire à ce transfert en terme de législation et de formation. L'implication des éleveurs devrait être d'autant plus forte qu'ils sont dans un système extensif et elle devrait concerner les domaines de la distribution et de l'utilisation d'intrants et des soins aux animaux. Dans tous les systèmes d'élevage, particulièrement en élevage extensif, les éleveurs gèrent plus ou moins partiellement ces deux fonctions. Il est donc indispensable de prendre en compte ce phénomène, de le contrôler (législation) et d'augmenter les compétences par la formation dans les domaines de la vaccination, de l'alimentation et du suivi sanitaire. Cette approche suppose que l'Etat assure un maximum d'activités de contrôle et de gestion. Le mode de relation entre l'Etat et l'éleveur doit évoluer pour que naisse pour ces points un véritable partenariat.

Le renforcement des capacités d'organisation des éleveurs est un élément essentiel de ces dispositifs.

4.2.3.2. Les professionnels de santé animale

Le rôle des différents corps professionnels dans le champ d'activités vétérinaires n'est pas clairement défini.

Pour éviter les malentendus, il est nécessaire que soit engagée entre les différents corps professionnels une concertation qui devrait déboucher sur un arbitrage argumenté de l'Etat. Mais toute solution devrait tenir compte de la place de chaque corps professionnel dans le fonctionnement de l'environnement vétérinaire. Il est aussi essentiel pour l'Etat de renforcer les compétences des agents de terrain en vulgarisation et formation par une meilleure prise en compte au cours de leur formation initiale ou continue.

4.2.4. La privatisation au service des éleveurs

Le processus de privatisation doit être correctement mis au service des stratégies des éleveurs, pour qu'ils bénéficient du développement du sous-secteur de l'élevage et donc à la communauté nationale. La prise en compte des organisations d'éleveurs est la condition sine qua non à leur participation active et durable aux processus de négociation et d'orientations politiques.

Au Sénégal, les modes d'organisations "modernes" de type groupement de producteurs sont la plupart du temps les seules à être officiellement reconnues et à disposer d'un statut officiel. Cependant les formes traditionnelles d'organisation doivent pouvoir bénéficier de la même reconnaissance et de fait des mêmes appuis. Ces structures sont des formes d'organisation qui ont une histoire, des fonctions et des articulations avec

les autres structures communautaires. La reconnaissance de telles structures de même que leur prise en compte juridique permettrait de les intégrer au dispositif de concertation et d'orientation au niveau national mais en priorité au niveau local dans le cadre des processus de décentralisation et de participation à la base.

4.3. Recommandations en direction de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (ODVS)

La privatisation des prestations et services vétérinaires au Sénégal s'est faite sans au préalable la définition d'un arsenal législatif permettant sa moralisation. De même, il semble que les pouvoirs publics et l'Ordre n'ont pas encore les moyens d'apporter un contrôle nécessaire à l'exercice de la médecine vétérinaire à titre privé.

4.3.1. La normalisation de la filière de distribution des médicaments vétérinaires

Au Sénégal, la filière de distribution des médicaments est très hétérogène. Elle est caractérisée par l'intervention de divers acteurs, parfois non professionnels et par une confusion des rôles empêchant la détermination des étapes de la filière. De même la multiplicité des sources d'approvisionnement qui est pour la plupart étrangère constitue une contrainte à la maîtrise de la demande intérieure en produits vétérinaires. La détention des médicaments vétérinaires qui est non contrôlée constitue également une contrainte dans le sous-secteur. Mais l'identification des étapes de la filière et le contrôle du fonctionnement de celle-ci permettrait à terme de la normaliser.

4.3.1.1. Au niveau de l'approvisionnement

Pour bien contrôler la demande intérieure en médicaments vétérinaires, il est souhaitable d'avoir des centrales d'achat à l'image de la SENEVET qui sont des sociétés privées uniquement concernées par la répartition des produits qu'elles importent. Ces sociétés privées de grossistes ne traiteraient qu'avec les praticiens privés secondaires ou alors elles auraient des dépôts régionaux qui alimentent les cliniques vétérinaires. Cependant, il n'est pas souhaitable qu'il y ait un monopole privé pour l'approvisionnement en produits vétérinaires. Pour le Sénégal quatre (4) centrales d'achat peuvent coexister convenablement et livrer une concurrence qui à coup sûr serait bénéfique pour les consommateurs de produits vétérinaires.

4.3.1.2. Au niveau de la distribution

Les praticiens privés détaillants installés sur l'ensemble du territoire s'approvisionnent au niveau des dépôts régionaux ou des centrales d'achat. Ils sont ainsi chargés de la distribution des médicaments en direction des éleveurs et des groupements de producteurs (figure 9).

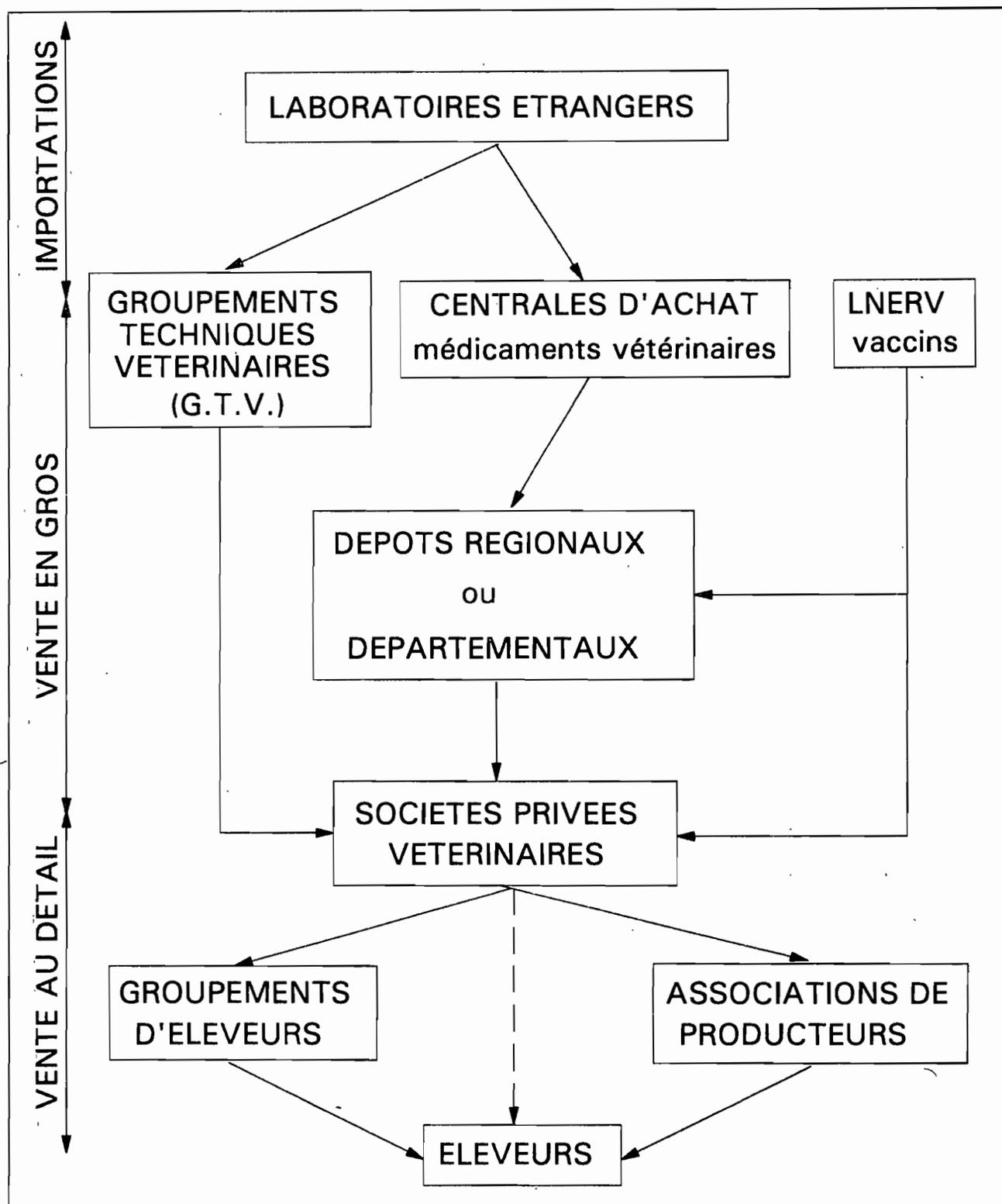


Figure 9. Filière de distribution des produits vétérinaires : proposition d'amélioration

4.3.1.3. Au niveau de la détention des médicaments vétérinaires

Au Sénégal, pratiquement, tout le monde peut se procurer des médicaments vétérinaires sans la présentation d'une ordonnance et obtenir la quantité désirée.

Cet état de faits trouverait une solution dans une catégorisation rigoureuse et respectée des produits vétérinaires.

En effet, les produits essentiels et sans grand danger pour la santé des animaux peuvent faire l'objet d'une liste et être livrés sans la présentation d'une ordonnance. Par contre tout autre produit ne devrait être délivré que sur présentation d'une ordonnance.

L'alimentation des pharmacies vétérinaires villageoises devrait se faire par l'intermédiaire d'un professionnel vétérinaire qu'il soit agent du service public ou du privé. De même les groupements d'éleveurs doivent être soumis aux mêmes conditions.

4.3.2. La lutte contre la concurrence déloyale et la présence du secteur informel

Au Sénégal, les rôles de chaque acteur du sous-secteur de l'élevage est défini. Il se pose cependant un problème de contrôle des activités de ces différents acteurs.

L'Ordre peut s'atteler à la mise en place de structures de contrôle de l'exercice de la médecine vétérinaire à titre privé. Une décentralisation des instances de l'ordre à un niveau intermédiaire comme la préfecture ou la région permettrait de mieux contrôler l'activité vétérinaire. En effet, dans les pays développés, il existe des structures régionales représentant l'Ordre et qui organisent ou contrôlent l'exercice de la profession au niveau local.

Au Sénégal, la création de cellules régionales de l'Ordre contribuerait à réduire la confusion qui règne dans le sous-secteur et à rendre plus effective la présence de l'Ordre sur le terrain pour superviser les rapports entre acteurs de l'environnement vétérinaire. L'utilisation des radios locales pour informer les populations de la nécessité d'orienter la demande en soins animaux vers les professionnels privés, semble être également d'une grande acuité. Cette forme d'information est plus efficace que les circulaires qui ne sont destinées qu'aux professionnels.

L'Ordre devrait désormais essayer d'agir sur les populations tout en gardant son rôle d'arbitre de la profession vétérinaire.

4.3.3. L'accélération des procédures de demande de crédits

Une contrainte majeure au développement du secteur privé est la difficulté d'obtention des crédits à l'installation en raison du retard d'octroi des crédits.

Une meilleure définition des conditions d'instruction des demandes de crédits motivée par une plus grande disponibilité des fonds serait de nature à provoquer un plus grand

enthousiasme des candidats à l'installation. Pour cela une plus grande implication de l'Ordre dans les procédures d'octroi des fonds est souhaitable.

Au Sénégal, le secteur privé vétérinaire est entrain de se mettre en place. Cependant ses moyens sont faibles et ses activités sont centrées principalement sur la distribution des médicaments vétérinaires. Une plus grande implication du secteur dans le champ des activités vétérinaires de même que la levée de certaines contraintes dont principalement l'absence de cadre réglementaire clairement défini et le contrôle du respect de celui-ci, seront de nature à provoquer le développement de l'activité vétérinaire libérale.

CONCLUSION

Au Sénégal, les services de l'Élevage ont traditionnellement assuré l'ensemble des fonctions d'encadrement et de développement de l'élevage. L'omnipotence des services administratifs se manifestait par une prééminence de la médecine collective et prophylactique sur la médecine individuelle et par l'appartenance des services de santé animale à un ensemble de services techniques fournis aux éleveurs incluant la vulgarisation, la formation et les conseils zootechniques.

Le primat accordé au service public pour l'encadrement des activités vétérinaires apparut dès la période coloniale où de graves épizooties décimaient le bétail pour la survie duquel, les autorités coloniales durent créer l'ancêtre du Service de l'Élevage: le Service Zootechnique et des Epizooties. Ce service d'abord constitué d'un petit nombre de professionnels, tous militaires, se développa au fil des années, mais son activité principale demeura la lutte contre les épizooties.

Cette tendance a été maintenue encore longtemps, après l'Indépendance, malgré l'importance accordée par les autorités publiques sénégalaises à l'exploitation économique du bétail, pour la satisfaction des impératifs du développement économique et social du Sénégal.

Dès les années 80, la faible opérationnalité des services de l'État et la logique des politiques d'ajustement structurel amenèrent les autorités à redimensionner les interventions publiques dans le sous-secteur de l'élevage. Le Sénégal fut ainsi engagé dans un processus de libéralisation et de privatisation du sous-secteur de l'élevage qui doit aboutir à terme au transfert des fonctions traditionnellement dévolues à l'État au secteur privé.

Désormais, l'environnement vétérinaire s'enrichit de l'intervention du secteur privé qui doit trouver sa place dans le marché des intrants et actes vétérinaires pour garantir sa viabilité et permettre de mieux valoriser l'élevage dans l'économie nationale.

La question de la viabilité du secteur privé vétérinaires est donc posée au moment où dans plusieurs pays, des avancées en matière de privatisation ont permis d'accroître le champs d'activités des vétérinaires privés grâce à des modalités de sous-traitance avec l'État aux mandats sanitaires, à la délimitation précise des rôles de l'État et du secteur privé et à la restructuration de l'importation et de la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires.

Afin de contribuer à une meilleure viabilité du secteur privé vétérinaire, cette présente étude a été menée au Sénégal en 1995. Ainsi 122 professionnels vétérinaires ont été interrogés, après avoir été choisis par niveau professionnel et par secteur d'activité avec 57 dans le secteur public et 65 dans le secteur privé.

L'étude a permis d'interroger directement les professionnels pour recueillir des informations sur leurs moyens et activités, de même que les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Ces entretiens avec les professionnels ont aussi permis d'avoir des indications sur les filières régionales de distribution des produits vétérinaires dans le contexte de la libéralisation.

Les résultats de l'enquête montrent que la viabilité du secteur privé est largement tributaire de l'étendue des activités menées par les professionnels, des moyens dont ils disposent, de leur manière de valoriser leur temps de travail et enfin de leur mode d'organisation pratique.

Pour une meilleure implication des opérateurs privés dans le secteur, il est nécessaire que soient opérés d'importants changements dans la mentalité et les pratiques des professionnels vétérinaires. Ces changements devraient permettre une meilleure prise en charge, par les professionnels, des problèmes de l'élevage, grâce à l'établissement de nouveaux rapports avec les éleveurs, de même que l'exploitation d'un nouveau mode d'organisation basé sur le partenariat ou la mise en commun des moyens disponibles.

L'enquête a aussi montré que l'environnement vétérinaire est très hétérogène du fait de la diversité des acteurs et des activités qu'ils mènent. De même, plusieurs déviations sont constatées dans la filière de distribution des médicaments et vaccins qui connaît des situations différentes, suivant les principales zones d'élevage.

Il semble opportun, pour une meilleure adéquation des services avec la privatisation d'adapter le cadre réglementaire de la profession vétérinaire et surtout d'instaurer une structuration plus rigoureuse de la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires par une délimitation opérationnelle des niveaux de la filière et leur respect grâce à un contrôle régulier et des mesures d'accompagnement idoines.

Enfin, l'enquête a révélé les multiples contraintes qui se posent à l'exercice de la profession, dont principalement l'inorganisation des producteurs, l'inefficacité du cadre réglementaire et l'absence de moyens de travail. Il apparaît également que le secteur privé ne se démarque pour le moment du secteur public que par le statut, mais que les habitudes et les moyens de travail restent les mêmes pour l'essentiel.

Pour une meilleure individualisation d'un secteur privé viable, il importe donc de favoriser une promotion durable de la profession par la levée des contraintes financières et logistiques à l'exercice privé, par une délimitation plus claire et plus pratique des fonctions dévolues au secteur privé et par une délégation effective des mandats sanitaires.

BIBLIOGRAPHIE

1. **ACKAH ANGNIMA, P.**
 Profession vétérinaire : rôles et missions (6P).
Communication au Séminaire OIE/EISMV en administration et Gestion des Services Vétérinaires, tenu à Dakar du 24 au 28 octobre 1994.
 Dakar : EISMV, 1994 : X p.
2. **ACKAH ANGNIMA, P.**
 Contraintes de société : Cas particuliers de l'Afrique.
Communication au Séminaire OIE/EISMV en administration et Gestion des Services Vétérinaires, tenu à Dakar du 24 au 28 octobre 1994.
3. **ADOU, Y. et COLLUMB-CLERC, A.**
 Privatisation des services de l'élevage en Guinée.
Mémoire : DESS : Gestion et dynamisation du développement : Grenoble (Université Pierre MENDES, France) : 1993.
4. **ANTENEH, A.**
 Elevage et Productions Alimentaires en Afrique : une chance et un défi pour les services de l'élevage et les services vétérinaires nationaux.
Rev. sci. tech. Off. Int. Epiz., 8(3) : 607-623.
5. **BIHANNIC et PAYE, O.**
 Privatisation des services vétérinaires en Afrique de l'Ouest - Sénégal.
Mémoire : DESS : Gestion et dynamisation du développement : Grenoble (Université Pierre MENDES, France) : 1993.
6. **BLAJAN, L. ; GEE R.W. et GIMENO, E.J.**
 Les Services vétérinaires : quelle organisation pour l'avenir ?
Rev. sci. tech. Off. Int. Epiz. 6(4) : 885-897.
7. **BOURDEAU, R.**
 La Profession vétérinaire et l'exercice libéral du praticien rural.
Thèse : Méd. vét. : Lyon : 1972 ; 51.
8. **BRADIER**
 Dossier Europe : Services vétérinaires
Dépêche vétérinaire, 1990 X(Y) : X-Y.
9. **BESSOU, C.**
 Histoire de la médecine vétérinaire
 Paris : PUF, 1990 : 126 p. (*Que sais-je ?*)

10. **BRUNET, J.**
Argument et proposition pour ne nouvelle activité rurale.
Thèse : Méd. vét. : Lyon ; 38.
11. **CHARANGLE, J.M.B.**
Privatisation des services aux éleveurs en Afrique de l'ouest : Implication de vétérinaires sans frontières et comparaison de deux installations de vétérinaires privés au Sénégal et au Mali.
Janvier 1994.
12. **CHEDANE, P.**
La formation des opérateurs privés : état des lieux (140-112).
In : Privatisation des services aux éleveurs. Quelle place pour les opérateurs privés dans les processus de désengagement de l'Etat du secteur vétérinaire en Afrique francophone ?
Actes du Colloque : Journées internationales de Bamako du 13 au 15 décembre 1994. Lyon : VSF, 1995 : 154 p.
13. **CURASSON, P.**
L'élevage dans l'Afrique Occidentale Française. Paris H.
Challamel, 1096 : 280 p.
14. **DIOP, B.A.**
Identification des contraintes dans l'exercice de la profession vétérinaire (contraintes de société) : Cas du Sénégal.
Communication au séminaire OIE/EISMV en Administration et Gestion des Services Vétérinaires tenu à Dakar du 24 au 28 octobre 1994
15. **DIOP, P.S.**
Histoire du service de l'élevage au Sénégal.
Thèse : Méd. vét. : Dakar : 1989 ; 11.
16. **DOMENECH, J.**
Importances des mandats sanitaires vétérinaires dans les processus de privatisation de la fonction vétérinaire.
In : Privatisation des services aux éleveurs. Quelle place pour des opérateurs privés dans le processus de désengagement de l'Etat du secteur vétérinaire en Afrique francophone ?
Actes du Colloque : Journées Internationales de Bamako du 13 au 15 décembre 1994. Lyon : VSF, 1995 : 154 p.
17. **DUFOUR, B. ; LOBRY, M. et Coll.**
Spécificité des services vétérinaires : éléments fondamentaux.
Communication au séminaire OIE/EISMV en Administration et Gestion des Services Vétérinaires tenu à Dakar du 24 au 28 octobre 1994.
Dakar : EISMV, 1994 : 72 p.

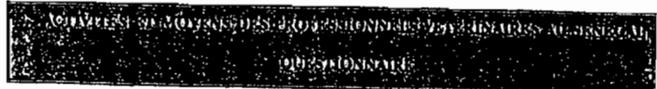
18. **FEUNTEUN, L.M.**
L'Élevage en AOF : son importance économique et sociale.
Rev. Elev. Méd. vét. Pays trop., 1955 8 (2-3) : 137-162.
19. **GALLAIS, J.**
"Les sociétés pastorales ouest-africaines face au développement".
Cahiers d'Etudes Africaines, 1986, 47, XII : 353-368.
20. **GERBAUD**
Les premiers vétérinaires français aux colonies entre 1770 et 1830.
I.E.M.V.T., 1986.
21. **JEUNE AFRIQUE**
Atlas du Sénégal.
Editions Jeune Afrique 3e ed., 1983.
22. **LANDAIS, E.**
Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique noire.
Cah. sci. hum., 1990, 26 (1-2) : 33-71.
23. **LECLAINCHE, E.**
Histoire de la médecine vétérinaire.
Toulouse : Office du livre, 1936 : 812 p.
24. **LETENNEUR et Coll.**
Privatisation de la profession vétérinaire à Madagascar.
Maisons Alfort : CIRAD, 1993 : 75 p.
25. **LEYE et Coll.**
Présentation du service régional de Dakar
Dakar : SRE, 1995 : 25 p.
26. **LY (C.)**
La politique de développement de l'élevage au Sénégal : repères sur l'évolution des élevages bovins et des petits ruminants : 1960-1986.
Dakar : ISRA/UNIVA/, 1989 : vol. 1 : 59 p.
27. **LY (C.)**
Note sur les besoins en docteurs vétérinaires dans les pays membres de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires.
Dakar/EISMV, 1996 : 9 p.

28. **LY (C.)**
The structural reform of the veterinary profession in Senegal.
Dakar/EISMV, 1994 : 30 p.
29. **NICOL, L.**
Histoire de la médecine vétérinaire du milieu du XIXe siècle à nos jours (289-316). In : Histoire de la médecine, de la pharmacie, de l'art dentaire et l'art vétérinaire.
Paris : Albin Michel : Laffont ; Tchou, 1980 TVII : 390 p.
30. **NDIAYE, M.**
Structure, potentialités et groupements informels paysans en Afrique de l'ouest et centrale. Consultation d'experts sur le réseau de coopération technique pour les organisations populaires locales.
Dakar : FAO, 1989 : 19 p.
31. **OFFICE INTERNATIONALE DES EPIZOOTIES (OIE)**
Administration et Gestion des Services Vétérinaires. Exercice de la profession vétérinaire : conditions d'évolution.
Dakar : OIE, 1994 : 72 p.
32. **OFFICE INTERNATIONALE DES EPIZOOTIES (OIE)**
Administration et Gestion des Services Vétérinaires. Spécificité des services vétérinaires : Eléments fondamentaux.
Dakar : OIE, 1994 : 84 p.
33. **OFFICE INTERNATIONALE DES EPIZOOTIES (OIE)**
Administration et Gestion des Services Vétérinaires. Les outils d'aide à la décision en santé animale (version provisoire).
Dakar : OIE, 1994 : 69 p.
34. **PRADERE, J.P.**
Le rôle des bailleurs et des projets : In : Privatisation des services aux éleveurs. Quelle place pour les opérateurs privés dans les processus de désengagement de l'Etat du secteur vétérinaire en Afrique francophone ?
Actes du colloque : Journées Internationales de Bamako du 13 au 15 décembre 1994. VSF, 1995 : 15 p.
35. **POIRSON, J.**
Formation des Vétérinaires. Organisation de la profession et des Services Vétérinaires en Allemagne.
Thèse : Méd. vét. : Alfort, 1993 ; 94.

36. **RAHMATOU (D.)**
Organisations paysannes en Afrique. Problème et perspectives.
Dakar : 1993 : X p.
37. **SARR, C.**
Etude de la relance du sous-secteur de l'élevage par la libéralisation et la privatisation . Rapport de consultation.
Dakar : 1993 .- X p.
38. **SEYDI (M.)**
Cours magistral 4e année
Dakar : EISMV, 1994.
39. **SANFORD, S.**
Management of pastoral development in the third world.
New York : John Wiley and Sons, 1993.
40. **SENEGAL / MINISTERE DE L'AGRICULTURE - DIRECTION DE L'ELEVAGE**
Rapport de la Campagne 1993-1994.
41. **SENEGAL / MINISTERE DE L'AGRICULTURE - DIRECTION DE L'ELEVAGE**
Présentation de la Direction de l'Elevage.
Dakar : Direction de l'Elevage, 1995 : 10 p.
42. **SENEGAL / MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES - DIRECTION DE LA STATISTIQUE**
Résultats du recensement général de la population de 1983. Répertoire des localités.
Dakar : Direction de la Statistique, 1993 : 140 p.
43. **SENEGAL / MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**
Arrêté du 19 décembre portant organisation de la Direction de l'Elevage.
Dakar : MDR, 1987.
44. **SENEGAL / MINISTERE DE L'AGRICULTURE - DIRECTION DE L'ELEVAGE**
Liste des Docteurs Vétérinaires inscrit au tableau de l'Ordre à la date du 15 août 1993.

45. **SENEGAL / MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE L'ELEVAGE**
Rapport d'activité du Conseil de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du 19 décembre 1994 au 09 décembre 1995.
46. **SENEGAL / MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE - DIRECTION DE L'ELEVAGE**
Privatisation de la Médecine Vétérinaire.
Dakar, Mars 1992 : 9 p.
47. **THOME, O. et all.**
Processus de privatisation en santé animale.
Synthèse des études de cas (Burkina Faso, Guinée, Niger et RCA).
VSF/CIEDEL, 1995 : 82 p.
48. **THONNAT, J.**
Formation des promoteurs d'élevage : Guide méthodologie.
Wageningen : C.T.A., 1993 : 76 p.
49. **TOURE (A.M.)**
Partage des responsabilités en santé animale et économie de l'élevage : rôle des secteurs public et privé.
Communication au séminaire OIE/EISMV en administration et gestion des Services vétérinaires, tenu à Dakar du 24 au 28 octobre 1994.
50. **TOURE (A.)**
Contribution à l'étude de l'Approvisionnement, de la Distribution et de l'Utilisation des médicaments vétérinaires au Sénégal.
Thèse : Méd. vét. Dakar, 1988 ; 17.
51. **UMALI, A.L. et Coll.**
The balance between public and private sector activities in the delivery of livestock services.
World Bank Discussion Papers, 1990 : 163.
52. **VETERINAIRES SANS FRONTIERE (V.S.F.)**
Méthodologie de Formation.
Dakar : V.S.F., 1990 : 60 p.
53. **WANDERSMISSEN, A.**
Recherche, formation et pratique universitaires dans la zone andine : le cas vétérinaire. Réflexion de terrain.
Liège : Faculté de Médecine Vétérinaire, 1987 : 7 p.

A N N E X E
QUESTIONNAIRE D'ENQUETE



Date à la réception : _____
 Date au renvoi : _____

IDENTIFICATION

Nom : - Prénom : Lieu de travail :
 Age : - Sexe : Adresse :
 BP : Tél :

Qualification - Expérience

Indiquez en nombre d'années votre expérience professionnelle dans le domaine vétérinaire:

- En Santé animale: années
- En Production animale: années
- Les deux à la fois: années
- Dans d'autres aspects de la fonction vétérinaire
 (A citer): années

Quelle est votre plus haute qualification dans votre domaine professionnel ?

En combien d'année avez-vous reçu votre formation de professionnel vétérinaire ?

Formation vétérinaire de base: années
 Spécialisation: années ou mois
 Stages: mois (au total)

Quest. Vét. 1

Santé animale	Public	Privé
. Organisation d'activités		
. Lutte contre les zoonoses		
. Coordination de la lutte contre les maladies		
. Exécution de programme de prophylaxie collective obligatoire		
. Exécution de programme de prophylaxie collective à la demande		
. Soins individuels aux animaux		
. Surveillance épidémiologique		
. Délivrance de certificats pour le commerce international		
. Délivrance de certificats pour le commerce intérieur		
. Délivrance de certificats de vaccination		
. Actions dans un laboratoire de diagnostic		
. Actions avec une structure de recherche		
. Actions dans un laboratoire de contrôle - Respect de la réglementation - Contrôle de qualité		
. Autres (à préciser)		

Hygiène alimentaire et Santé publique	Public	Privé
Inspection des denrées animales/Contrôle de qualité		
Contrôle de la fabrication de produits alimentaires		
Contrôle de qualité . Médicaments . Denrées		
Contrôle d'activités commerciales . Import . Export		
Coopération internationale		
Rapports avec des organismes professionnels		
Législation et réglementation		
Autres (à préciser)		

- Combien d'années d'études avez-vous eu en dehors de la formation vétérinaire (dans le système français)
- Combien d'années avez-vous exercé comme fonctionnaire ou agent d'un établissement public ?
- Qui est votre employeur actuel ?
 Etat Vous-même Privé:
 (à préciser / nom et activité(s) de la société)

- Si vous êtes dans le privé, depuis quand exercez-vous dans le privé ?
 (mois-année)

- Si vous êtes dans le secteur public, envisagez-vous de vous installer dans le privé ?

- Si oui, quand ?
 Le plus tôt possible années Vous ne savez pas

II - ACTIVITES

A - TYPES D'ACTIVITES

Les trois tableaux suivants recensent les différentes activités vétérinaires qui sont classées en trois rubriques :

- Santé animale
- Hygiène alimentaire et Santé publique
- Activités connexes.

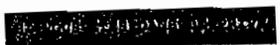
Il vous est demandé de mettre des croix pour les activités qui vous concernent depuis le 1er Janvier 1994. Une seule colonne doit être utilisée suivant votre statut de privé ou de fonctionnaire/agent d'établissement public. L'objectif de cette rubrique du questionnaire est de recenser les activités concrètement menées par le secteur privé et le secteur public dans notre Pays.

Quest. Vét. 2

Activités Connexes	Public	Privé
Pharmacie vétérinaire		
. Réglementation		
. Autorisation de mise sur le marché		
. Importation		
. Exportation		
. Fabrication		
. Distribution directe		
. Distribution par un réseau		
. Contrôle réglementaire		
. Contrôle de qualité		
Applications biotechnologiques (à préciser)		
.....		
.....		
Production animale (à préciser)		
.....		
.....		
Enseignement vétérinaire (préciser le niveau)		
.....		
.....		
(préciser la matière)		
.....		
Protection animale (Sauvegarde)		
Environnement (préciser la nature)		
.....		

Recherche (préciser les thèmes)		
Production (préciser)		
Autre (préciser l'activité)		
Préparation de projets d'élevage / Conseils pour des projets (préciser le type de projet: privé, ONG, public)		
Formation d'auxiliaires		
Conseils en élevage / Encadrement		
Réunions administratives (CRD - CDD - CLD)		
Autre (à préciser)		

B - EXERCICE DE L'ACTIVITE



- Année d'installation 19..... à 19.....

- Parmi les activités suivantes, indiquez celles qui vous concernent en personne:

- Soins
- Soins et fourniture des médicaments prescrits
- Vente de médicaments
- Les trois à la fois

- Mode d'exercice

- Individuel
- En association avec (mettre le nombre)
 - des ATE:
 - des ITE:
 - des Docteurs vétérinaires:
 - D'autres (Précisez le nombre et la qualification)

- Lieu d'exercice (mettre le nom)

- Centre urbain
- Périphérie/quartier
- Village

- Exercice itinérant

(préciser la zone: villages concernés ou communautés rurales, arrondissements, départements, villes)

- Sur combien d'animaux êtes-vous intervenu, depuis le 1er janvier 1994

	Nombre	Environ	Vous ne savez pas
Les Chiens
Les Chats

Quest. Vét. 5

Quest. Vét. 6

	Nombre	Environ	Vous ne savez pas
Les Bovins
Races locales
Races importées
Les Ovins
Les Caprins
Les Equins
Les Asins
Autres espèces (à préciser)

Quelle est la fréquence de vos consultations ?

Fréquence	Période normale	Période d'activité intense
Plusieurs/jour (donnez la moyenne)		
Quelques cas/jour (donnez la moyenne)		
1 fois par jour (cochez)		
1 fois tous les 2 jours (cochez)		
1 fois tous les 3 jours (cochez)		
Autres (à préciser)		

Précisez votre période normale en mois (exemple janvier, février)
 Précisez votre période d'activité intense en mois

munécaton

Comment vous payez séparément de votre prestation de service, le(s) produit(s) utilisé(s) quand vous intervenez vous-même ?

- Toujours
- Jamais
- Quelquefois

Si vous avez répondu "quelquefois", expliquez les modalités de paiements.

- Comment vous faites vous payer vos prestations de services ou actes vétérinaires quand elles ne sont pas comprises dans le prix du médicament ou du vaccin que vous administrez ?

- Soins :
- Vaccinations:
- Actes chirurgicaux:
- Diagnostic et ordonnance:
- Conseils:
- Encadrement:

- Comment vous faites vous payer quand le client vient avec son produit ?

- Soins :
- Vaccinations:

- Faites vous du crédit ?

Si oui, dans quelles circonstances ?

- Vos prêts concernent-ils

- Les médicaments seulement
- Les vaccins seulement
- Les médicaments et les vaccins
- Vos prestations de services seulement
- Vos prestations de services et les produits utilisés

- Expliquez votre système de crédit.

Quest. Vét. 7

Quest. Vét. 8

Indiquez l'année de votre prise de fonction 19.....

Indiquez la/les période(s) de travail intense:

✓ Quelles activités correspond(ent)-elle(s) ?

Quelle est votre occupation courante ?

Quel est votre titre dans le service ?

Depuis quand avez-vous ce titre ?

- PRIORITES

Les activités vétérinaires peuvent être regroupées en quatre catégories:

- Les activités de santé animale: "curatives"
- Les activités de santé animale: "prophylactiques"
- Les activités d'hygiène alimentaire et de santé publique: "d'utilité publique"
- Les activités connexes: "promotionnelles".

Les activités "curatives" concernent les soins et traitements sur des animaux déjà malades (animaux de compagnie, cliniques ambulantes, visites).

Les activités "prophylactiques" concernent la prévention des maladies. Elles peuvent être classées en trois catégories. La prévention se rapporte à:

- l'immunisation avec des vaccins, des sérums, etc.,
- l'éradication et la lutte contre les vecteurs (tiques, tsé-tsé, etc.),
- les mesures de lutte contre les maladies (quarantaine, contrôle des déplacements, etc.),

Les activités "d'utilité publique" englobe la prévention des zoonoses et s'articulent sur l'inspection vétérinaire, les contrôles des denrées et produits d'origine animale et les activités concourant à l'hygiène et la santé publique.

* Les activités "promotionnelles" permettent l'amélioration de la productivité grâce à des interventions et changements dans la production et les modes de gestion et aussi l'environnement du sous-secteur de l'élevage. Il s'agit en plus des activités de production de la formation et de la circulation de l'information, de vulgarisation des connaissances et du transfert de technologies. On y associe l'approvisionnement et la distribution des intrants d'élevage (aliments, semences, intrants sanitaires et biologiques, etc).

Afin de mieux comprendre les modalités de la privatisation en fonction des activités vétérinaires effectivement menées, d'une part, et, d'autre part, en fonction des priorités que vous donnez à ces activités, nous souhaiterions connaître l'ordre d'importance que vous percevez au sein des activités vétérinaires dans le contexte où vous exercez.

Cette classification n'est pas obligatoirement dépendante de vos activités quotidiennes et de vos préoccupations personnelles. Elle devrait plutôt être déterminée en fonction de la santé animale et des productions animales au Sénégal.

Classez, d'abord, les catégories d'activités de 1 à 4. Ensuite, classez, dans chaque catégorie, les activités elles-mêmes.

--- SANTE ANIMALE : ACTIVITES "CURATIVES"

- Maladies aiguës
- Maladies chroniques
- Parasitoses
- Diagnostic
- Autre (à préciser)

--- SANTE ANIMALE : ACTIVITES "PREVENTIVES"

- Vaccinations contre la Peste Bovine
- Vaccinations contre la Péripneumonie contagieuse bovine
- Vaccinations contre les autres maladies prévalentes
- Lutte contre les vecteurs: tiques, etc.
- Contrôle des déplacements d'animaux
- Inspection sanitaire
- Application de la réglementation
- Relations avec les professionnels de l'élevage
- Surveillance épidémiologique
- Autre (à préciser)

--- HYGIENE ALIMENTAIRE/SANTE PUBLIQUE: ACTIVITES 'D'UTILITE PUBLIQUE'

- Inspection sanitaire
- Application de la réglementation
- Amélioration de la réglementation
- Relations avec les professionnels
- Autre (à préciser)

--- ACTIVITES CONNEXES : ACTIVITES "PROMOTIONNELLES"

- Amélioration génétique
- Biotechnologies
- Promotion de la distribution et l'achat d'intrants alimentaires
- Facilitation de la distribution et l'achat de médicaments
- Facilitation de la distribution et l'achat de vaccins
- Meilleure gestion des parcours et des pâturages
- Vulgarisation pour une meilleure alimentation
- Vulgarisation en hygiène et soins des animaux
- Enseignement
- Recherche
- Facilitation de la préparation des projets de production
- Autre (à préciser)

- MOTIVATIONS

Vous satisfait de votre travail de tous les jours ? Oui Non
Pourquoi ?
.....
.....
.....

- Considérez-vous que votre formation en santé animale et productions animales est bien utilisée dans votre situation actuelle ?

SANTE ANIMALE		PRODUCTIONS ANIMALES	
Oui	Non	Oui	Non
Expliquez		Expliquez	
.....		
.....		
.....		

- A présent, pensez-vous que vous êtes utilisé
. Trop . Normalement . Peu . Très peu

- Si on considère votre formation et les exigences de votre travail, considérez-vous vos gains
. Appréciables . Convenables . Faibles
. Très faibles (Difficultés pour survivre)

- Quelles suggestions faites-vous, s'il y en a, pour des actions plus efficaces ?
.....
.....

V - EMPLOIS DU TEMPS

Le diagnostic de l'emploi vétérinaire requiert une bonne connaissance des modes d'utilisation que font les différents professionnels vétérinaires de leur temps de travail. L'exercice suivant consiste à reporter toutes les activités professionnelles que vous avez eu à mener pendant une semaine à partir du premier lundi suivant la réception de ce questionnaire.

L'objectif pour nous est d'avoir, en un moment donné, une représentation fiable de ce qui se fait en agréant les réponses relevées dans notre échantillon et suivant les catégories de professionnels vétérinaires. Pour les besoins de l'enquête, il n'est pas nécessaire que la semaine concernée corresponde à une phase d'activités intenses pour vous ou encore que cette période soit typique pour vous.

- Indiquez l'estimation que vous faites de la proportion de médicaments que vous avez reçus l'année écoulée suivant les différentes catégories ? (ex : 30% antibiotiques, 40% anabolisants, et.....)

CATEGORIES DE MEDICAMENTS	% avant la dévaluation	% après la dévaluation
- Antiparasitaires . externes . internes		
- Anabolisants		
- Antibiotiques et anti-infectieux		
- Anti-inflammatoires		
- Autres types (à préciser)		

- En considérant les dix cas les plus récents que vous avez eus à traiter, dans combien de cas, les situations suivantes décrivent-elles comment les médicaments ont été obtenus?

Nombre de cas	Situation
...	- pas de médication nécessaire
...	- pas de médicaments disponibles
...	- fournis par vous sur le stock de votre employeur
...	- fournis par vous à partir d'un stock constitué par vous même
...	- fournis par l'éleveur lui-même après achat chez un privé
...	- fournis par l'éleveur lui-même après achat dans son groupement
...	- fournis par l'éleveur lui-même à partir d'une autre source (à préciser)
...
...	- vous ne savez pas

Avez-vous déjà observé la présence de médicaments périmés ou défectueux dans votre zone, depuis le premier janvier 1994 ?

Si oui, quand et où ?

- Louma - Eleveurs - Autre: (à préciser)

Quest. Vét. 17

Coût des vaccins

Indiquez les différents types de vaccins que vous avez utilisés depuis le 1er janvier 1994 et donnez leur coût par animal

VACCINS	ACHAT	VENTE

- En considérant les dix cas les plus récents que vous avez eus à traiter, dans combien de cas, les situations suivantes décrivent-elles comment les vaccins ont été obtenus?

Nombre de cas	Situation
...	- pas de vaccin nécessaire
...	- pas de vaccins disponibles
...	- fournis par vous sur le stock de votre employeur
...	- fournis par vous à partir d'un stock constitué par vous même
...	- fournis par l'éleveur lui-même après achat chez un privé
...	- fournis par l'éleveur lui-même après achat dans son groupement
...	- fournis par l'éleveur lui-même à partir d'une autre source (à préciser)
...
...	- vous ne savez pas

- Avez-vous déjà observé la présence de vaccins périmés ou défectueux dans votre zone, depuis le premier janvier 1994 ?

- Si oui, quand et où ?

- Louma - Eleveurs - Autre: (à préciser)

Quest. Vét. 19

- De quels médicaments s'agissait-il ?

- Quelle était l'origine probable de ces médicaments périmés ou défectueux ?

- Structure de l'Etat
- Groupement d'éleveur
- ONG
- Privés officiellement installés
- Privés informels
- Vous ne savez pas
- Autres: (à préciser)

IX - VACCINS

- Recevez-vous les vaccins que vous utilisez à partir

. de l'étranger. Quel(s) pays:

. du pays. Quelle(s) structure(s)

- Quels sont les types de vaccins utilisés dans votre zone?

- Avez-vous un matériel de froid pour la conservation de vos vaccins ?

- Si oui, indiquez sa nature et sa contenance ?

- Vaccinez-vous sur place ou en vous déplaçant ?

- Vaccinez-vous avec une seringue ou un injecteur ?

- Quelles sont les espèces concernées ?

- . Ovins
- . Caprins
- . Equins
- . Carnivores
- . Bovins
- . Volaille
- . Autres espèces (à préciser)

Quest. Vét. 18

- De quels vaccins s'agissait-il ?

- Quelle était l'origine probable de ces vaccins périmés ou défectueux ?

- Structure de l'Etat
- Groupement d'éleveur
- ONG
- Privés officiellement installés
- Privés informels
- Vous ne savez pas
- Autres: (à préciser)

- Connaissez-vous des cas de vaccins périmés ou défectueux?

- Si oui, quelles sont les sources ?

- Structure de l'Etat
- Groupement d'éleveur
- ONG
- Privés officiellement installés
- Privés informels
- Autres (à préciser)

X - CADRE DE TRAVAIL - MOYENS LOGISTIQUES - TRANSPORT

- Occupez vous un bâtiment

- de l'Etat
- de votre employeur
- dont vous êtes propriétaire
- dont vous payez la location mensuelle ou annuelle
- Autre (à préciser)

- Votre lieu d'exercice est-il une partie de votre domicile?

ELEMENTS	EN PERMANENCE	PERIODIQUEMENT
- Accueil - Secrétariat		
- Salle d'attente		
- Placard d'entretien (matériel, locaux)		
- Salle de soins		
- Salle de préparation des animaux		
- Penderie		
- Aire ou salle d'isolement		
- Table d'opération		
- Toilettes privées		
0- Bureau		
1- Laboratoire		
2- Radiologie		
3- Chambre noire (développement de clichés)		
4- Lavabo		
5- Douche		
6- Dépôt à ordures		
7- Pharmacie pour votre utilisation		
8- Pharmacie pour la vente		
9- Autres (à préciser)		

Quel est votre moyen de transport pour le travail ?

- 4 X 4 - Véhicule de ville - Moto - Mobylette - Véo
- Transport en commun - Déplacement à pied
- Autre: (à préciser)

Qui assure votre transport pour votre travail ?

- vous - même - votre employeur pour vous seul
- votre employeur pour vous et d'autres professionnels vétérinaires
- aucun moyen

Quest. Vét. 21

Combien d'AG de votre association avez-vous participé, l'année écoulée ?

Si aucune, pourquoi ?

Notre Clinique ou Cabinet est-il reconnu officiellement par l'autorité de tutelle?

Si non, pourquoi ?

Avez-vous déjà reçu la visite d'une autorité du secteur de l'élevage?

Si oui, quelle était la nature de sa visite ?

Si oui, indiquez son titre

Quelle et la fréquence de ces visites ? - Par mois - Par an

I - PERSPECTIVES

Comptez-vous poursuivre vos activités ?

- dans le court terme (1 an) • dans le moyen terme (1 à 3 ans)
- dans le long terme (Plus de 3 ans) • vous ne savez pas

Indiquez les raisons

Comment jugez-vous les résultats financiers de votre activité vétérinaire?

- Bons - Moyens
- Satisfaisants - Pas satisfaisants

Dites pourquoi

Comptez-vous spécialiser vos activités dans un domaine particulier ?

Si oui, indiquez le domaine dans lequel vous voulez vous spécialiser et pourquoi ?

Quest. Vét. 23

- Comment jugez-vous votre moyen de transport pour l'année écoulée?

- Très souvent inutilisable - Très souvent utilisé à d'autres fins
- Souvent inutilisable - Souvent utilisé à d'autres fins
- Pas de problème important - Le transport n'est pas une contrainte pour votre travail

XI - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

- Depuis quand êtes-vous au courant de l'existence de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du S. (que vous soyez docteur ou non) ?

- Avez-vous lu les documents relatifs à l'Ordre (que vous soyez docteur ou non) ?

- Avez-vous lu son Code de Déontologie ?

- Si vous êtes docteur vétérinaire, êtes-vous inscrit au Tableau de l'Ordre.

- Si oui, depuis combien de temps ?

- Sinon, pourquoi?

- A combien d'AG avez-vous participé ?

- Si aucune, pourquoi ?

- A combien de réunions de commission avez-vous participé ?

- Si aucune, pourquoi ?

- Etes-vous membre d'une association professionnelle ?

Si oui, laquelle ?

1. Association Nationale des Vétérinaires du Sénégal
2. Association des Ingénieurs des Travaux d'Elevage
3. Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole des Agents Techniques d'Elevage de Saint-Louis
4. Regroupement des Vétérinaires Chômeurs

- Si oui, depuis combien de temps ?

Quest. Vét. 22

- Quel(s) aménagement(s) souhaiteriez-vous pour une bonne amélioration de vos fonctions de vétérinaire ?

- Au plan juridique

- Au plan du financement/crédit

- Au plan organisationnel

- Sur un autre plan (indiquez le plan)

Quest. Vét. 24

SERMENT DES VÉTÉRINAIRES DIPLOMES DE DAKAR



« Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'enseignement vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes maîtres et aînés :

- d'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire,

- d'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code de déontologie de mon pays,

- de prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire,

- de ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation ».

« Que toute confiance me soit retirée, s'il advient que je me parjure »

RESUME

Afin de contribuer à une meilleure viabilité du secteur privé vétérinaire au Sénégal, une enquête a été menée en 1995 sur les moyens et activités des professionnels vétérinaires ainsi que les contraintes auxquelles ils sont confrontés.

Les résultats d'enquête montrent que le secteur privé vétérinaire ne se démarque du secteur public que par le statut mais que les habitudes et les moyens de travail restent les mêmes pour l'essentiel.

L'enquête a aussi révélé les multiples contraintes qui se posent à la profession avec notamment l'inorganisation de la filière de distribution des produits vétérinaires et l'inefficacité du cadre réglementaire.

Pour une meilleure individualisation du secteur privé, il semble nécessaire que soient opérés d'importants changements dans la pratique et les habitudes des professionnels ainsi que la levée des contraintes à l'exercice de la profession en clientèle privée.

Mots clés : Profession vétérinaire - privatisation - moyens - activités - contraintes.

Adresse : Aly CISSE
Rue Socé SOW, Quartier Montagne
Villa n° 30
Tél. : 67.13.67
LOUGA - SENEGAL

ÉCOLE INTERNATIONALE
DES SCIENCES VÉTÉRINAIRES
DE LOUGA